

Sommaire des délibérations du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

N° des délibérations	Intitulé de délibération
143/2018	Subventions aux clubs sportifs pour la participation aux championnats de France et championnats du monde
144/2018	Attribution de subventions aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs au cours de la saison 2017/2018
145/2018	Attribution d'une subvention à l'USV VOLLEY
146/2018	Attribution d'une subvention à l'USV FOOTBALL
147/2018	Suppression d'un poste de responsable de secteur géographique au service entretien extérieurs et espaces verts
148/2018	Suppression d'un poste de chargé des process RH
149/2018	Création d'un poste d'adjoint au directeur général adjoint du pole territoire et cadre de vie
150/2018	Création d'un poste d'adjoint au directeur jeunesse et sports
151/2018	Création d'un poste de responsable du service carrière et rémunération
152/2018	Le tableau des effectifs au 30/04/2018
153/2018	Rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes
154/2018	Rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement durable
155/2018	Budget principal de la Ville – Décision modificative valant budget supplémentaire n°1 de l'exercice 2018
156/2018	Rapport sur les orientations budgétaires 2019 – Ville de Villejuif – Budget principal et budget annexe
157/2018	Autorise la cession par le Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF94), au profit de de la SCI « La Résidence de l'arche », de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 50 à 56, avenue de Stalingrad (opération 431)



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h448 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YEBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

M. HAREL

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

M. GIRARD

M. BOKRETA
Mme PIDRON

par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCCELLIER
par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(*jusqu'à 19h55*)

par M. PERILLAT-BOTTONET
(*à partir de 21h00*)
par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(*à partir de 22h50*)
par Mme CORDILLOT
(*à partir de 23h10*)
par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13/11/2018



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 143/2018 SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CHAMPIONNATS DU MONDE

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 et 10,

VU le code général des collectivités territoriales, article L.1611-4,

VU le budget communal,

VU les demandes de subventions déposés par les clubs de Villejuif pour la participation aux championnats de France et aux championnats du monde,

CONSIDÉRANT que la participation des sportifs Villejuifois à des compétitions de niveau national ou international est un vecteur de rayonnement de notre Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : La commune de Villejuif décide d'attribuer aux associations sportives de Villejuif une subvention pour leur participation aux championnats de France et championnats du monde 2017/2018 comme suit :

ASFI 2 900 €
USV GYM 1 800 €
USV LUTTE SAMBO 1 600 €
USV LUTTE 2 500 €
USV SAMBO 2 500 €
USV ROLLER SKATING 1 100 €

Soit un total de 12 400 €.

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65 du budget 2018.

 Franck LE BOHEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h448 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YEBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCCELLIER
par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL

par M. PERILLAT-BOTTONET
(*à partir de 21h00*)
par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(*à partir de 22h50*)
par Mme CORDILLOT
(*à partir de 23h10*)
par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

M. GIRARD

M. BOKRETA
Mme PIDRON

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11 / 2018



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 144/2018 SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ORGANISATION DE STAGES SPORTIFS AU COURS DE LA SAISON 2017/2018

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 et 10,

VU le code général des collectivités territoriales, article L.1611-4,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT que l'action des associations et clubs sportifs locaux participent, au titre de l'intérêt général, à la politique locale sportive,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du budget primitif Ville 2018, une ligne de crédits spécifique est identifiée pour le financement des stages mis en œuvre par le mouvement sportif,

CONSIDÉRANT que six dossiers répondant aux critères définis par la Commission Paritaire Sportive le 14 avril 2015 ont été retenus,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Attribue aux associations sportives de Villejuif une subvention pour l'organisation de stages sportifs, pour la saison 2017/2018 comme suit :

ASFI (1)	2 000 €
ASFI (2)	1 300 €
USV Natation	2 000 €
USV Roller	1 900 €
Soit un total de	7 200 €

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65 du budget 2018.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h448 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YEBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCCELLIER
par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL

par M. PERILLAT-BOTTONET
(*à partir de 21h00*)
par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(*à partir de 22h50*)
par Mme CORDILLOT
(*à partir de 23h10*)
par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

M. GIRARD

M. BOKRETA
Mme PIDRON

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13.11. /2018



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 145/2018 SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'USV VOLLEY

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 et 10,

VU le code général des collectivités territoriales, article L.1611-4,

VU le budget communal,

VU la demande de subvention adressée par le club à la Ville,

VU le projet de convention de subventionnement annexé.

CONSIDÉRANT que l'action des associations et clubs sportifs locaux participent, au titre de l'intérêt général, à la politique locale sportive.

CONSIDÉRANT que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Attribue une subvention de 30 000 € à l'USV VOLLEY pour la saison 2018/2019.

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention de subvention.

Article 3 : Dit que les dépenses seront inscrites au chapitre 65 du budget communal 2018.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT
ENTRE LA VILLE DE VILLEJUIF
ET
L'ASSOCIATION USV VOLLEY-BALL**

Vu et annexé à ma délibération n° 145/2018
en date du 13 novembre 2018

Le Maire de Villejuif



Entre les soussignés,

La Commune de Villejuif, d'une part,

Représentée par Monsieur LE BOHELLEC, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal en date du

Désignée comme « la Ville » dans la présente convention

Et, l'Association USV Volley-Ball, d'autre part,

Représentée par Monsieur Bernard CHATEAU, Président, dont le siège est situé Maison des sports – 44 avenue Karl Marx – 94800 VILLEJUIF

Désignée comme « l'Association » dans la présente convention

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention prévoit l'octroi d'une subvention à l'Association afin qu'elle puisse faire face à ses besoins de trésorerie.

L'association agit depuis de nombreuses années, en faveur du développement des activités physiques et sportives sur le territoire de la commune de Villejuif. Elle a pour objet de promouvoir, d'organiser, de gérer l'activité Volley-ball.

Elle participe par son activité aux objectifs d'intérêt généraux de la Ville en matière sportive.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION D'AVANCE

Le montant de la subvention attribuée par la Ville à l'Association est de 30 000 €.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'association s'engage à utiliser l'aide de la Ville dans le cadre de son objet social.

L'utilisation de la subvention doit être liée au coût engendré par la montée en 2^{ème} division de son équipe féminine, puisqu'il s'agit du motif de la demande de subvention.

Les aides financières utilisées dans un but autre que celui pour lequel elles ont été attribuées, ou non utilisées, devront être reversées à la Ville, qui émettra à cet effet le ou les titres de recettes correspondants.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention est effectué sur le compte établi :

- * au nom de : l'Association USV Volley-Ball
- * ouvert à : Banque **CREDIT LYONNAIS** Agence **Villejuif**
- * Adresse **NATIONALE 7**
- * compte N° : **0000 431 032 L 34**

ARTICLE 5 : CONTROLE PAR LA VILLE

La Ville exerce de plein droit un contrôle sur l'utilisation des aides financières ou matérielles qu'elle attribue.

Un représentant de la Ville, désigné par elle, pourra demander à tout moment la communication de tous documents ou pièces qu'il juge utiles pour l'exercice de sa mission de contrôle. L'Association s'engage à satisfaire ses demandes et lui laisser libre accès aux documents et informations sollicitées.

ARTICLE 6 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels, qui n'auraient pu recevoir de solution amiable, seront soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Melun.

Fait en trois exemplaires originaux, à Villejuif, le.....

Pour l'Association

Pour la Ville

Le Président
Bernard CHATEAU

Le Maire
Franck LE BOHELLEC



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h48 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YEBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCCELLIER
par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL

par M. PERILLAT-BOTTONET
(*à partir de 21h00*)
par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(*à partir de 22h50*)
par Mme CORDILLOT
(*à partir de 23h10*)
par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

M. GIRARD

M. BOKRETA
Mme PIDRON

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11 / 2018

Le Maire

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 146/2018 SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'USV FOOTBALL

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 et 10,

VU le code général des collectivités territoriales, article L.1611-4,

VU le budget communal,

VU la demande de subvention de l'USV Football en date du 2 octobre 2018.

CONSIDÉRANT que l'action des associations et clubs sportifs locaux participent, au titre de l'intérêt général, à la politique publique locale sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Attribue une subvention de 10 000 € à l'USV FOOTBALL pour la saison 2018/2019.

Article 2 : Dit que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget communal 2018.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à l'unanimité



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h448 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
Mme LE BAIL par Mme OUCHARD
M. BADEL par M. LE BOHELLEC
M. LECAVELIER par Mme LOUDIÈRE
M. YEBOUET par M. DUCCELLIER
M. MONIN par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
Mme TAILLÉ-POLIAN par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE par M. LIPIETZ
M. STAGNETTO par Mme GANDAIS
Mme HAMIDI par Mme LEYDIER
Mme KADRI par M. PERILLAT-BOTTONET (*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL par M. PERILLAT-BOTTONET (*à partir de 21h00*)
Mme CASEL par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
Mme YAPO par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
M. BULCOURT par Mme DA SILVA PEREIRA (*à partir de 22h50*)
M. GIRARD par Mme CORDILLOT (*à partir de 23h10*)
M. BOKRETA par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
Mme PIDRON par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13. / 11. / 2018



Maire

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 147/2018 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE SECTEUR GEOGRAPHIQUE AU SERVICE ENTRETIEN EXTERIEURS ET ESPACES VERTS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis du Comité technique du 25 septembre 2018

CONSIDÉRANT qu'un poste de responsable de secteur géographique au service « *entretiens extérieurs et espaces verts* » est actuellement vacant et n'est plus indispensable au regard de la nouvelle organisation du pôle territoire et cadre de vie.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de supprimer un poste de responsable de secteur géographique au service entretien extérieurs et espaces verts.

**Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 17 voix contre



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h448 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YEBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCELLIER
par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL

par M. PERILLAT-BOTTONET
(*à partir de 21h00*)
par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(*à partir de 22h50*)
par Mme CORDILLOT
(*à partir de 23h10*)
par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

M. GIRARD

M. BOKRETA
Mme PIDRON

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11 / 2018



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 148/2018 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

**OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE DE CHARGÉ DES PROCESS
RH**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU l'avis du Comité technique du 4 octobre 2018,
CONSIDÉRANT que le poste de « *chargé des processus RH* » créé lors d'un précédent conseil peut être supprimé.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Décide de supprimer un poste de « *chargé des processus RH* ».

**Franck LE BOELLEC**
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 17 voix contre



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

République Française
Liberté · Egalité · Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11 / 2018

Le Maire

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (jusqu'à 23h15), M. MILLE, Mme YAPO (arrivée à 17h448 – départ à 21h40) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (jusqu'à 23h28), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (jusqu'à 23h35), M. HAREL (jusqu'à 21h00), M. VIDAL (jusqu'à 23h35), M. LIPIETZ (jusqu'à 23h35), M. FERREIRA NUNES (jusqu'à 23h35), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (jusqu'à 23h35), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (jusqu'à 23h35), M. GIRARD (jusqu'à 23h10), M. BULCOURT (jusqu'à 22h50)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YEBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

par M. BOUNEGTA (jusqu'à 17h48)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCCELLIER
par Mme PIDRON (jusqu'à 23h28)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(jusqu'à 19h55)

M. HAREL

par M. PERILLAT-BOTTONET
(à partir de 21h00)
par M. OBADIA (de 21h15 à 21h49)
par Mme GRIVOT (à partir de 21h40)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(à partir de 22h50)
par Mme CORDILLOT
(à partir de 23h10)
par M. BOUNEGTA (à partir de 23h15)
par M. CAPORUSSO (à partir de
23h28)

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

M. GIRARD

M. BOKRETA
Mme PIDRON

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 149/2018 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DU POLE TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis du Comité technique du 25 septembre 2018

CONSIDÉRANT que la création d'un poste d'adjoint au directeur général adjoint du pôle territoire et cadre de vie est nécessaire pour répondre aux enjeux de la croissance urbaine de Villejuif en matière de production d'équipements publics nouveaux, d'entretien du parc existant et de développement des services à la population en matière de qualité des espaces publics et d'environnement,

CONSIDÉRANT qu'un poste de responsable de secteur géographique au service « *entretiens extérieurs et espaces verts* » est actuellement vacant et plus indispensable au regard de la nouvelle organisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer un poste d'adjoint au directeur général adjoint du pôle territoire et cadre de vie qui encadrera les deux directions techniques du pôle, à savoir la direction de « *l'environnement et du développement durable* » et la direction de la « *construction et du patrimoine bâti* » avec principalement des fonctions d'ordre managérial et de conduite de projet visant à rationaliser les processus de mise en œuvre de la commande des élus et à améliorer les services rendus à la population.

Article 2 : Dit que le poste d'adjoint au directeur général adjoint du pôle territoire et cadre de vie correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Article 3 : Dit qu'à défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, aliéna 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : « *Pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi* », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Article 4 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 17 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11. / 2018



PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (jusqu'à 23h15), M. MILLE, Mme YAPO (arrivée à 17h448 – départ à 21h40) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (jusqu'à 23h28), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (jusqu'à 23h35), M. HAREL (jusqu'à 21h00), M. VIDAL (jusqu'à 23h35), M. LIPIETZ (jusqu'à 23h35), M. FERREIRA NUNES (jusqu'à 23h35), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (jusqu'à 23h35), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (jusqu'à 23h35), M. GIRARD (jusqu'à 23h10), M. BULCOURT (jusqu'à 22h50)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YEBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

par M. BOUNEGTA (jusqu'à 17h48)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCELLIER
par Mme PIDRON (jusqu'à 23h28)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(jusqu'à 19h55)

M. HAREL

par M. PERILLAT-BOTTONET
(à partir de 21h00)
par M. OBADIA (de 21h15 à 21h49)
par Mme GRIVOT (à partir de 21h40)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(à partir de 22h50)
par Mme CORDILLOT
(à partir de 23h10)
par M. BOUNEGTA (à partir de 23h15)
par M. CAPORUSSO (à partir de
23h28)

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

M. GIRARD

M. BOKRETA
Mme PIDRON

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 150/2018 **SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT AU DIRECTEUR JEUNESSE ET SPORTS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis du Comité technique du 25 septembre 2018

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renforcer les moyens d'action de la direction jeunesse et sports par la création d'un poste d'adjoint au directeur,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer un poste d'adjoint au directeur Jeunesse et Sports, afin de coordonner les actions de la direction dans l'élaboration des dispositifs en direction de la jeunesse et en matière sportive, plus particulièrement sur les questions de citoyenneté et du continuum éducatif, dans la mise en œuvre des orientations municipales dans ces domaines, dans l'optimisation de l'organisation des moyens et dans la prise en charge en qualité de chef de projets de certaines grandes manifestations portées par la Direction jeunesse et sports.

Article 2 : Dit que ce poste correspond aux cadres d'emplois des attachés ou des conseillers des activités physiques et sportives territoriaux.

Article 3 : Dit qu'à défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, aliéna 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : « *Pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi* », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers des

activités physiques et sportives territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Article 4 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal - chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 17 abstentions



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h48 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YÉBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCCELLIER
par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL

par M. PERILLAT-BOTTONET
(*à partir de 21h00*)
par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(*à partir de 22h50*)
par Mme CORDILLOT
(*à partir de 23h10*)
par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

M. GIRARD

M. BOKRETA
Mme PIDRON

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / .11. /2018



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 151/2018 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE CARRIÈRE ET REMUNÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis du Comité technique du 4 octobre 2018

CONSIDÉRANT que la création d'un poste de responsable du nouveau service « *Carrière et rémunérations* » résultant de la fusion des deux services « *gestion des carrière* » et « *Études et pilotage* » est nécessaire pour mettre en place une nouvelle organisation de la direction des ressources humaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de créer un poste de responsable du service « *Carrière et Rémunérations* »

Article 2 : Dit que le poste de responsable du service « *Carrière et Rémunérations* » correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Article 3 : Dit qu'à défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 3-3, aliéna 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : « *Pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi* », dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplômes et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

Article 4 : Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget communal
- chapitre 012 - relatif aux charges de personnel.


Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 17 voix contre



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h448 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YEBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCELLIER
par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL

par M. PERILLAT-BOTTONET
(*à partir de 21h00*)

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(*à partir de 22h50*)

M. GIRARD

par Mme CORDILLOT
(*à partir de 23h10*)

M. BOKRETA
Mme PIDRON

par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11 / 2018



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 152/2018 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 30/04/2018

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 23 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du 9 février 2018, fixant en dernier lieu le tableau des effectifs du personnel communal,

VU l'avis du Comité Technique le 25 septembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de supprimer et créer des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Décide de supprimer :

6 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

2 emplois de rédacteur

1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe

2 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe

2 emplois de directeur

2 emplois d'adjoint technique

1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

4 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

4 emplois d'agent de maîtrise principal

1 emploi de technicien

1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe

4 emplois d'adjoint d'animation

5 emplois d'animateur

1 emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe

1 emploi d'adjoint du patrimoine

2 emplois d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe

1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine

1 emploi de bibliothécaire

1 emploi d'infirmier en soins généraux hors classe

1 emploi de puéricultrice de classe normale

1 médecin hors classe

1 emploi d'éducateur de jeunes enfants

1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe (TNC 17 heures 30)

1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe (TNC 24 heures 30)

1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

3 emplois d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

1 emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe (TNC 28 heures)

4 emplois d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

1 emploi d'agent social

11 emplois d'avenir

Article 2 : Décide de créer :

2 emplois d'administrateur hors classe

1 emploi d'administrateur

1 emploi d'adjoint administratif

1 emploi d'attaché

4 emplois d'attaché principal

1 emploi d'adjoint technique (TNC 17 heures 30)

2 emplois d'agent de maîtrise

1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

1 emploi de puéricultrice de classe supérieure

2 emplois d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

1 emploi d'agent social principal de 1^{ère} classe

Par ailleurs, les emplois suivants, créés lors de précédents Conseil Municipaux, ont été intégrés au tableau des effectifs en fonction des grades des agents recrutés :

1 emploi d'attaché responsable du budget rattaché à la direction administrative et financière,

1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,

1 emploi de psychologue de classe normale (à temps non complet),

4 emplois de gardien-brigadier,

Article 3 : Arrête en conséquence comme suit le tableau des effectifs de la Ville de Villejuif :

GRADES OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES au 30/04/2018			EFFECTIFS au 30/04/2018		
	EMPLOIS PERM TC	EMPLOIS PERM TNC	TOTAL	POSTES POURVUS	Fonctionnai res	Contractuels
EMPLOIS FONCTIONNELS	5	0	5	4	4	0
Directeur général des services	1	0	1	1	1	0
Directeur général adjoint des services	4	0	4	3	3	0
Directeur général des services techniques	0	0	0	0		
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	0	0	0	0		
FILIERE ADMINISTRATIVE	317	0	317	282	241	41
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	2		2	0	0	0
ADMINISTRATEUR	2		2	0	0	0
ATTACHE HORS CLASSE	1		1	0	0	0
DIRECTEUR	7		7	5	4	1
ATTACHE PRINCIPAL	16		16	14	10	4
ATTACHE	54		54	47	22	25
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	15		15	13	13	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2		2	2	1	1
REDACTEUR	24		24	22	15	7
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	23		23	23	23	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	99		99	88	88	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	72		72	68	65	3
FILIERE TECHNIQUE	499	2	501	459	403	56
INGENIEUR CHEF HORS CLASSE	4		4	1	1	0
INGENIEUR CHEF	2		2	2	2	0
INGENIEUR PRINCIPAL	5		5	5	5	0
INGENIEUR	11		11	7	6	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	4		4	3	2	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	11		11	7	7	0
TECHNICIEN	5		5	3	3	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	33		33	27	27	0
AGENT DE MAITRISE	14		14	12	12	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	78		78	74	74	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	58		58	52	52	0
ADJOINT TECHNIQUE	274	2	276	266	212	54
FILIERE ANIMATION	146	8	154	142	108	34
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	7		7	6	6	0
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	4	1	5	4	3	1
ANIMATEUR	13	2	15	15	11	4
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	4		4	4	4	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	19	1	20	19	19	0
ADJOINT D'ANIMATION	99	4	103	94	65	29
FILIERE CULTURELLE	44	1	45	42	37	5
PROFESSEUR ENS. ART.HORS CLASSE	1		1	1	0	1
PROFESSEUR ENS. ART.CLASSE NORMALE	4		4	4	3	1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PAL 1C		1	1	1	0	1
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE	2		2	1	1	0
BIBLIOTHECAIRE	5		5	5	5	0
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1		1	1	1	0
ASSISTANT DE CONS. DU PAT ET BIB PRINCIPAL 1 CL	5		5	5	5	0
ASSISTANT DE CONS. DU PAT ET BIB PRINCIPAL 2 CL	9		9	8	6	2
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PAT ET BIB	3		3	3	3	0
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1		1	1	1	0

ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	7	7	7	7	0
ADJOINT DU PATRIMOINE	6	6	5	5	0

GRADES OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES au 30/04/2018			EFFECTIFS au 30/04/2018		
	EMPLOIS PERM TC	EMPLOIS PERM TNC	TOTAL	POSTES POURVUS	Fonctionnai res	Contractuels
FILIERE SPORTIVE	5	0	5	5	5	0
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	3		3	3	3	0
EDUCATEUR APS	1		1	1	1	0
OPERATEUR DES A.P.S.	1		1	1	1	0
FILIERE SOCIALE	47	1	48	40	34	6
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1 CL	1	0	1	1	1	0
AGENT SOCIAL	2	0	2	2	2	0
A. S. E. M. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	21	0	21	19	19	0
A. S. E. M. PRINCIPAL 2EME CLASSE	7	0	7	6	2	4
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	1	0	1	1	0	1
ASSIST. SOCIO - EDUCATIF	0	1	1	1	1	0
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	11	0	11	8	8	0
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	5	0	5	3	2	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE	58	10	68	64	41	23
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	2		2	1	1	0
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	3		3	3	1	2
AUXILIAIRE DE PUER PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	9		9	9	9	0
AUXILIAIRE DE PUER PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	28	0	28	28	15	13
TECHNICIEN PARAMEDICAL CLASSE NORMALE	1	5	6	4	1	3
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	1	0	1	1	1	0
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	0	4	4	4	0	4
MEDECIN 1ERE CLASSE		1	1	1	1	0
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1		1	1	1	0
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	2		2	2	2	0
PUERICULTRICE CLASSE NORMALE	1		1	1	1	0
CADRE DE SANTE DE 1ERE CLASSE	2		2	2	2	0
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	2		2	2	2	0
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX CLASSE SUPERIEURE	2		2	2	1	1
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX CLASSE NORMALE	4		4	3	3	0
FILIERE POLICE	20	0	20	17	17	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1		1	1	1	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	6		6	4	4	0
GARDIEN-BRIGADIER / BRIGADIER	13		13	12	12	0
EMPLOIS PERMANENTS Hors filière FPT	9	133	142	127	0	127
EMPLOIS D'AVENIR	2		2	2	0	2
PROFESSEUR D'ANGLAIS		1	1	1	0	1
SURVEILLANT DE RESTAURATION SCOLAIRE		90	90	90	0	90
INTERVENANT REMISE A NIVEAU		1	1	1	0	1
PSYCHIATRE		2	2	2	0	2
MEDECIN GENERALISTE	1	9	10	7	0	7
MEDECIN SPECIALISTE		18	18	11	0	11
MASSEUR KINESITHERAPEUTE		1	1	0	0	0
ORTHODONTISTE		2	2	1	0	1
PROTHESISTE DENTAIRE	1		1	1	0	1
CHIRURGIEN DENTISTE	2	6	8	7	0	7
PSYCHOLOGUE		3	3	1	0	1
EMPLOIS DE CABINET	3		3	3	0	3

Article 4 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces postes sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 17 voix contre



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h448 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO	par M. BOUNEGTA (<i>jusqu'à 17h48</i>)
Mme LE BAIL	par Mme OUCHARD
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. LECAVELIER	par Mme LOUDIÈRE
M. YEBOUET	par M. DUCCELLIER
M. MONIN	par Mme PIDRON (<i>jusqu'à 23h28</i>)
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER
Mme KADRI	par M. PERILLAT-BOTTONET (<i>jusqu'à 19h55</i>)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (<i>à partir de 21h00</i>)
Mme CASEL	par M. OBADIA (<i>de 21h15 à 21h49</i>)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (<i>à partir de 21h40</i>)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (<i>à partir de 22h50</i>)
M. GIRARD	par Mme CORDILLOT (<i>à partir de 23h10</i>)
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA (<i>à partir de 23h15</i>)
Mme PIDRON	par M. CAPORUSSO (<i>à partir de 23h28</i>)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11 / 2018

Le Maire

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 153/2018 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-1-2

CONSIDÉRANT qu'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes concernant le fonctionnement de la collectivité, doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

ARTICLE UNIQUE : Le rapport annuel 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a été présenté au conseil municipal.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France



DONT ACTE

vu et annexé à ma délibération n° 153/2018
en date du 13 Novembre 2018

Le Maire de Villejuif



Rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Collectivité territoriale de Villejuif

Introduction	2
I/ Bilan 2018.....	3
1. Les effectifs	3
2. Le recrutement	7
3. Les départs	8
4. Avancement de grade et promotions internes.....	12
5. La rémunération	14
6. La formation.....	16
7. Les conditions de travail	17
II/ La politique Ressources Humaines menée et à venir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : Inscrire l'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines	22
1. La politique Ressources Humaines menée consiste à :	22
2. Les objectifs Ressources Humaines à venir consisteront à :	24
III/ Politique de la commune en matière d'égalité femmes hommes.....	25
1. Les actions d'animation sur le thème de l'égalité et de la place des femmes	25
2. Les actions à portée symbolique et représentative	25
3. De nouveaux dispositifs municipaux	26
4. Le Réseau interprofessionnel de lutte contre les violences conjugales à Villejuif	26

Introduction

Depuis 2012, le gouvernement mène une politique volontariste et résolue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et s'emploie à fédérer toute initiative autour de cet enjeu de société.

Plusieurs lois sont intervenues dans ce sens :

- *La loi n°2012-347 du 12 mars 2012* relative à l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines des collectivités ;
- *La loi n°2014-173 du 21 février 2014* de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui fait de l'égalité femmes-hommes une nouvelle priorité transversale de la politique de la ville ;
- *La loi n°2014-873 du 4 août 2014* pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

En application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, les articles 61 et 77 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrivent aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire. Il ne doit pas être confondu avec le rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui doit, toutes les années paires, être présenté en comité technique dans le cadre du rapport sur l'état de la collectivité (article 1 du décret 97-443 du 25 avril 1997). En effet, ce dernier ne porte que sur l'égalité entre les femmes et les hommes agents de la collectivité employeur.

La Ville prend en compte l'égalité femmes/hommes au travers de sa politique des ressources humaines : recrutement, formation, carrière. Elle tend à lutter contre toute répartition sexuée des métiers et tout stéréotype par une sensibilisation des managers et des équipes.

Sur le territoire des actions publiques de sensibilisation et de promotion en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sont menées au quotidien par les services municipaux et les acteurs locaux.

I/ Bilan 2018

La ville de Villejuif compte, **1082.5 ETP** parmi lesquels **686.29 ETP** femmes soit **63.4 %** de l'effectif total.

1. Les effectifs

TITULAIRES

- Effectifs physiques des titulaires occupant un emploi permanent par catégorie et par temps de travail :

CATEGORIE	TEMPS COMPLET								TEMPS NON COMPLET*		TOTAL
	TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL						H	F	
	100%		Moins de 80%		De 80 à moins de 90%		90% et plus				
	H	F	H	F	H	F	H	F			
Catégorie A	29	47	0	0	0	2	0	0	0	1	79
Catégorie B	34	64	0	0	0	0	0	0	1	1	100
Catégorie C	280	418	1	3	3	21	0	0	0	4	730
TOTAL	343	529	1	3	3	23	0	0	1	6	909

*Pour rappel, un emploi à temps non complet se caractérise par une durée hebdomadaire d'emploi inférieure à 35 heures.

- ✚ Les femmes représentent 62% des agents titulaires de la Ville. Elles représentent 61% des emplois à temps complet et 86% des emplois à temps non complet.
- ✚ 87% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Cette répartition relève, selon le conseil économique, social et environnemental (CESE) du « partage inégal des tâches domestiques et de l'éducation des enfants entre les hommes et les femmes ».
- Effectifs en ETP des titulaires occupant un emploi permanent par catégorie et par temps de travail

Nombre d'agents en ETP	Fonctionnaires et Stagiaires		TOTAL
	Hommes	Femmes	
Catégorie A	29	46.93	75.93
Catégorie B	34.17	64.75	98.92
Catégorie C	279.25	434.43	713.68
TOTAL	342.42	546.11	888.53

- ✚ Parmi les 61% des femmes titulaires de la collectivité, 62 % des catégories A, 66% des catégories B et 61% des catégories C sont des femmes.

NON TITULAIRES

- ⇒ Effectifs physiques des non titulaires occupant un emploi permanent par catégorie et par type de contrats

CATEGORIE	Article 3 de la loi du 28 janvier 1984, modifié par la loi 2012-247 du 12 mars 2012 article 41 (V)								TOTAL	Dont CDI		Dont CDD		TOTAL
	Article 3-1		Article 3-2		Article 3-3, 1°		Article 3-3, 2°			H	F	H	F	
	Remplaçants		Affecté sur postes vacants		Pas de cadre d'emploi existant		Catégorie A selon les fonctions ou pour les besoins de service							
	H	F	H	F	H	F	H	F						
A	1	0	12	35	4	4	1	4	61	5	21	13	22	61
B	0	1	6	19	0	0	0	0	26	1	4	5	16	26
C	7	26	29	70	0	0	0	0	132	1	1	35	95	132
TOTAL	8	27	47	124	4	4	0	4	219	7	26	53	133	219

✚ Les femmes représentent 71% des agents contractuels.

- ⇒ Effectifs physiques des non titulaires occupant un emploi permanent par catégorie et par temps de travail

CATEGORIE	TEMPS COMPLET								TEMPS NON COMPLET		TOTAL
	TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL						Hommes	Femmes	
	100%		Moins de 80%		De 80 à moins de 90%		90% et plus				
	H	F	H	F	H	F	H	F			
Catégorie A	14	40	0	0	0	0	0	0	4	3	61
Catégorie B	5	14	0	0	0	1	0	0	1	5	26
Catégorie C	35	93	0	0	0	0	0	0	1	3	132
TOTAL	54	147	0	0	0	1	0	0	6	11	219

✚ Les femmes contractuelles représentent 65 % des temps non complet.

- ⇒ Effectifs en ETP des non titulaires occupant un emploi permanent par catégorie

Nombre d'agents en ETP	Non Titulaires		TOTAL
	Hommes	Femmes	
Catégorie A	13.32	30.82	44.15
Catégorie B	5.10	16.90	22
Catégorie C	35.37	92.46	127.83
TOTAL	53.79	140.18	193.97

✚ Les femmes représentent 70 % des postes de catégorie A chez les non titulaires, 77% des postes de catégorie B et 72% des postes de catégorie C.

⇒ **Âge moyen et médian par statut et par catégorie hiérarchique**

Sexe et Catégorie	Titulaires			Non Titulaires Permanents		
	Effectif	Age moyen	Age médian*	Effectif	Age moyen	Age médian
Hommes	348	46	47	60	35.28	32.5
A	29	49	49	18	45.28	40.50
B	35	46	46	6	37.20	37
C	284	45	46	36	30	26
Femmes	561	47	49	159	39.30	38
A	50	46	46	43	47	49
B	65	48.6	50	20	39	39.5
C	446	47	48	96	35.83	35.5
TOTAL	909	46	48	219	38.19	37

**Pour rappel, l'âge médian se définit comme l'âge qui divise les agents en deux groupes numériquement égaux, la moitié étant plus jeune et la seconde plus âgée.*

- ✚ L'âge médian est de 48 ans chez les titulaires et de 37 ans chez les non titulaires.
- ✚ L'âge moyen des titulaires est de 46 ans. Ce chiffre s'inscrit dans la tendance actuelle de la fonction publique territoriale. En effet, l'âge médian de la fonction publique, selon le rapport annuel 2017 de la DGAFP, est de 44,9 ans.

⇒ **Répartition des effectifs selon l'organisation du travail : travail de nuit, horaires variables, travail atypique dont travail durant le week-end.**

	Nombre de fonctionnaires et de non titulaires à temps complet et temps plein concernés		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Cycle hebdomadaire	401	703	1104
Total tous types de cycle	401	703	1 104

Quel que soit le statut des agents, leur cycle de travail en paie est toujours calculé par rapport à un cycle hebdomadaire.

Nombre d'agents ayant ouvert un CET ; nombre de jours stockés, nombre de jours utilisés.

Les informations relatives au CET ne concernent que les agents présents.

2.2.3.1 - Nombre de comptes épargne-temps	Nombre total de comptes épargne-temps (CET) ouverts depuis le décret du 26 août 2004			dont Nombre de comptes épargne-temps (CET) ouverts dans l'année 2017		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Catégorie A	19	31	50	0	10	10
Catégorie B	21	37	58	2	2	4
Catégorie C	92	192	284	20	48	68
Toutes catégories	132	260	392	22	60	82

2.2.3.2 - Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2017 hors jours versés au titre de l'année 2017			Nombre de jours versés au titre de l'année 2017		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Catégorie A	190	363	553	67	138	205
Catégorie B	346	621	967	46	153	199
Catégorie C	1402	2777	4179	447	789	1236
Toutes catégories	1938	3761	5699	560	1080	1640

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2017			Nombre de jours indemnisés en 2017		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Catégorie A	78	78	156	0	0	0
Catégorie B	77	31	108	0	6	6
Catégorie C	40	100	140	0	0	0
Toutes catégories	195	209	404	0	6	6

Les indicateurs concernant le compte épargne temps sont conformes à la surreprésentation des femmes dans l'effectif de la ville.

2. Le recrutement

- ⇒ Répartition des agents recrutés selon le statut par type de recrutement (concours externes, internes, sans concours, mutation, embauche) et par catégorie

LES EFFECTIFS TITULAIRES

Catégorie	Recrutement direct		Voie de concours		Mutation*		Détachement		Réintégration**		Transfert de compétence		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
A	0	0	0	2	1	1	1	4	0	0	0	0	2	7
B	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
C	2	3	0	3	5	2	2	2	2	3	0	0	11	13
TOTAL	2	4	0	5	6	3	3	6	2	3	0	0	13	21

Pour rappel :

- *La mutation concerne le recrutement d'un agent titulaire issu d'une autre collectivité.
- **La réintégration consiste quant à elle, à réintégrer un fonctionnaire à l'issue d'une disponibilité pour convenance personnelle.

✚ Les mutations concernent davantage les hommes à 67%. En revanche, pour les détachements, les femmes sont majoritaires à 67%.

✚ Les recrutements par voie de concours concernent en majorité les femmes.

LES EFFECTIFS NON TITULAIRES

Catégorie	Sur poste vacant		Sur poste pour remplacement		CDI		Besoin spécial		Absence cadre d'emploi		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
A	4	7	0	0	0	0	0	3	2	0	6	10
B	1	5	0	1	1	0	0	0	0	0	2	6
C	22	19	5	10	0	0	0	0	0	0	27	29
TOTAL	27	31	5	11	1	0	0	3	2	0	35	45

✚ 56 % des recrutements de non titulaire ont été pourvus à des femmes.

3. Les départs

- ⇒ Répartition des départs par catégorie hiérarchique et selon le statut par motif : retraite, démission, fin de contrat de travail à durée déterminée, inaptitude définitive, décès

LES EFFECTIFS TITULAIRES

Fonctionnaires	Hommes				Femmes				TOTAL
	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL	

Nombre d'agents ayant quitté la collectivité dans l'année et non présents suite à :									
Détachement dans une autre structure. Agents de la collectivité qui ont été détachés au cours de l'année 2017 dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, ...)				0		1	2	3	3
Mise en disponibilité, congé parental.			10	10	1	2	10	13	23
Mutation (changement de collectivité)			4	4	2	2		4	8
Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière,...) dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2015)			1	1			1	1	2
Départ à la retraite		2	10	12	2	1	11	14	26
Licenciement				0			1	1	1
Décès			2	2			2	2	4
Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc...)	1			1				0	1
TOTAL	1	2	27	30	5	6	27	38	68

- ✚ Elles représentent 56% des départs au sein des emplois titulaires majoritairement pour des raisons de départs à la retraites (37%) suivi des mises en disponibilités et congés parentaux (35%).

LES EFFECTIFS NON TITULAIRES

Non-titulaires sur emplois permanents	Hommes				Femmes				TOTAL
	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL	Cat A	Cat B	Cat C	TOTAL	
Motif de départ									

Nombre d'agents ayant quitté la collectivité dans l'année et non présents suite à :									
Congé formation				0	1			1	1
Démission	2			2	1	2	5	8	10
Fin de contrat (ne pas inclure les agents non titulaires titularisés dans l'année 2015)		1	1	2	1	1	9	11	13
Départ à la retraite	1			1	1			1	2
TOTAL	3	1	1	5	4	3	14	21	26

☚ Conformément à la répartition de la masse salariale de Villejuif, les femmes représentaient 56 % des départs des titulaires et 80 % des départs de non titulaires.

☞ Effectifs d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement

Départs en retraite	
HOMMES	FEMMES
12	14

☚ 54% des départs en retraite concernent les femmes.

☞ Age moyen de départ à la retraite (catégories sédentaires actives)

AGES	Départs en retraite	
	HOMMES	FEMMES
57	1	0
58	1	0
60	7	2
61	1	0
62	1	6
63	0	4
64	0	1
TOTAL	11	13
AGE MOYEN	59 ans et 10 mois	62 ans et 2 mois

- ✚ L'âge moyen de la retraite chez les Hommes est de 59 ans et 10 mois et pour les femmes de 62 ans et 2 mois.

Cette fourchette est une nouvelle fois en accord avec les chiffres du rapport annuel de l'état de la fonction publique de 2017 dont l'âge moyen de départ à la retraite serait de 61,2 ans.

Cette écart s'expliquant, notamment, par la grande proportion d'agents hommes issus des postes techniques dont l'entrée dans la vie active a été réalisée « *plus jeune* » sur des postes ne requérant pas de niveau de diplômes particulier. Cette entrée tôt dans la vie active permet une entrée en retraite plus précoce ; les femmes quant à elle ont vu leurs carrières ponctuées par certains évènements familiaux (congés maternité, parentaux, temps partiels...) nécessitant de différer le départ en retraite pour bénéficier du taux plein.

AGES	Départs en retraite pour invalidité	
	HOMMES	FEMMES
39	0	1
60	1	0
TOTAL	1	1
AGE MOYEN	60	39

- ✚ Ces chiffres sont à relativiser car ils concernent un agent pour chaque groupe.

➡ Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants

Emplois fonctionnels		Fonctionnaires de la fonction publique territoriale								
		Administrateurs		Attachés		Ingénieurs		Autres		TOTAL
		H	F	H	F	H	F	H	F	
Emplois fonctionnels administratifs										
	Directeur général des services ou directeur					1				1
	Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint			1	1	1				3
	TOTAL	0	0	1	1	2	0	0	0	4

➤ Répartition des candidats aux concours et examens professionnels par catégorie
(inscrits/présents/admissibles/admis)

Cat.	Concours						Examens						Total des admis	
	Inscrits		Admissibles		Admis		Inscrits		Admissibles		Admis			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
A	1	2	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	6	5
B	0	2	0	1	0	1	3	1	3	0	3	0	9	5
C	29	49	3	12	3	8	6	13	0	8	0	8	41	98
TOTAL	30	53	4	14	4	10	10	15	4	8	4	8	56	108

- 🚩 72 % des agents admis à un concours toutes catégories confondues sont des femmes et celles-ci représentent également 67 % des agents à avoir été admis lors d'un examen professionnel.

4. Avancement de grade et promotion interne

- ⇒ Répartition des agents promus/promouvables par grade et promotion interne par cadre d'emploi.

CADRE D'EMPLOI	GRADE	Cat	Avancement de grade				Promotion interne				
			Promouvables		Promus		Promouvables		Promus		
			H	F	H	F	H	F	H	F	
Attachés territoriaux	Attaché Hors classe	A	5	6	1	0	0	0	0	0	0
	Attaché principal	A	0	3	0	1	0	0	0	0	0
	Attaché	A	0	0	0	0	23	36	0	1	
	TOTAL cadre d'emploi	A	5	9	1	1	23	36	0	1	
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	B	0	0	0	0	1	14	0	0	
	Rédacteur pal 2cl	B	2	2	0	1	0	0	0	0	
	TOTAL cadre d'emploi	B	2	2	0	1	1	14	0	0	
Adjoints administratifs	Adjt administratif pal 2cl	C	2	4	2	4	0	0	0	0	
	Adjt administratif pal 1cl	C	0	6	0	5	0	0	0	0	
	TOTAL cadre d'emploi	C	2	10	2	9	0	0	0	0	
Agents de maîtrise territoriaux	Agent maîtrise pal	C	12	2	10	2	0	0	0	0	
	Agent maîtrise	C	0	0	0	0	68	40	0	0	
	TOTAL cadre d'emploi	C	12	2	10	2	68	40	0	0	
Adjoints techniques territoriaux	Adjt technique pal 2cl	C	50	56	0	0	0	0	0	0	
	Adjt technique pal 1cl	C	14	14	12	12	0	0	0	0	
	TOTAL cadre d'emploi	C	64	70	12	12	0	0	0	0	
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	A	0	0	0	0	2	0	0	0	
	TOTAL cadre d'emploi	A	0	0	0	0	2	0	0	0	
Ingénieur en Chef	Ingénieur Général	A	1	0	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL cadre d'emploi	A	1	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens territoriaux	Technicien pal 1 Cl	B	3	3	1	0	0	0	0	0	
	Technicien	B	0	0	0	0	77	17	0	0	
	TOTAL cadre d'emploi	B	3	3	1		77	17	0	0	
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjt patrimoine pal 2cl	C	1	0	1	0	0	0	0	0	
	TOTAL cadre d'emploi	C	1	0	1	0	0	0	0	0	

CADRE D'EMPLOI	GRADE	Cat	Avancement de grade				Promotion interne			
			Promouvables		Promus		Promouvables		Promus	
			H	F	H	F	H	F	H	F
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire puér pal 1cl	C	0	4	0	4	0	0	0	0
	TOTAL cadre d'emploi	C	0	4	0	4	0	0	0	0
Éducateurs territoriaux de jeunes enfants	Éducateurs pal jeunes enfants	B	0	2	0	2	0	0	0	0
	TOTAL cadre d'emploi	B	0	2	0	2	0	0	0	0
Psychologue	Psychologue	A	0	1	0	1	0	0	0	0
	TOTAL cadre d'emploi	A	0	1	0	1	0	0	0	0
ATSEM	ATSEM pal 1cl	C	0	1	0	0	0	0	0	0
	TOTAL cadre d'emploi	C	0	1	0	0	0	0	0	0
Animateurs territoriaux	animateur	B	0	0	0	0	1	5	0	1
	animateur pal 2cl	B	0	1	0	1	0	0	0	0
	TOTAL cadre d'emploi	B	0	1	0	1	1	5	0	1
Adjoints territoriaux d'animation	Adjt anim pal 2cl	C	2	2	2	2	0	0	0	0
	Adjt anim pal 1cl	C	0	1	0	1	0	0	0	0
	TOTAL cadre d'emploi	C	2	3	2	3	0	0	0	0
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	attaché cons pat	A	0	0	0	0	1	10	0	0
	TOTAL cadre d'emploi	A	0	0	0	0	1	10	0	0
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	assistant conservation	B	0	5	0	1	0	0	0	0
	TOTAL cadre d'emploi	B	0	5	0	1	0	0	0	0
Éducateurs territoriaux des APS	éducateur APS	B	0	0	0	0	1	0	1	0
	TOTAL cadre d'emploi	B	0	0	0	0	1	0	1	0
Agents de police municipale	Brigadier-Chef pal	C	2	0	1	0	0	0	0	0
	TOTAL cadre d'emploi	C	2	0	1	0	0	0	0	0
TOTAL			94	113	30	37	174	122	1	2

✚ 207 agents étaient promouvables pour un avancement de grade, 67 en ont bénéficié soit 32%. Parmi les agents promus, 55,22 % sont des femmes.

✚ 296 agents étaient promouvables pour une promotion interne, 3 agents en ont bénéficié soit 1,01 %. Parmi les agents promus, 66.66 % sont des femmes. La promotion interne permet le passage d'un corps ou d'un cadre d'emploi à un autre corps ou cadre d'emploi au sein de la même fonction publique. Elle a lieu au choix ou après un examen professionnel. **Toutefois, le faible nombre de promotion interne au sein de la collectivité est lié au respect des conditions statutaires, notamment à des quotas, fixés par la Commission Administrative Paritaire, pour chaque collectivité, qui limitent largement les possibilités de nomination par cette voie.**

5. La rémunération

➤ Rémunérations nettes mensuelles des agents présents au 31/12 par statut et par catégorie

	Titulaires			Non Titulaires permanents		
	Hommes	Femmes	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes	Hommes et Femmes
A	3 763.83	3 107.28	3 348.29	3 324.72	3 606.83	3 523.58
B	2 477.31	2 376.97	2 412.09	2 078.34	2 001.82	2 012.82
C	1 908.38	1 834.30	1 863.12	1 631.46	1 565.84	1 583.74
Moyenne	2 120.22	2 010.63	2 052.59	2 184.13	2 171.56	2 175.00

À titre d'information, dans la fonction publique d'État la rémunération moyenne est de 2318 euros pour les femmes et 2715 euros pour les hommes soit un écart de 397 euros. De même, dans la fonction publique Hospitalière la rémunération moyenne est de 2098 euros pour les femmes et de 2653 euros pour les hommes soit une différence de 555 euros.

- ✚ En prenant en compte la tendance moyenne dans la fonction publique territoriale nous pouvons noter le faible écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans notre collectivité qui est de 109.59€ chez les titulaires et de 12,57€ chez les non titulaires (moyenne toutes catégories confondues).
- ✚ Les hommes titulaires de catégorie A bénéficient d'un salaire net mensuel supérieur de 21 % par rapport à celui des femmes. Cet écart s'explique notamment, par les écarts de régime indemnitaire entre la filière technique et administratives. La filière technique comptant un nombre d'hommes supérieur. Il est à noter que les femmes non titulaires de catégorie A ont un salaire supérieur de 9%.
- ✚ Les hommes titulaires de la collectivité ont un salaire moyen supérieur de 5,5 % tandis que cet écart est inférieur à 1% chez les contractuels.

➤ Rémunérations nettes mensuelles par déciles

Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Pour une plus juste comparaison, les agents travaillant à temps partiel ou à temps non complet ont été rétablis sur une base de travail à temps plein.

➤ LES EFFECTIFS TITULAIRES

	Hommes	Femmes	Effectif total
Décile 1	1 616.53	1 584.85	1 594.96
Décile 2	1 690.22	1 509.53	1 656.62
Décile 3	1 767.30	1 699.60	1 714.43
Décile 4	1 856.48	1 778.89	1 807.23
Décile 5	1 948.65	1 850.41	1 885.28
Décile 6	2 052.68	1 938.96	1 986.66
Décile 7	2 182.19	2 040.90	2 101.24
Décile 8	2 379.87	2 205.77	2 290.34
Décile 9	2 710.91	2 692.17	2 710.91

➤ LES EFFECTIFS NON TITULAIRES

	Hommes	Femmes	Effectif total
Décile 1	1 512.22	1 508.38	1 508.38
Décile 2	1 544.40	1 547.72	1 544.40
Décile 3	1 568.85	1 576.95	1 570.41
Décile 4	1 625.51	1 596.59	1 596.59
Décile 5	1 722.78	1 644.72	1 651.49
Décile 6	1 854.72	1 613.94	1 819.46
Décile 7	2 226.17	2 022.30	2 022.30
Décile 8	2 554.38	2 526.27	2 526.27
Décile 9	3 921.18	4 444.68	4 267.44

📌 Ces chiffres reprennent la logique vue lors du tableau de la rémunération moyenne brute annuelle. Cependant, il est intéressant de noter que chez les femmes non titulaires le montant du dernier décile est supérieur de 13% comparativement aux hommes.

➤ Part des primes et indemnités dans la rémunération globale par catégorie hiérarchique (A, B, C).

Statut et Catégorie	FEMMES				
	BRUT	Prime annuelle		Régime indemnitaire	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Titulaires	15 403 377.62	848 409.97	5.51	1 945 605.48	12.63
Cat. A	1 983 565.10	72 070.24	3.63	367 782.58	18.54
Cat. B	2 135 497.19	98 264.44	4.60	335 627.07	15.72
Cat. C	11 284 315.33	67 8075.29	6.01	1 242 195.83	11.01
Non Tit perm.	3 593 349.13	175 780.60	4.40	412 114.62	10.32
Cat. A	1 382 900.42	42 101.47	3.04	140 362.74	10.15
Cat. B	396 635.59	20 110.22	5.07	69 051.81	17.41
Cat. C	1 813 813.12	113 568.91	6.26	202 700.07	11.18

Statut et Catégorie	HOMMES				
	BRUT	Prime annuelle		Régime indemnitaire	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Titulaires	10 512 656.41	536 270.08	5.10	1 444 891.72	13.74
Cat. A	1 489 001.18	43 817.78	2.94	374 137.13	25.13
Cat. B	1 229 942.16	54 489.11	4.43	222 128.10	18.06
Cat. C	7 793 713.07	437 963.19	5.62	848 626.49	10.89
Non Tit perm.	1 284 336.53	55 427.82	4.32	139 901.62	10.89
Cat. A	604 182.83	18 051.37	2.99	57 286.20	9.48
Cat. B	131 834.10	6 720.00	5.1	23 005.13	17.45
Cat. C	548 319.60	30 656.45	5.59	59 610.29	10.87

6. La formation

- Nombre moyen de jours de formation statutaire (dont suite à promotion), professionnelle par catégorie hiérarchique (A, B, C)

Catégorie	Intégrations		1er emploi		Postes à responsabilité	
	H	F	H	F	H	F
A	10	10	4.2	4	0	2
B	10	10	5.66	1.5	0	3
C	5	5	3.25	3.1	5	6
TOTAL	25	25	13.11	8.6	5	11

- Nombre d'agents bénéficiant de congés de formation professionnelle et promotionnelle

Cat.	Nombre d'agents formés			Nombre de jours de formation			Nombre de jours moyen de formation		
	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
A	2	3	5	27	3	30	13.5	1	14.5
B	9	10	19	29	36	65	3.2	3.6	6.8
C	9	18	27	48	130	178	5.33	7.22	12.55
TOTAL	20	31	51	104	171	273	22.03	11.82	33.85

- Agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent ayant participé au moins à une formation.

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	23	45	6	18	92
Catégorie B	47	57	1	11	116
Catégorie C	200	342	12	45	599
TOTAL	270	444	19	74	807

- ✚ Parmi les agents ayant suivi une formation, 64% sont des femmes.

- Il est intéressant de constater que contrairement aux années précédentes la catégorie C n'est plus sous représentée proportionnellement au nombre d'agents de celle-ci. En effet, avec 69% des agents ayant suivi une formation, la catégorie C dépasse la catégorie A (66%).

7. Les conditions de travail

- Nombre d'accidents de travail au cours de l'année (taux de fréquence des accidents du travail) ; nombre de maladies professionnelles.

Cadres d'emplois - Filière	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année								Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année ou auparavant)			
	Accidents de SERVICE				Accidents de TRAJET				Accident de SERVICE		Accident de TRAJET	
	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt		Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt					
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F

Attachés	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	45	0	0
Rédacteurs	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	8	0	35
Adjoint administratifs	0	4	0	0	1	2	0	0	0	0	647	39	24
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	9	0	0	1	3	0	0	0	0	700	39	59

Techniciens	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	5	0
Agents de maîtrise	4	1	0	0	0	0	0	0	0	472	10	0	0
Adjoint techniques	22	23	0	0	4	0	0	0	1 237	1 079	197	0	0
FILIERE TECHNIQUE	26	24	0	0	5	0	0	0	1 709	1 089	202	0	0

Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	224	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	2	0	224	0	0							

Éducateurs de jeunes enfants	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	303	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	13	0	292
FILIERE SOCIALE	0	4	0	0	0	2	0	0	0	0	316	0	292

Cadres d'emplois - Filière	Nombre d'accidents du travail reconnus dans l'année								Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année ou auparavant)			
	Accidents de SERVICE				Accidents de TRAJET				Accident de SERVICE		Accident de TRAJET	
	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt		Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt					
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F

Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico- techniques	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	32
Infirmiers en soins généraux	0	1	0	0	0	1	0	0	0	9	0	10
Auxiliaires de puériculture	0	2	0	0	0	0	0	0	0	21	0	0
FILIERE MEDICO- SOCIALE	0	3	0	0	0	2	0	0	0	30	0	42

Agents de police municipale	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	110	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	2	0	110	0	0	0						

Animateurs	1	0	0	0	0	0	0	0	59	0	0	0
Adjoints d'animation	6	6	0	0	0	2	0	0	492	122	0	248
FILIERE ANIMATION	7	6	0	0	0	2	0	0	551	122	0	248

TOUTES FILIERES	35	49	0	0	6	9	0	0	2 370	2 487	241	641
------------------------	-----------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	--------------	--------------	------------	------------

Hors filières (pour les agents non permanents)	3	1	0	0	0	0	0	0	14	25	0	0
TOTAL	38	50	0	0	6	9	0	0	2 384	2 512	241	641

✚ Les femmes représentent 57 % des accidents de service et 60 % des accidents de trajet.

Cadres d'emplois	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année		Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans les années antérieures ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année		Nombre de jours d'arrêts de travail			
	H	F	H	F	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	
					H	F	H	F

Adjoints techniques	2	5	1	5	318	71	365	496
FILIERE TECHNIQUE	2	5	1	5	318	71	365	496

Éducateurs de jeunes enfants	0	1	0	1	0	41	0	244
FILIERE SOCIALE	0	1	0	1	0	41	0	244

Adjoints d'animation	0	0	0	1	0	0	0	365
FILIERE ANIMATION	0	0	0	1	0	0	0	365

TOUTES FILIERES	2	6	1	7	318	112	365	1 105
-----------------	---	---	---	---	-----	-----	-----	-------

- Les femmes représentent 75 % des maladies professionnelles contractées durant l'année. Cette surreprésentation des femmes provient surtout de la filière technique, plus exposée à ce risque.

➤ Nombre d'agents ayant pris un congé de paternité par catégorie hiérarchique.

	Nombre d'hommes * titulaires et non titulaires devenus pères	Nombre total de journées d'absence au titre des congés paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie B	1	11
Catégorie C	9	99

📌 90% des hommes ayant pris un congé paternité sont issus de la catégorie C.

➤ Nombre d'agents ayant pris des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois : congé parental, adoption et autres congés liés à la famille ; mise en disponibilité par motif (accompagnement personnes en fin de vie ou en situation de dépendance, convenance personnelle)

	Hommes	Femmes	TOTAL
En congé parental (article 75) Fonctionnaires et contractuels	0	4	4
*En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels Fonctionnaires et contractuels	24	40	64
<i>dont disponibilité de droit</i> Fonctionnaires et contractuels	5	13	18
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent Fonctionnaires et contractuels	4	5	9
En congé spécial (article 99) Fonctionnaires uniquement	2	1	3

**Pour rappel, la disponibilité est la situation de l'agent qui se trouve placé temporairement, hors de son administration et qui cesse de bénéficier, durant cette période, de sa rémunération et de ses droits à l'avancement et à la retraite. Il existe trois types de disponibilité : la disponibilité d'office (ex : pour raison de santé), la disponibilité sous réserve des nécessités de service (ex : pour convenances personnelles, pour créer une entreprise), la disponibilité de droit (ex : exercice d'un mandat local, élever un enfant de moins de 8 ans...)*

📌 Cet indicateur met en saillance une représentation plus importante des femmes dans deux cas spécifiques : le congé parental où elles représentent 100% de l'effectif et 63% des agents en disponibilité. Ces chiffres s'expliquent par l'inégalité des tâches domestiques conformément aux indications formulées par le conseil.

- Nombre d'agents à temps plein bénéficiant d'un travail à temps partiel à leur demande par catégorie hiérarchique (A,B,C).

➤ LES EFFECTIFS TITULAIRES

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		1.1.3(1)	1.1.3(2)
Catégorie A	Hommes	0	0
	Femmes	2	0
	Total	2	0
Catégorie C	Hommes	4	0
	Femmes	10	14
	Total	14	14

- ✚ Parmi les titulaires, les agents de catégorie C représentent 93 % des temps partiel.
- ✚ Les femmes représentent 75 % des temps partiel de droit et 100% des temps partiel sur autorisation.

➤ LES EFFECTIFS NON TITULAIRES

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		1.2.3(1)	1.2.3(2)
Catégorie B	Hommes	0	0
	Femmes	1	0
	Total	1	0

- Dépenses d'action sociale (en euros) pour garde d'enfant (CESU, Places en crèche, activités parascolaires, etc...)

	Nombre de bénéficiaires		Montant	
	H	F	H	F
Aide à la famille	35	71	13 303.62	29 465.32
Subventions pour séjours d'enfants	11	34	2 594.54	4 401.34
Prestation pour enfant handicapé	7	7	21 512.8	14 858.43
TOTAL	53	112	37 410.96	48 725.09

II/ La politique Ressources Humaines menée et à venir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : Inscrire l'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines

1. La politique Ressources Humaines menée consiste à :

⇒ Développer nos outils ressources humaines afin de piloter et de mieux maîtriser cet équilibre Hommes femmes.

- ✓ Ces outils ainsi développés contribueront à réaliser un pilotage plus fin des données afin d'apporter des actions correctives, le cas échéant, et d'affiner nos tableaux de bords pour une plus grande maîtrise de cet équilibre hommes femmes.

⇒ Favoriser la mixité des métiers et lutter contre les stéréotypes de sexe

La recherche d'une plus grande mixité dans les effectifs est un enjeu important. La situation au sein des effectifs permanents montre encore une répartition sexuée selon les filières, avec une filière technique principalement masculine. Cette situation est liée à une répartition sexuée des métiers. La communication non stéréotypée des offres d'emplois sur l'ensemble des recrutements a permis de faire évoluer les représentations et avancer vers plus de mixité, ce à tous niveaux de responsabilité.

- ✓ Nous poursuivons nos actions par la formation de nos recruteurs opérationnels à la non-discrimination (un accompagnement des recruteurs opérationnels par la DRH se poursuivra afin d'intégrer pleinement cette mixité).

⇒ Assurer l'égalité dans l'évolution de carrière et de rémunération des agents

Des écarts sont encore notables entre filières. Les filières techniques (occupées majoritairement par des hommes) bénéficiant d'un régime indemnitaire plus favorable que les autres filières notamment celles occupées majoritairement par des femmes (filières administratives ou médico-sociales par exemple).

Le régime indemnitaire fonction des Sujétions, de l'expérience et de l'expertise professionnelle (RIFSEEP) contribuera progressivement à réduire les écarts de mobilité.

- ✓ Le projet de réorganisation de la direction des ressources humaines fusionnant les services « *organisation valorisation des compétences* » et « *formation* » mais aussi les services « *carrière* » et « *études et pilotage* » concourra à favoriser davantage cette égalité.

- ✓ Le travail de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) se poursuit, il a permis d'identifier les 50 métiers de la collectivité et à construire un référentiel de compétences pour chacun de ces métiers.
- ✓ Les prochaines étapes consisteront à identifier : d'une part les passerelles à la mobilité, notamment inter filières, afin de féminiser certains secteurs (notamment techniques) ; d'autre part à construire un livret de formation qui permettra aux encadrants (et à la direction des ressources humaines) d'identifier les formations types ou parcours de formations afin de combler les écarts entre compétences requises et réelles des agents.

➤ Assurer l'égalité de traitement des programmes/parcours de formation

La formation professionnelle a pour objectif de répondre à la fois au besoin de développement des compétences de la collectivité et aux besoins en évolution de carrière ou en mobilité des agents.

- ✓ Afin de mieux maîtriser le choix « aléatoire » imposé et subi par les agents du fait de la politique et des procédures du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), le service formation axe sa politique vers plus de formations organisées en interne permettant ainsi de mieux maîtriser le choix des candidats à la formation, et de garantir l'égalité de traitement sur la formation. Ce type de formation « sur mesure » contribue à adapter la formation au plus près de nos besoins dans l'optique d'un meilleur service public. Ces formations internes sont passées de 13% en 2015 à 21% en 2017 et se poursuivront sur 2019.

➤ Favoriser le bien-être au travail

Le projet de réorganisation de la direction des ressources humaines intégrant un rattachement à la responsable relation au travail du conseiller de prévention, de la psychologue et de l'assistante sociale concourra à prévenir, et le cas échéant traiter, ces risques de harcèlement lié au sexe de l'agent.

- ✓ Un diagnostic sur les Risques psychosociaux a contribué à identifier ces risques et à mettre en place un plan d'actions précis sur ce point.
- ✓ Un des leviers au bien-être au travail étant la formation, la direction des ressources humaines s'est employée en 2018 à former tous les agents de la collectivité en priorisant les encadrants.

Ainsi,

- 8 sessions de formation de 2 jours destinées à l'encadrement,
- 21 formations /informations destinés à l'ensemble des agents ont été réalisées en 2018,

L'objet consistant, notamment, à présenter les « *attendus en termes de savoir être* » ce, afin d'impulser une culture de responsabilisation à la santé au travail puisque celle-ci est l'affaire de tous !

2. Les objectifs Ressources Humaines à venir consisteront à :

⇒ S'engager progressivement dans l'obtention du label égalité hommes femmes.

Ce label récompense l'exemplarité des pratiques dans ce domaine. Il concrétise une volonté politique forte de valoriser l'égalité professionnelle.

⇒ Favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle

- ✓ Organiser une réflexion collective et faire des propositions sur les différents temps de vie, sur l'utilisation des outils informatiques et la téléphonie, sur le régime des horaires de travail, les réunions tardives.
- ✓ Améliorer l'information des agents sur leurs droits en tant que futurs parents ou Parents (statut, modes de garde et financement) notamment concernant les prestations dont ils peuvent bénéficier au titre de l'aide octroyée par la ville et le CNAS. Des actions ont été faites en ce sens courant 2017 et 2018 en termes de communication et se poursuivront.
- ✓ Préparer le retour et assurer un accompagnement plus important des agents, par le service « *Emplois et compétences* » après un congé maternité/ ou un congé Parental afin de réinsérer dans les meilleures conditions les agents dont la carrière a été « *mise entre parenthèse* » du fait d'un heureux évènement.

⇒ Poursuivre les actions impulsant le bien-être au travail

- ✓ Mettre en place un processus d'intégration des nouveaux arrivants, partagée avec les encadrants, intégrant notamment un rapport d'étonnement permettant d'identifier les atouts et points faibles de l'organisation : ce processus intègrera un entretien avec l'encadrant et un avec la DRH.
- ✓ Identifier et traiter les discriminations au sein de la collectivité via la création d'une cellule pluridisciplinaire d'écoute et de traitement des situations discriminatoires.

III/ Politique de la commune en matière d'égalité femmes hommes.

La Ville a poursuivi et renforcé cette année sa politique en matière d'égalité femmes hommes, tant au plan des actions concrètes, que des représentations symboliques.

1. Les actions d'animation sur le thème de l'égalité et de la place des femmes

Les services municipaux et en particulier la direction citoyenneté vie des quartiers ont relayé tout au long de l'année les campagnes régionales et nationales, ce qui a permis notamment : des actions auprès des collèges sur le cyber harcèlement, une sensibilisation sur l'égalité autour de l'inauguration de l'antenne jeunes du centre-ville (MAJ), la célébration de la journée internationale pour les droits des femmes à la médiathèque Elsa Triolet le 8 mars,...

Autre exemple, la campagne nationale octobre rose, de prévention du cancer du sein, a été l'occasion d'une marche rose, qui a rassemblé au parc des Hautes Bruyères plus de 150 participants, une belle réussite pour cette 1ère année.

Au plan culturel, la Maison pour tous Gérard Philipe (MPT GP) a accueilli en résidence la Compagnie Paule et Paule, de octobre 2017 à janvier 2018, pour la création d'un spectacle « Mum Blues, mère parfaite ou perpette », qui a été présenté le 9 mars.

Ce spectacle musical et comédie clownesque, traite des pressions de la société, sur les femmes, sur le statut de mère, mais également de la dépression post-partum.

2. Les actions à portée symbolique et représentative

Il a été observé que trop peu de rues ou d'équipements portent des noms de femmes à Villejuif. Aussi, il a été décidé de dénommer au féminin de futurs équipements publics : halle des sports Colette Besson, groupe scolaire Simone Veil.

Sur ce thème, la Ville a par ailleurs soutenu et participé à une initiative de l'association ADO (ateliers détournements d'objets) sur la place des femmes dans l'espace public, en particulier dans les quartiers Sud en politique de la ville.

Les habitantes qui ont participé à ce projet ont remarqué que les espaces publics sont peu occupés par les femmes. Aidées par l'association, tout au long du mois de mars 2018, elles ont apposé des plaques de rue éphémères portant des noms de femmes, et programmé des temps d'animation et d'échanges dans les rues sur cette initiative.

En partenariat avec les services de la santé et des sports, un parcours « sports santé » éphémère a également été réalisé pour l'été. Ce parcours a été conçu à partir du mobilier urbain déjà existant. Plusieurs groupes de femmes de différents âges ont été accompagnées sur ce parcours.

La Ville a décidé de pérenniser ce parcours par la réalisation d'équipements définitifs.

3. De nouveaux dispositifs municipaux

Plus concrètement, la Ville a voulu mettre l'accent cette année sur les femmes dans le sport : la municipalité a décidé d'un nouvel appel à projet annuel auprès des clubs, pour promouvoir la pratique sportive féminine dans le sport collectif. Ainsi la création d'équipes féminines est encouragée financièrement, que ce soit en pratique amateur ou en compétition. Un budget de 12 000 euros a été ouvert pour ce dispositif. D'autres actions de promotion dans les quartiers en politique de la ville sont également concernées par ce dispositif, puisque le taux de licences sportives est deux fois moindre dans ces quartiers.

Par ailleurs, la Ville a réformé le fonds d'aide communal à la pratique sportive, le FACPS, avec une attention particulière pour les jeunes femmes : celles-ci ne représentant que 29 % des aides du FACPS, il a été décidé en Conseil municipal de juin de majorer le montant d'aide au paiement des cotisations aux clubs. Ainsi, l'aide est augmentée de 50 % pour les jeunes filles mineures et forfaitisées à 60 euros pour les jeunes femmes de moins de 22 ans.

4. Le Réseau interprofessionnel de lutte contre les violences conjugales à Villejuif

Le réseau a poursuivi ses rencontres avec pour objectif de tendre à fluidifier et faciliter le parcours des femmes villejuifaises victimes de violences conjugales.

Le réseau regroupe 56 professionnels issus de divers horizons : Services municipaux, Éducation nationale, Police nationale, Espace départemental des solidarités, diverses associations, PMI, Hôpital du Kremlin Bicêtre...il se réunit une fois par mois.



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h448 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
Mme LE BAIL par Mme OUCHARD
M. BADEL par M. LE BOHELLEC
M. LECAVELIER par Mme LOUDIÈRE
M. YEBOUET par M. DUCELLIER
M. MONIN par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
Mme TAILLÉ-POLIAN par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE par M. LIPIETZ
M. STAGNETTO par Mme GANDAIS
Mme HAMIDI par Mme LEYDIER
Mme KADRI par M. PERILLAT-BOTTONET (*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL par M. PERILLAT-BOTTONET (*à partir de 21h00*)
Mme CASEL par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
Mme YAPO par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
M. BULCOURT par Mme DA SILVA PEREIRA (*à partir de 22h50*)
M. GIRARD par Mme CORDILLOT (*à partir de 23h10*)
M. BOKRETA par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
Mme PIDRON par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13. / .11 / 2018



Le Maire
[Signature]

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATION N° 154/2018 SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA SITUATION EN
MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-1-1

VU le n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

VU la circulaire du 3 août 2011 (NOR DEVD1121712J), relative à la situation en matière de Développement Durable dans les collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement durable doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

ARTICLE UNIQUE : Le rapport annuel 2018 sur la situation au regard du Développement Durable de la commune, ci-annexé, a été présenté au conseil municipal.

**Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

(Handwritten signature)

DONT ACTE

VILLE DE VILLEJUIF

Vu et annexé à ma délibération n° 154/2018
en date du 13 Novembre 2018

Le Maire de Villejuif



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

Année 2018

Contenu

Introduction	4
Contexte règlementaire	4
Contexte territorial	4
La lutte contre le changement climatique	5
Transports	5
Véhicules de la municipalité	5
Bornes Vélib's	5
Stations de métro en construction	6
Énergie	6
Derniers raccordements à la géothermie	6
LED (Changement des ampoules des espaces publics pour des LED)	6
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	8
Biodiversité	8
Promotion de la présence de la nature en ville	8
Politique zéro produits phytosanitaires	8
Rédaction d'une charte de la biodiversité	9
Espaces verts	9
Pratique du mulching	9
Eco pâturage	9
Déchets et propreté	10
Valorisation des déchets	10
Nettoyage des rues	10
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	12
Solidarité sur le territoire	12
Monde associatif	12
Épicerie Solidaire	12
Évènements solidaires	12
Cohésion sociale	13
Politique santé et Contrat Local de Santé	13
Accueil et prise en compte des personnes en situation de handicap	14
Gestion Urbaine de Proximité et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain	15
Maison des initiatives, de l'insertion et de l'emploi (M2IE)	16
L'épanouissement de tous les êtres humains	18

Génération	18
Éducation et jeunesse	18
Sensibilisation au Développement Durable	18
Dispositifs à l'égard des séniors	19
Garantir un cadre de vie agréable	20
Culture	20
Sport	21
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	22
Développement responsable	22
Commerces	22
Urbanisme et patrimoine bâti	22
Consommation responsable	24
Restauration scolaire	24
Locaux municipaux	25

Introduction

Contexte réglementaire

La notion de développement durable est apparue pour la première fois dans le rapport Brundtland¹ de 1987. Ce rapport est venu définir le développement durable comme « la satisfaction des besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ». Il s'agit donc d'une notion d'équilibre entre développement économique et impacts sociaux et environnementaux.

L'article 2311-1-1 du Code général des Collectivités territoriales dispose que: « *Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.* »

Contexte territorial

Depuis 2011, la ville de Villejuif se doit de rendre compte de ses impacts liés au développement durable. Ce rapport ici présent fait état de la situation au regard du développement durable pour l'année 2018. Ce rapport est présenté en cinq chapitres qui correspondent aux cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

Ce rapport présente les actions menées par la municipalité, dans le cadre de ses compétences, en faveur du développement durable. Il faut également préciser que certains enjeux relatifs au développement durable à l'échelle du territoire peuvent concerner la compétence des différents acteurs présents sur ce territoire : l'État, la région, le département et l'Établissement Public Territorial, les partenaires institutionnels, les bailleurs sociaux, les promoteurs immobiliers et le monde associatif.

¹ Rapport Brundtland établi par la Commission Mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies.

La lutte contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique est l'une des préoccupations les plus importantes du développement durable. Suite à la COP21, un engagement a été pris au niveau mondial pour limiter le réchauffement climatique à 2 degrés d'ici 2050.

Transports

Véhicules de la municipalité

La municipalité de Villejuif promeut l'usage de véhicules verts auprès de ses équipes. Au total 16 véhicules électriques sont présents sur le territoire de la commune :

- 5 utilitaires,
- 9 vélos électriques,
- 2 scooters.

Le système de réservation des véhicules en interne permet également aux employés municipaux de partager les véhicules et de limiter leur usage en cas de nécessité.

Bornes Vélib's

La ville de Villejuif souhaite promouvoir les véhicules dédiés à la mobilité douce ; c'est pourquoi elle a rejoint le syndicat Autolib' Vélib par une délibération du 10 juillet 2017 afin de mettre en place sur le territoire 6 bornes Vélib' pour l'année 2018.

En effet, la mobilité douce ainsi que les véhicules en auto-partage permettent à la Ville de se projeter dans l'avenir en créant une mobilité partagée sur l'espace public, en améliorant les alternatives de remplacement des voitures personnelles.

6 bornes Vélib' sont ainsi en cours d'installation sur le territoire de Villejuif :

- Une borne à l'angle des rues Marcel Paul/ Ambroise-Croizat,
- Une borne sur l'avenue de Paris, devant le LCL,
- Une borne devant le stade nautique Youri Gagarine (rue Youri Gagarine- avenue Karl Marx),
- Une borne boulevard Maxime Gorki/ Pole Aragon,
- Une borne place de la paix,
- Une borne au niveau du Métro Paul-Vaillant Couturier.

6 autres stations sont également en cours d'étude pour être installées en 2019, ce qui permettra au système de vélos partagés (électriques et non électriques), de couvrir l'ensemble du territoire de la Ville et ainsi d'offrir aux Villejuifois une réelle alternative aux véhicules personnels.

Stations de métro en construction

En 2017 le permis de construire de la gare Villejuif-Gustave Roussy a été signé et permettra l'interconnexion avec la ligne 14. Le permis de construire pour la connexion de la gare Villejuif Louis Aragon avec la ligne 15 a lui été signé en 2016.

À terme, ces travaux permettront aux Villejuifois d'avoir accès à une plus grande diversité de moyens de déplacements collectifs et moins polluants que la voiture individuelle. L'étude d'aménagement de ces gares prend en compte les questions de mobilité douce en proposant l'aménagement d'espaces dédiés aux vélos ou au covoiturage.

Énergie

Derniers raccordements à la géothermie

Durant l'été 2018 les travaux de raccordement à la géothermie ont continué et ont permis de raccorder d'autres bâtiments publics à la géothermie :

- Médiathèque Elsa Triolet,
- Théâtre Romain Rolland,
- L'Hôtel de Ville,
- Pôle technique de la ville,
- Les groupes scolaires Haute-Bruyères, Robert Lebon et Henri Wallon.

De plus, ces travaux ont également permis de raccorder les résidences de l'OPH Flora Tristan, Varlin, Le-Bigot, Paul-Bert et les tours de l'OPH du quartier Lebon Lamartine.

Au total, c'est l'équivalent de 2870 logements qui vont pouvoir bénéficier du raccordement à la géothermie.

La géothermie permet à l'ensemble des bâtiments raccordés de profiter d'une énergie verte et renouvelable, mais également moins coûteuse.

LED (Changement des ampoules des espaces publics pour des LED)

Les travaux de rénovation de l'éclairage public se sont poursuivis en 2018 et ont amené la Ville à remplacer les anciens luminaires par des ampoules LED.

En effet, les ampoules LED ont une durée de vie quatre fois plus élevée qu'une lampe classique. Ce qui permet à la fois des économies financières, mais également une diminution par 4 des déchets produits.

De plus, elles consomment deux fois moins d'électricité, mais ont également un impact environnemental moindre comparé à des ampoules dites « classiques ».

Selon le dernier rapport d'exploitation des années 2016-2017 du marché public de performance énergétique, le remplacement des éclairages par des ampoules LED aura permis sur les deux dernières années :

- Une économie d'énergie de 120656 kWh en 2017,
- Les économies d'énergie en fin 2017 représentent sur une année pleine 24 % de la consommation initiale de l'année 2014 (année de référence),
- 315 ampoules remplacées par des LEDs de 2016 à 2017.

Projet nouveau

Un appel d'offre visant à installer des panneaux photovoltaïques sur deux écoles de la Ville va marquer les débuts d'un projet de performance énergétique des bâtiments et de lutter, de manière effective contre le réchauffement climatique.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Biodiversité

Promotion de la présence de la nature en ville

La présence de ruches sur le territoire de la commune de Villejuif marque la prise en compte par la municipalité des enjeux liés à la préservation de la biodiversité. Les abeilles ont en effet un rôle pollinisateur important et sont les pionnières de la biodiversité dans le monde. Villejuif s'investit donc dans leur préservation pour permettre aux générations futures un avenir stable en matière de biodiversité.

Depuis trois ans, grâce à la présence de ces ruches, Villejuif participe au concours des miels du Grand Paris. En 2016 et 2017, elle a obtenu un titre honorifique pour son action en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les permis de végétaliser participent également à la promotion de la présence de la nature en ville. Il s'agit d'une autorisation donnée par la ville aux habitants en faisant la demande pour végétaliser un espace public. Ce dispositif permet aux Villejuifois de devenir acteur de la végétalisation de la ville. Actuellement, quatre sites font l'objet de permis de végétaliser.

La promotion de la présence de la nature en ville se manifeste également par des échanges entre la collectivité et les villejuifois :

- Dons des plantes à la population lors des changements des plates-bandes,
- Ateliers de rempotage lors du salon du jardin, du salon « Bon ! » et de la journée des droits de l'enfant.

Ces moments de partage entre la municipalité et les villejuifois permettent d'amener un échange autour de la biodiversité et de la présence de la nature en ville.

Enfin, la plantation de plantes vivaces sur plusieurs espaces verts de la ville permet de maintenir de la biodiversité ainsi que des espaces verts durant toute l'année, y compris en hiver, ces plantes pouvant survivre à des températures négatives.

Politique zéro produits phytosanitaires

En récompense à son engagement en faveur de l'abandon des produits phytosanitaires, la ville a obtenu un troisième trèfle au Label Phyt'Eaux Cités du Syndicat des eaux d'Ile-de-France.

L'équipe d'entretien des espaces verts de Villejuif a totalement abandonné l'utilisation de produits phytosanitaires, nocifs pour la santé ainsi que pour l'environnement.

Désormais, c'est le désherbage mécanique qui est mis en œuvre à 90%. Pour certains espaces nécessitant un désherbage plus puissant, un produit dit « biocontrôle » est alors utilisé. Ce produit, à

base d'acide pélargonique n'entre pas dans la catégorie des produits phytopharmaceutiques (sous-catégorie des produits phytosanitaires) dont l'usage doit être limité en collectivité territoriale.

L'abandon des produits phytosanitaires va également être mise en œuvre dans les cimetières et aux alentours des stades sportifs, pour qui l'usage est encore autorisé jusqu'en 2019.

Rédaction d'une charte de la biodiversité

Les équipes des services Nature et Jardins en Ville et Mission développement durable travaillent actuellement à la rédaction d'une charte de la Biodiversité de la ville de Villejuif. Cette charte va permettre de prendre en compte les impacts liés à l'activité humaine sur la biodiversité et de les limiter. Par exemple, la Ville de Villejuif favorisera la coupe des arbres entre septembre et mars, afin de permettre la nidification des oiseaux entre avril et août.

Espaces verts

Pratique du mulching

La ville de Villejuif a souhaité abandonner la mise en décharge (et par conséquent l'incinération) des déchets végétaux dits « déchets verts ».

Pour ce faire, la technique du « mulching » ou paillage, a été mise en œuvre sur tous les espaces verts de la ville. Cette technique consiste à ne pas ramasser l'herbe coupée et à la laisser sur place, créant ainsi un compost naturel.

L'achat d'une tondeuse autotractée ainsi que d'une broyeuse a facilité la mise en place de cette technique. La mise en place de cette pratique a permis à la Ville d'atteindre trois objectifs :

- La réduction des déchets verts ainsi que des transports liés à l'acheminement de ces déchets vers la déchetterie,
- La protection de la biodiversité en créant un engrais naturel propice à la multiplication de certaines espèces nécessaires à notre écosystème (vers de terre, coccinelles etc.),
- Une meilleure pousse de l'herbe et une réduction des besoins de tonte.

Eco pâturage

Au printemps 2019, le parc Émile Zola accueillera cinq chèvres qui auront en charge la tonte d'un espace vert difficile d'accès.

Cette pratique dite d'éco pâturage s'inscrit dans la volonté de Villejuif de limiter au maximum l'utilisation de produits ou techniques polluantes pour l'entretien des espaces verts de la ville.

De plus, la présence de chèvres sur le territoire de Villejuif présente de nombreux avantages :

- Sauvegarde de la biodiversité : la présence d'une espèce (comme des chèvres) sur un territoire permet à d'autres espèces de venir cohabiter et de créer ensemble un écosystème au cœur d'une ville.
- La tonte des espaces verts est écologique et naturelle et évite l'utilisation de machines à moteurs.
- Sensibilisation des publics : La présence de chèvres peut permettre aux citoyens n'ayant pas grandi à la campagne de cohabiter avec des animaux de la ferme et d'initier un travail pédagogique d'initiation auprès des populations les plus jeunes.

Déchets et propreté

Valorisation des déchets

La déchetterie mobile présente chaque quatrième samedi du mois sur le territoire de Villejuif a permis de janvier à août 2018 de valoriser :

- Onze tonnes d'encombrants,
- Trente-trois tonnes de Déchets Industriels Banals (DIB),
- Trente-cinq tonnes de gravats.

La mise en place de cette déchetterie a donc évité à Villejuif le dépôt sauvage de plus de quatre-vingt tonnes de déchets.

De plus, le partenariat avec Eco-systèmes, organisme récupérant et valorisant les déchets d'équipements électriques et électroniques, permet à la municipalité de Villejuif de proposer aux Villejuifois (deux fois par mois) de déposer leurs anciens appareils électroménagers afin qu'ils puissent être recyclés et revalorisés. C'est donc la Ville entière qui s'inscrit dans une démarche de revalorisation de ses déchets.

Nettoyage des rues

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) a décerné à Villejuif une étoile du Label Eco-propre pour son travail en faveur de la propreté urbaine. Cette première étoile témoigne de l'efficacité du plan propreté initié.

La Ville de Villejuif poursuit également ses efforts dans la non-utilisation de produits phytosanitaires : le nettoyage des rues se fait uniquement à l'eau, sans adjonction de produits nocifs pour l'environnement et la santé.

Projets nouveaux

- La mise en place de récupérateurs d'eau de pluie dans les bâtiments communaux (pôle technique notamment) et la réouverture d'un puit rue René Hamon va permettre à la municipalité de poursuivre sa volonté de préservation des ressources naturelles, notamment en réduisant ses besoins en eau potable.
- La municipalité travaille actuellement sur la création d'espaces de compost sur le territoire de la Ville. Ces composts seront ouverts à tous – municipalité et Villejuifois - et vont permettre de réduire la mise en incinération de déchets verts.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Solidarité sur le territoire

Monde associatif

Au total, ce sont dix associations qui sont présentes sur le territoire de Villejuif et qui poursuivent un but lié au développement durable ou à l'environnement.

Lors de la réhabilitation du parc du 8 mai 1945 en 2014, la municipalité a décidé en concertation avec le groupe d'habitants impliqué dans le projet d'aménagement de préserver une parcelle pour un futur jardin partagé. La direction de la citoyenneté a repris depuis janvier 2018 l'accompagnement de ce comité d'habitants autour de plusieurs axes d'actions dont ce jardin partagé.

La ville de Villejuif a contractualisé avec l'association Courage le Groupe pour accompagner techniquement ce projet participatif. Des premières actions de sensibilisation et de mobilisation ont été mises en place avant l'été mais la première réunion de travail du groupe d'habitants porteur, aura lieu fin octobre.

Épicerie Solidaire

L'ouverture d'une épicerie solidaire est prévue pour novembre 2018. Des travaux d'aménagement sur une surface de 100 m² sont en cours. Cette épicerie solidaire, située sentier Benoît Malon, recevra des familles en situation de précarité pour :

- Leur permettre de faire leurs courses à des prix très réduits,
- Recevoir un accompagnement personnalisé afin de concevoir un projet vers l'autonomie.

Évènements solidaires

Un enjeu de création de lien social a été déterminé sur le territoire de Villejuif, ce qui a conduit à la mise en place de plusieurs projets intergénérationnels ou de création de lien social :

- Projet d'échange intergénérationnel entre le groupe scolaire Robert Lebon et la maison d'accueil spécialisée Les Deux Marronniers pour mettre en place des ateliers de lecture faits par des personnes âgées auprès des jeunes publics.
- L'association « Lire et Faire-Lire » propose de venir conter aux plus jeunes dans les groupes scolaires.
- Un jardin partagé a été créé entre la crèche Lucie Aubrac et la Maison des Parents : ce projet a permis d'améliorer le lien social sur le territoire de Villejuif.
- Il a également été initié la mise en place d'un espace solidarité grâce à l'acquisition d'un terrain en mars 2018. Ainsi, la Ressourcerie et la Croix-Rouge bénéficient d'un espace dédié

à leurs activités. Un projet en cours pourrait permettre aux Restos du Cœur et au Secours Populaire de rejoindre cet espace solidarité.

- L'ouverture d'une maison des anciens combattants est prévue pour la fin de l'année 2018. Cette maison permettra de renforcer le lien social entre jeunes et anciennes générations.

De plus, la municipalité a augmenté la capacité des places des voyages à la mer de 100 places par rapport à l'année 2017. Pour quatre euros quarante par personne, les Villejuifois peuvent bénéficier d'une journée à la mer. Cette initiative d'augmenter le nombre de places disponibles s'inscrit dans la volonté de la municipalité de renforcer le lien social entre Villejuifois mais également d'augmenter l'accès à tous aux activités nautiques et balnéaires.

Cohésion sociale

Politique santé et Contrat Local de Santé

La politique santé de la Ville a mis en place un contrat local de santé (CLS). Il définit quatre axes prioritaires qui correspondent aux plus importantes problématiques de santé issues du diagnostic partagé :

- Favoriser l'articulation de l'offre de soins sur Villejuif pour l'ensemble des habitants,
- Informer et accompagner les Villejuifois sur les problématiques de santé mentale,
- Favoriser et promouvoir la santé des populations vulnérables,
- Agir pour développer un environnement urbain favorable à la santé.

Ces axes stratégiques se déclinent de la manière suivante :

Axe stratégique 1 : Favoriser l'articulation de l'offre de soins sur Villejuif pour l'ensemble des habitants.

Objectifs généraux :

- Conforter l'offre de soins existante,
- Améliorer l'organisation de l'offre de soins,
- Développer la connaissance de l'offre de soins par les professionnels et les habitants.

Axe stratégique 2 : Informer et accompagner les Villejuifois sur les problématiques de santé mentale

Objectifs généraux :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales en santé mentale,
- Favoriser une meilleure connaissance et faire évoluer les représentations de la santé mentale,
- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention.

Axe stratégique 3 : Favoriser et promouvoir la santé des populations vulnérables

Objectifs généraux :

- Favoriser l'autonomie des populations migrantes,

- Favoriser l'accès aux soins et aux droits en matière santé,
- Agir sur l'apprentissage des comportements favorables à la santé.

Axe stratégique 4 : Agir pour développer un environnement urbain favorable à la santé

Objectifs généraux :

- Agir sur les déterminants de santé,
- Lutter contre l'habitat indigne, protection de la santé des personnes vivant en habitat dégradé.

Pour ce faire, plusieurs projets ont été mis en place ou sont en cours d'élaboration :

- Création d'un parcours santé dans les quartiers sud de la Ville en partenariat avec l'association A.D.O. Ce parcours santé a été conçu pour utiliser le mobilier urbain comme outil de sport et de maintien de l'activité physique. Cela permet également aux habitants de se réappropriier l'espace public de manière ludique.
- Organisation d'une marche rose le 8 octobre 2018 dans le cadre d'Octobre Rose et de la lutte contre le cancer du sein. Un euro symbolique par inscription à cette marche a été reversé à la Ligue Contre le Cancer du 94.
- Séances de vaccination gratuites et pour tous à partir de 6 ans proposées par le Centre Municipal de santé Pierre-Rouquès.
- Organisation du mois sans tabac en novembre 2018 : sensibilisation des Villejuifois sur les enjeux environnementaux et de santé liés à la consommation de tabac.
- Journée d'information et de dépistage des hépatites virales lors du Forum de la rentrée le 15 octobre 2018.

Accueil et prise en compte des personnes en situation de handicap

La crèche collective Lucie Aubrac est porteuse du projet d'accueil des enfants en situation de handicap. Sur trente enfants inscrits à la crèche, 20% sont en situation de handicap. Le personnel pédagogique a été formé à l'accueil de ces enfants, et une psychomotricienne est présente au sein de la structure afin de travailler au mieux à l'accueil de ces enfants. Cette crèche a pour but de créer du lien entre les enfants dès le plus jeune âge et d'éviter l'isolement des personnes en situation de handicap.

A l'occasion des Jeux Européens du Sport Adapté se tenant lieu du 16 au 21 juillet, Villejuif a accueilli au Stade Nautique Youri-Gagarine les épreuves de natation. Cela a également permis à Villejuif de donner lieu à la création d'une semaine du handicap du 17 au 20 juillet. Cette semaine du handicap avait pour objectif de permettre la sensibilisation des publics aux différentes formes de handicap, mais également de faire découvrir le sport adapté et le handisport.

Durant cette semaine, des ateliers ont été organisés, ainsi qu'un ciné-débat autour de la projection du film « Patients ».

De plus, une commission ville-handicap a été créée au sein de la municipalité, pour échanger sur les questions des personnes en situation de handicap. Un projet de création de parcours d'enfant est en cours dans le but de faciliter l'accueil de ces enfants et la solidarité intergénérationnelle. Cette commission a également pour objectif d'améliorer l'accessibilité des lieux publics. En ce qui concerne l'accessibilité des lieux publics aux personnes en situation de handicap, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a été déployé pour permettre à terme, l'accessibilité de tous les Établissements Recevant du Public. .

Gestion Urbaine de Proximité et Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

Les quartiers prioritaires de la ville ont bénéficié en 2018 d'un nettoyage important de leurs rues afin de rétablir un cadre de vie plus agréable et permettant aux Villejuifois de se réappropriier leurs quartiers. Une opération d'enlèvement des voitures dites « ventouses » a notamment eu lieu.

Gestion Urbaine de Proximité

La gestion urbaine de proximité (GUP) est un dispositif de politique de la ville visant à améliorer le cadre de vie et favorise l'expression du « Vivre ensemble » d'un quartier dit « sensible ».

Il s'agit de créer une coordination de moyens entre les différents acteurs agissant dans un quartier : services de la Ville (espaces verts/voirie/propreté urbaine/Police municipale/pôle citoyenneté), les bailleurs sociaux, la Police nationale, les associations d'habitants, L'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, les services de l'État – en la personne du Délégué du Préfet etc...

Villejuif a ainsi défini 5 quartiers prioritaires de la ville bénéficiant du dispositif Gestion Urbaine de Proximité :

- Gouret-Grimaud ;
- Alexandre Dumas,
- Lebon-Lamartine (inscrit au protocole de préfiguration du NPNRU),
- Lozais Nord (inscrit au protocole de préfiguration du NPNRU),
- Lozais Mermoz (inscrit au protocole de préfiguration du NPNRU).

L'ensemble des actions et engagements des différents acteurs sont formalisés dans un document cadre appelé Convention de Gestion urbaine de proximité.

Le projet de rédaction d'une Convention de Gestion Urbaine de Proximité permet, de plus, d'harmoniser la gestion des problématiques liées aux quartiers faisant l'objet d'une GUP. Cette convention GUP intègrera une dimension environnementale dans chaque futur projet territorial.

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Les quartiers Lebon-Lamartine et le quartier des Lozaitz font l'objet du nouveau programme national de développement urbain. Ce programme doit permettre de renforcer la mixité sociale, l'ouverture des quartiers sur leur environnement, le développement économique et commercial ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La Ville a signé le protocole de préfiguration en novembre 2017 et signera avec l'ANRU, la Convention NPNRU en mars 2019.

Le quartier Lebon-Lamartine, situé au sud de la Ville est aujourd'hui composé d'un habitat 100% social de 563 logements, propriété de l'Office Public de l'Habitat de Villejuif. Il est ainsi prévu, dans le temps de la Convention NPNRU 2019-2024, d'engager 263 démolitions, de reconstituer 163 logements sociaux neufs et d'apporter de la mixité sociale en créant 413 logements en accession à la propriété. Si aujourd'hui le quartier souffre d'un manque d'équipement public, le NPNRU permettra la création d'un Pôle Famille à l'entrée du quartier (Relais Assistantes Maternelles/Crèche/Maison des parents/Café Ludo), d'un parc urbain en cœur de quartier et d'une salle associative.

L'arrivée d'activités économiques (Siège technique d'ORANGE et la Cité Artisanale) participera à l'attractivité du futur quartier.

Les Lozaitz, quartier à dominante habitat social de 1.700 habitants, verra sa transformation porter essentiellement par l'ouverture de la Place RODIN à des fins d'attractivité commerciale.

Le bailleur social, envisage une centaine de démolitions de logements afin de permettre le désenclavement de ce quartier limitrophe à Lebon-Lamartine.

La restructuration des voies circulantes et la création d'un corridor actif, privilégiant les circulations dites douces – permettra une meilleure lisibilité des domanialités.

L'implantation au nord des Lozaitz d'un ensemble immobilier et du nouvel ESAT, par un projet architectural ambitieux, et la création d'un jardin public seront la 1^{ère} pierre du projet. Puis suivront, la création d'un îlot mixte intergénérationnel au sud du quartier (composé de logements dédiés aux jeunes actifs, d'une résidence seniors et de logements en accession) puis l'ouverture de la Place Rodin, envisagée comme un Pôle majeur d'attractivité commerciale du Sud de la Ville.

Maison des initiatives, de l'insertion et de l'emploi (M2IE)

La M2IE, service créé en 2016, a pour but de favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et de soutenir les initiatives de tous les villejuifois.

Situé dans le Centre-Ville, ce nouveau service public, est un outil majeur à enracinement local tourné vers l'Emploi.

Forte d'un partenariat riche : les entreprises Villejuifaises, Pôle Emploi, Chambre des Métiers, l'EPT GOSB, CBE, Mission locale, la M2IE accueille tous les Villejuifois et apporte à chacun d'eux un suivi

personnalisé. À cette occasion, elle crée tout au long de l'année des journées de rencontre entre candidats et recruteurs pour permettre le retour à l'emploi ou à la formation : Le forum de l'Emploi, les Job Dating, des sessions de formation etc. sont organisés plusieurs fois dans l'année. En 2017, 246 emplois et formations avaient été décrochés grâce au biais de la M2IE.

En novembre 2018, les agents de la M2IE seront sensibilisés pour renforcer la prise en compte les enjeux du développement durable dans leurs activités, avec notamment une création de nouveaux outils dédiés à la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

L'épanouissement de tous les êtres humains

Génération

Éducation et jeunesse

Un programme de réussite scolaire a été défini par la ville de Villejuif afin de permettre à tous les élèves, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'augmenter leurs chances de réussite scolaire. Ce programme met notamment en place :

- L'ouverture d'une classe en maternelle dans le groupe scolaire Langevin,
- L'abaissement des moyennes des élèves par classe en zone REP (réseau d'éducation prioritaire) à 25 élèves,
- Le dédoublement des classes des CP pour la rentrée scolaire 2018.

Un programme de réussite éducative (PRE) a également été mis en place et concerne une dizaine d'enfants sur le territoire de Villejuif. Ce programme travaille avec les familles des élèves concernés et propose notamment des sorties éducatives en ville afin d'ancrer cette réussite éducative sur le territoire de Villejuif.

Enfin, la municipalité de Villejuif prend en charge en 2018, dix services civiques qui seront répartis entre les différents services de la Ville. Ces services civiques permettent à des jeunes d'obtenir une première expérience professionnelle sur le terrain, tout en bénéficiant d'une formation par leur responsable sur les missions confiées. Ces services civiques correspondent aux neuf domaines d'actions définis comme prioritaires par l'État Français.

De plus, un projet d'enseignement du jeu d'échecs aux classes de CM2 par un champion du jeu d'échec est financé par la ville. Au total, 20 heures seront enseignées par classe. Une classe de CM2 de chaque école fait partie de ce programme. Les échecs font partie des outils d'apprentissages ludiques qui permettent d'améliorer les capacités arithmétiques et géométriques des enfants.

Sensibilisation au Développement Durable

- *Écoles E3D*

Le label « E3D » est un label garantissant l'éducation et la sensibilisation au développement durable au sein des élèves de l'école. Il s'agit donc d'un travail pédagogique sur la durée qui permet aux générations futures de prendre connaissance au plus tôt des enjeux liés à l'environnement.

Afin de continuer à sensibiliser les générations futures au développement durable, la Ville de Villejuif souhaite labelliser trois écoles « Écoles E3D », en plus du groupe scolaire Henri Wallon :

- L'école Paul Langevin,
- L'école George Sand,
- L'école Paul Vaillant Couturier.

- *Livret « Nature en Ville »*

Un livret « Villejuif s'engage pour la nature en Ville » a été publié en complément du numéro d'octobre 2018 de « Villejuif Notre Ville ». Ce livret, à destination de tous les Villejuifois, fait état des engagements de la municipalité à l'égard des enjeux de développement durable. Il comporte également des parties « écogestes », dans le but d'inciter les Villejuifois à réduire leurs impacts environnementaux. Ce guide a pour but de rassembler la municipalité et les habitants de Villejuif autour du thème de la préservation de leur environnement et de leur cadre de vie.

- *Défis Zéro Déchets et Famille à Énergie Positive*

En 2019 deux défis proposés aux Villejuifois vont permettre de sensibiliser la population à la réduction des déchets ménagers et de leur consommation d'énergie. Ces défis proposés en partenariat avec le CAUE94² vont permettre d'apporter une réflexion commune sur l'ensemble du territoire sur les questions du Zéro Déchet et de la réduction d'énergie.

Dispositifs à l'égard des séniors

Dans le cadre d'un partenariat conclu entre la Ville et l'association FAP EFREI, des cours d'informatique ont été mis en place. Ainsi, des élèves ingénieurs accompagnent des séniors à l'approche des outils informatiques. Au total, ce sont trente-cinq personnes qui ont pu bénéficier de ce dispositif en 2017-2018.

Ce dialogue intergénérationnel amené par le partenariat permet également de lutter contre l'isolement des personnes âgées, mais également de nouer des relations d'amitié entre les diverses générations.

Depuis septembre 2018 le Centre Communal d'Actions Sociales a également mis en place deux parcours réguliers de desserte par minibus, moyennant une carte annuelle de dix euros permettant de bénéficier de tarifs préférentiels chez les commerçants. Ce minibus conduit les séniors au marché du centre-ville, le mercredi matin.

De plus, le Centre Communal d'Actions Sociales porte des repas auprès des personnes isolées. Au total, ce sont environ quatre-vingt-treize bénéficiaires pour une totalité de trente et un mille sept cent cinquante-quatre repas qui ont pu bénéficier du dispositif.

² CAUE94 : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement du Val de Marne

Enfin, l'organisation de la semaine bleue du 8 au 12 octobre marque un temps fort dans la vie des seniors de Villejuif en proposant des conférences ainsi que des ateliers axés sur le thème du dialogue intergénérationnel et de l'aménagement du logement :

- Représentation de l'Atelier Théâtre Seniors « Les sans âges »,
- Initiation au Thaï-Chi-Chuan,
- Conférence et ateliers sur l'équilibre alimentaire,
- Ateliers « Bien Chez Soi » : sensibilisation aux questions des économies d'énergie, de l'habitat durable, etc.

Garantir un cadre de vie agréable

Culture

L'inauguration du Café Ludo à Villejuif a eu lieu le 22 septembre 2018. Cette ludothèque s'inscrit dans la démarche globale de la municipalité de proposer des espaces d'échange intergénérationnels et culturels, mais aussi de favoriser l'économie circulaire, en empruntant un jeu plutôt qu'en l'achetant. Ce projet poursuit également un but d'éducation alternative, en se servant du jeu comme moyen de rencontre et d'apprentissage.

Dans une volonté d'inciter les Villejuifois à la redécouverte du plaisir de la lecture, la première édition du festival « Vi.F » a eu lieu le samedi 29 septembre 2018. Ce festival a pour but de faire découvrir, à travers des expositions, table rondes ou apéro littéraires, la rentrée littéraire 2018.

En septembre également a eu lieu la deuxième édition du Street Art Festival. Des artistes de Street Art se sont rassemblés afin de redonner leurs lettres de noblesse à un « art de rue », qui permet d'égayer les rues et le cadre de vie des Villejuifois de manière différente et innovante.

En octobre la quatrième édition du salon « Bon ! » s'est déroulée. Ce salon se présente comme le festival de l'alimentation et de la gastronomie à Villejuif. Les services de la Ville se sont investis afin de proposer un espace potager, mais également des ateliers repotage de à destination des enfants et des parents.

Les différentes formes d'expression artistiques participent à la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. Par exemple, le spectacle de fin d'année du conservatoire de danse de Villejuif a eu pour thème la préservation de la planète ». La municipalité a subventionné les costumes du spectacle.

Projet Nouveau

Un appel d'offre est en cours de rédaction afin d'installer des jeux interactifs sur trois parcs de la ville : le parc Normandie-Niemen, le parc Pablo Neruda et enfin le parc du 8 mai 1945. Cet appel

d'offres a pour but de proposer des aires de jeux numériques, adaptées aux enfants en situation de handicap. Ces aires de jeux s'inscrivent dans la volonté de la municipalité de permettre à tous les habitants de s'approprier l'espace public, quelles que soient leurs capacités physiques.

Sport

La future Halle des Sports, en construction sur le territoire de la Ville sera nommée Colette Besson. Ce choix de nom s'inscrit dans la continuité de la volonté de Villejuif de féminiser le sport à Villejuif.

En effet, un constat a été fait que le taux de licenciés sportifs était 1.4 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes, et que l'adolescence marquait la période d'abandon de la pratique du sport la plus importante chez les jeunes filles (40%).

Pour lutter contre l'abandon de la pratique sportive chez les jeunes filles, la Ville de Villejuif a décidé d'augmenter les montants de prise en charge des cotisations sportives. Ainsi le montant de l'aide a été majoré de 50% pour les mineures. et pour les jeunes majeures, depuis septembre 2018.

De plus, un appel à projets ayant pour objectif de promouvoir la pratique des sports collectifs auprès du public féminin a été lancé. Des subventions seront allouées afin d'aider à développer les projets sélectionnés.

Enfin, une école municipale des sports a été créée en 2018 sur le territoire de Villejuif. Cette école des sports veut permettre aux enfants de six à dix ans d'avoir un premier contact avec la pratique sportive individuelle ou collective.

De nombreux évènements sportifs rythment également la vie des Villejuifois et permettent de rassembler la Ville autour des valeurs sportives telles que l'entraide. La corrida de Villejuif reversera ainsi cette année un euro par participant à l'association « une maison au cœur de la vie ».

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Développement responsable

Commerces

L'année 2018 a été marquée par une redynamisation forte de l'activité économique sur le territoire de Villejuif : deux associations de commerçants ont été créées ou recréées.

- L'association des commerçants du centre-ville a été relancée en janvier 2018, et compte parmi ses membres plus de 50 commerces,
- L'association « LAC » a également vu le jour (association des créateurs) en janvier 2018.

La Ville travaille en partenariat avec ces associations afin de les aider à obtenir des subventions pour la mise en place d'évènements sur le territoire.

Le projet d'installation d'un périmètre de préemption sur le territoire du centre-ville de Villejuif pourrait également permettre de renforcer la diversité des commerces présents sur la Ville.

Divers évènements à caractère commercial permettent à la collectivité de dynamiser le tissu économique :

- Le salon du Jardin en mai,
- Le Marché de Noël au mois de décembre, avec notamment la mise en place d'une patinoire.

Enfin, le kiosque place Oscar-Niemeyer a ouvert ses portes cet été et renoue avec la tradition des kiosques haussmanniens. Ce kiosque s'inscrit dans la continuité des projets visant à maintenir la diversité de l'activité économique locale et des commerces de proximité.

Urbanisme et patrimoine bâti

Nouveaux projets incluant des enjeux liés au développement durable

La construction d'une résidence de 108 logements collectifs rue Jean-Baptiste Clément et rue Condorcet témoigne de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets de construction, ainsi que de la pertinence des incitations présentes dans le PLU.

Ce projet vise en effet plusieurs certifications :

- RT 2012 (gestion de l'énergie et installation d'équipements hydro-économes).
- Certification H&E profil A pour tous les logements sociaux.

De plus, des objectifs environnementaux ont été définis pour la réalisation de ce projet :

- Aménagement des espaces extérieurs favorables à la biodiversité,
- Application d'une charte chantier : traitement des déchets chantiers, limitation des nuisances sur l'environnement et le voisinage.

Plusieurs autres projets d'aménagement prennent en compte des enjeux liés au développement durable :

- Début des travaux en juin 2018 pour le « Botanic Parc », un quartier remplissant le cahier des charges des éco-Quartiers. Un parc public de 3200m² ainsi qu'un gymnase sont prévus dans le projet de ce futur quartier.
- Construction en cours de l'école Simone Veil dite « école des réservoirs ». Cette école répond aux critères d'obtention du label BEPOS (bâtiment à énergie positive). Le bâtiment doit notamment être producteur d'énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture), et garantir la prise en compte des consommations énergétiques.

Habitat/ diversité logement

L'évolution de l'habitat en 2018 à Villejuif et les programmes de logements livrés :

- 113 en locatif social,
- 26 en prêt locatif intermédiaire,
- 256 en accession,

Au total, ce sont 395 logements prévus, dont 28% sont des logements sociaux, pour une surface d'environ 24 km².

Le projet de construction du « Parc Saint-Roch » (24 logements individuels) témoigne de la prise en compte des enjeux environnementaux dans la construction de logements :

- Inscription du projet dans le paysage existant : harmonisation du projet avec les maisons avoisinantes,
- Plus de 800 m² d'espaces verts, avec notamment un espace potager,
- Bâtiments neufs bénéficiant d'un confort énergétique et thermique : isolation thermique, chaudière à gaz collective,
- Toiture végétalisée,
- Accessibilité des transports en commun existants et de la future ligne 14 du métro.

De plus, la construction urbanistique à Villejuif fait l'objet d'une volonté de dépollution et de redynamisation des sols pollués. Sur certains espaces pollués, notamment à Pasteur, les travaux d'aménagement du futur Dojo vont permettre de réduire la pollution du sol.

Prise en compte des enjeux liés au développement durable dans la construction urbanistique à Villejuif

Le PLU a été approuvé le 16 décembre 2015. La 2ème partie du PLU est consacrée au Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont l'objet est de porter une vision de l'avenir de Villejuif, à l'horizon des dix années à venir.

L'axe 2 du PADD est dédié au développement durable et propose quatre objectifs :

- Reconquérir l'espace public au bénéfice de tous (usage partagé de l'espace public, développer les circulations actives avec le plan vélo, renforcer la perméabilité entre les quartiers, redéfinir l'offre de stationnement, rationaliser l'usage de la voiture) ;
- Pour une énergie locale et économe (tenir compte dans l'architecture des nuisances et des pollutions, matériaux durables, réutiliser les matériaux de déconstruction, recours aux énergies renouvelables). Pour respecter l'environnement, préserver la santé et réduire les charges, l'architecture des nouveaux bâtiments tiendra compte des nuisances et des pollutions. Elle devra recourir à des matériaux durables et valoriser la réutilisation des matériaux de déconstruction. Le recours aux énergies renouvelables sera privilégié et le public sera sensibilisé à leur emploi comme à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics et privés,
- Lutter contre les nuisances acoustiques et lumineuses, réduire l'exposition à la pollution de l'atmosphère (réduire les passoires thermiques) ;
- Mettre en place un plan vert (organiser la trame verte, favoriser la biodiversité urbaine dans les espaces végétalisés).

Le Règlement du PLU, et notamment des zones UA (secteur urbain dense autour de la RD 7, du centre-ville et d'une partie du secteur opérationnel du projet Campus Grand Parc) et UC (spécifique aux quartiers pavillonnaires de Villejuif, à dominante résidentielle) impose des éléments de paysage, un traitement des espaces libres, des obligations de végétalisation et paysagères en faveur de l'amélioration du cadre de vie, du développement de la biodiversité et de la gestion des eaux pluviales.

Consommation responsable

Restauration scolaire

Alors que la loi impose un minimum de 20% de bio dans la restauration scolaire, la ville de Villejuif a assorti une obligation pour le délégataire de service public d'une présence d'au minimum 36.6% de produits bio, locaux et équitables. Dans les faits, ce sont six produits par semaines qui sont bio, locaux ou équitables ; le pain distribué est bio à chaque repas. Depuis septembre, des menus locavores ont également été instaurés.

La SEMGEST travaille en partenariat avec plusieurs producteurs en filière courte (Val Bio à Montreuil en Touraine, la laiterie Pechalou située en Dordogne), ce qui permet de rationaliser les couts et de maintenir une agriculture locale.

De plus, la lutte contre le gâchis alimentaire a amené la collectivité à travailler à la mise en place d'un système informatique de prévision des repas, en partenariat avec la SEMGEST et les parents. Ce système permettra de réduire la quantité de repas non distribués, et par conséquent de réduire la quantité de déchets alimentaires.

Des animations ont également été mises en place pour sensibiliser les jeunes populations à la question du bien-manger :

- Atelier « Disco-Soupe » : ateliers de sensibilisation visant à préparer et distribuer des repas avec des fruits et légumes invendus des commerces de Villejuif. Soixante enfants étaient présents sur cet atelier.
- Ateliers anti-gaspillages alimentaires lors de la pause méridienne : préparation de smoothies à partir de « fruits moches », pesée des pains sur une semaine.
- Intervention de l'association « Pik Pik Environnement » sur la question du tri des du coût des déchets, Cette intervention a eu lieu sur quatre jours et a concerné huit écoles pour un total de quatre-cent élèves sensibilisés.

Au total, ce sont vingt-cinq ateliers qui ont été mis en place sur la thématique du gaspillage alimentaire et huit ateliers sur le tri et le recyclage.

Durant les vacances scolaires, des petits-déjeuners avec l'intervention d'une diététicienne sont proposés aux enfants des accueils de loisirs dans le cadre de la délégation de service public de la restauration collective. L'intervention consiste en une sensibilisation à l'équilibre alimentaire.

Durant la pause méridienne, les enfants en situation de handicap sont pris en charge. La ville emploie un nombre d'encadrants supplémentaires pour cette prise en charge.

Locaux municipaux

Tri des déchets de bureau

En 2017 la mise en place du tri différencié des papiers, cannettes et cartons dans les locaux de la municipalité de Villejuif a permis à cette dernière de s'inscrire dans une démarche de mairie « Écoresponsable ».

Un « Guide du tri dans les locaux de la ville » a été diffusé en 2017 et les agents de propreté interne ont été formés au tri des déchets de bureau. De cette manière la municipalité de Villejuif contribue à la valorisation et au recyclage de ses propres déchets et évite l'incinération qui dégage des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Une première évaluation en 2018 a montré que cette mise en place du tri n'a pas été effective. Le projet a donc été réévalué et va donner lieu à une formation écoresponsable d'une demi-journée.

Nettoyage des locaux

Les produits d'entretien ont également été pris en compte dans cette démarche écoresponsables. En effet, ils sont tous certifiés ECOCERT, label indépendant garantissant les impacts neutres ou limités des produits vis-à-vis de l'environnement. Ces produits présentent de plus un avantage considérable pour le personnel d'entretien car il est moins polluant et moins nocif pour la santé.

Projets nouveaux

Le marché des fontaines à eau arrivant à échéance au premier trimestre 2019, la municipalité travaille actuellement à trouver une solution permettant de réduire les déchets liés à ces fontaines à eau. Le futur appel d'offres pourrait donc inclure la mise en place de fontaines raccordées au secteur et non plus de fontaines à bonbonnes. Les gobelets jetables seraient également supprimés des fontaines à eau. Un achat de gobelets réutilisables est donc prévu pour que chaque agent municipal puisse se désaltérer sans produire de déchet plastique à chaque fois.

Ce projet amènera donc une réduction de 100% de l'utilisation des gobelets plastiques.



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h48 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
Mme LE BAIL par Mme OUCHARD
M. BADEL par M. LE BOHELLEC
M. LECAVELIER par Mme LOUDIÈRE
M. YEBOUET par M. DUCCELLIER
M. MONIN par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
Mme TAILLÉ-POLIAN par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE par M. LIPIETZ
M. STAGNETTO par Mme GANDAIS
Mme HAMIDI par Mme LEYDIER
Mme KADRI par M. PERILLAT-BOTTONET (*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL par M. PERILLAT-BOTTONET (*à partir de 21h00*)
Mme CASEL par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
Mme YAPO par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
M. BULCOURT par Mme DA SILVA PEREIRA (*à partir de 22h50*)
M. GIRARD par Mme CORDILLOT (*à partir de 23h10*)
M. BOKRETA par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
Mme PIDRON par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11 / 2018

Le Maire

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 155/2018 SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE VALANT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE N°1 DE L'EXERCICE 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-11, L.2311-1 et suivants et D.2342-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes,

VU les inscriptions budgétaires votées au budget primitif 2018 adopté par la délibération n°13/2018 du 20 février 2018,

VU le compte administratif 2017 du budget de la Ville adopté par la délibération n° 102/2018 du 26 juin 2018 constatant les restes à réaliser, en dépenses pour un montant de 12 957 480,37 euros et en recettes pour un montant de 141 652,00 euros et constatant l'excédent de la section d'investissement à hauteur de 30 088 478,60 euros,

VU la délibération n° 104/2018 du 26 juin 2018 affectant au compte 1068 l'intégralité du résultat de fonctionnement qui s'élève à 12 546 577,85 euros,

VU le document présentant la décision modificative conformément à l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajuster les inscriptions du budget primitif 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article unique : Adopte la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018, équilibrée en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT : 31 631 636,46 euros

FONCTIONNEMENT : 1 245 501,44 euros

 **Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 17 voix contre

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COLLECTIVITE - Ville de VILLEJUIF (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21940076900010

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CACHAN

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : Budget Principal (4)

ANNEE 2018

Vu et annexé à ma délibération n° 155/2018
en date du 13 novembre 2018

Le Maire de Villejuif



- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	54
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	89
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	90
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	91
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	93

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	94

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 9407600000	Ville de VILLEJUIF Budget Principal	BS 0,00 2018
---------------------------------	--	-------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	57033
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	513
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
T12 GOSB	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
58838482	68437738	1166,25	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1584,93	1402
2	Produit des impositions directes/population	784,27	647
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1702,40	1559
4	Dépenses d'équipement brut/population	908,23	310
5	Encours de dette/population	2129,35	1486
6	DGF/population	194,31	295
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,05	58,2
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	103,29	98,8
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	53,35	19,90
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	125,08	95,3

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 245 501,44	1 245 501,44
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 245 501,44	1 245 501,44

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	18 674 156,09	1 401 505,86
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	12 957 480,37	141 652,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 30 088 478,60
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		31 631 636,46	31 631 636,46

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	32 877 137,90	32 877 137,90
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	18 659 496,20	0,00	0,00	0,00	18 659 496,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 475 000,00	0,00	0,00	0,00	52 475 000,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	0,00	-37 300,00	-37 300,00	412 700,00
65	Autres charges de gestion courante	15 275 143,00	0,00	78 441,00	78 441,00	15 353 584,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		86 859 639,20	0,00	41 141,00	41 141,00	86 900 780,20
66	Charges financières	3 043 799,00	0,00	0,00	0,00	3 043 799,00
67	Charges exceptionnelles	368 850,00	0,00	0,00	0,00	368 850,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	80 000,00		0,00	0,00	80 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		90 352 288,20	0,00	41 141,00	41 141,00	90 393 429,20
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 502 539,90		360 572,19	360 572,19	3 863 112,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 342 459,25		843 788,25	843 788,25	3 186 247,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 844 999,15		1 204 360,44	1 204 360,44	7 049 359,59
TOTAL		96 197 287,35	0,00	1 245 501,44	1 245 501,44	97 442 788,79

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	97 442 788,79
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	518 000,00	0,00	0,00	0,00	518 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	5 004 723,00	0,00	737 062,62	737 062,62	5 741 785,62
73	Impôts et taxes	70 333 780,00	0,00	-136 188,00	-136 188,00	70 197 592,00
74	Dotations et participations	16 909 177,00	0,00	672 626,82	672 626,82	17 581 803,82
75	Autres produits de gestion courante	1 596 115,00	0,00	-28 000,00	-28 000,00	1 568 115,00
Total des recettes de gestion courante		94 361 795,00	0,00	1 245 501,44	1 245 501,44	95 607 296,44
76	Produits financiers	1 484 342,35	0,00	0,00	0,00	1 484 342,35
77	Produits exceptionnels	1 150,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		95 847 287,35	0,00	1 245 501,44	1 245 501,44	97 092 788,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	350 000,00		0,00	0,00	350 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		350 000,00		0,00	0,00	350 000,00
TOTAL		96 197 287,35	0,00	1 245 501,44	1 245 501,44	97 442 788,79

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	97 442 788,79
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 699 359,59
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	928 008,00	783 561,10	905 736,09	905 736,09	2 617 305,19
204	Subventions d'équipement versées	635 100,00	893 097,65	-151 950,00	-151 950,00	1 376 247,65
21	Immobilisations corporelles	8 611 340,00	4 430 469,87	14 750 460,00	14 750 460,00	27 792 269,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 249 115,35	6 850 351,75	3 289 910,00	3 289 910,00	21 389 377,10
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	21 423 563,35	12 957 480,37	18 794 156,09	18 794 156,09	53 175 199,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 895 060,40	0,00	0,00	0,00	8 895 060,40
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	120 000,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 015 060,40	0,00	-120 000,00	-120 000,00	8 895 060,40
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	30 438 623,75	12 957 480,37	18 674 156,09	18 674 156,09	62 070 260,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	350 000,00		0,00	0,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	350 000,00		0,00	0,00	350 000,00
	TOTAL	30 788 623,75	12 957 480,37	18 674 156,09	18 674 156,09	62 420 260,21

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 420 260,21
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 434 882,60	141 652,00	-3 523 059,00	-3 523 059,00	3 053 475,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000 000,00	0,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	12 434 882,60	141 652,00	-9 523 059,00	-9 523 059,00	3 053 475,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 550 500,00	0,00	1 069 326,57	1 069 326,57	3 619 826,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	12 546 577,85	12 546 577,85	12 546 577,85
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 958 242,00	0,00	-3 895 700,00	-3 895 700,00	6 062 542,00
	Total des recettes financières	12 508 742,00	0,00	9 720 204,42	9 720 204,42	22 228 946,42

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		24 943 624,60	141 652,00	197 145,42	197 145,42	25 282 422,02
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 502 539,90		360 572,19	360 572,19	3 863 112,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 342 459,25		843 788,25	843 788,25	3 186 247,50
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 844 999,15		1 204 360,44	1 204 360,44	7 049 359,59
TOTAL		30 788 623,75	141 652,00	1 401 505,86	1 401 505,86	32 331 781,61

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	30 088 478,60
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	62 420 260,21
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	6 699 359,59
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	-37 300,00		-37 300,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	78 441,00		78 441,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	843 788,25	843 788,25
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		360 572,19	360 572,19
Dépenses de fonctionnement – Total		41 141,00	1 204 360,44	1 245 501,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 245 501,44
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 689 297,19	0,00	1 689 297,19
204	Subventions d'équipement versées	741 147,65	0,00	741 147,65
21	Immobilisations corporelles (6)	19 180 929,87	0,00	19 180 929,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	10 140 261,75	0,00	10 140 261,75
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	-120 000,00	0,00	-120 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		31 631 636,46	0,00	31 631 636,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 631 636,46
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	737 062,62		737 062,62
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	-136 188,00		-136 188,00
74	Dotations et participations	672 626,82		672 626,82
75	Autres produits de gestion courante	-28 000,00	0,00	-28 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 245 501,44	0,00	1 245 501,44

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 245 501,44
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 069 326,57	0,00	1 069 326,57
13	Subventions d'investissement	-3 381 407,00	0,00	-3 381 407,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-6 000 000,00	843 788,25	-5 156 211,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		360 572,19	360 572,19
024	Produits des cessions d'immobilisations	-3 895 700,00		-3 895 700,00
Recettes d'investissement – Total		-12 207 780,43	1 204 360,44	-11 003 419,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	30 088 478,60
--	----------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	12 546 577,85
-----------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 631 636,46
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	18 659 496,20	0,00	0,00
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	250 600,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	3 717 101,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	373 500,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 354 000,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	86 900,00	0,00	0,00
60622	Carburants	183 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	140 273,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	676 118,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	149 264,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	138 330,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	69 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	88 700,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	83 610,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	144 874,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	186 100,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	80 370,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 794 950,20	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	405 850,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	526 956,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	79 300,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	174 600,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	225 000,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	11 600,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	444 425,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	50 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	130 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	113 160,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 140 834,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	120 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	175 200,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	73 148,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	136 500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	4 600,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	10 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	209 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00	0,00
6228	Divers	17 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	147 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	11 600,00	0,00	0,00
6237	Publications	195 000,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	1 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	64 700,00	0,00	0,00
6248	Divers	11 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 350,00	0,00	0,00
6256	Missions	6 450,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	33 250,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	185 520,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	251 500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	9 900,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	346 363,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	90 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	350 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	20 500,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	72 700,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	278 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	3 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 200,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 475 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	130 245,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	576 070,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	426 920,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	28 683 335,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	8 794 000,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	150 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	75 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 709 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 005 135,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	260 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	81 650,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	305 100,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	170 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 500,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	96 045,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	-37 300,00	-37 300,00
73918	Autres reversements sur impôts locaux	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	450 000,00	-37 300,00	-37 300,00
7398	Reverst., restitut ^e et prélèvt divers	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 275 143,00	78 441,00	78 441,00
6531	Indemnités	490 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	31 500,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	78 500,00	0,00	0,00
6535	Formation	39 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	8 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	945 000,00	0,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	10 241 300,00	78 441,00	78 441,00
65548	Autres contributions	1 244 271,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	300,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 117 746,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^e , personnes privée	1 029 526,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		86 859 639,20	41 141,00	41 141,00
66	Charges financières (b)	3 043 799,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 928 799,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	30 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	0,00	0,00
666	Pertes de change	75 000,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	368 850,00	0,00	0,00
6713	Secours et dots	265 200,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	25 500,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	17 950,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	43 200,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	80 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	80 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		90 352 288,20	41 141,00	41 141,00
023	Virement à la section d'investissement	3 502 539,90	360 572,19	360 572,19
042	Opérat^e ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 342 459,25	843 788,25	843 788,25
6681	Indemnité rbt anticipé emprunt à risque	0,00	843 788,25	843 788,25
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 342 459,25	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 844 999,15	1 204 360,44	1 204 360,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 844 999,15	1 204 360,44	1 204 360,44
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		96 197 287,35	1 245 501,44	1 245 501,44

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 245 501,44

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	1 008 888,40
Montant des ICNE de l'exercice N-1	978 888,40
= Différence ICNE N – ICNE N-1	30 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	518 000,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	468 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	5 004 723,00	737 062,62	737 062,62
70311	Concessions cimetières (produit net)	130 000,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	39 000,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	320 000,00	-170 000,00	-170 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	4 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	180,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	59 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	65 000,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	29 440,00	895,00	895,00
7066	Redevances services à caractère social	3 484 123,00	906 167,62	906 167,62
7067	Redev. services périscolaires et enseign	478 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	96 300,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	27 440,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	200 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	72 240,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	70 333 780,00	-136 188,00	-136 188,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	44 801 581,00	-72 594,00	-72 594,00
73211	Attribution de compensation	19 801 375,00	0,00	0,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	3 307 128,00	-233 594,00	-233 594,00
7337	Droits de stationnement	0,00	170 000,00	170 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	603 696,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	105 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	115 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 600 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 909 177,00	672 626,82	672 626,82
7411	Dotation forfaitaire	8 739 605,00	118 976,00	118 976,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	1 792 943,00	9 821,00	9 821,00
74127	Dotation nationale de péréquation	305 998,00	114 850,00	114 850,00
745	Dotation spéciale instituteurs	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	361 851,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	17 800,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	602 223,00	132 001,00	132 001,00
7472	Participat° Régions	192 800,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	9 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	18 820,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	3 384 489,00	171 954,82	171 954,82
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	61 698,00	57 370,00	57 370,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 419 950,00	64 104,00	64 104,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	3 550,00	3 550,00
7488	Autres attributions et participations	2 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 596 115,00	-28 000,00	-28 000,00
752	Revenus des immeubles	213 115,00	-28 000,00	-28 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	283 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 100 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		94 361 795,00	1 245 501,44	1 245 501,44
76	Produits financiers (b)	1 484 342,35	0,00	0,00
761	Produits de participations	40 000,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	1 444 342,35	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 150,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	150,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		95 847 287,35	1 245 501,44	1 245 501,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	350 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	350 000,00	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		350 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		96 197 287,35	1 245 501,44	1 245 501,44

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 245 501,44
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	928 008,00	905 736,09	905 736,09
202	Frais réalisat° documents urbanisme	4 500,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	673 250,00	605 736,09	605 736,09
2032	Frais de recherche et de développement	41 600,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	208 658,00	300 000,00	300 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	635 100,00	-151 950,00	-151 950,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	300 000,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	310 000,00	-151 950,00	-151 950,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	25 100,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 611 340,00	14 750 460,00	14 750 460,00
2111	Terrains nus	99 420,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	15 100,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	2 457 028,00	12 377 900,00	12 377 900,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	382 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 073 600,00	350 000,00	350 000,00
2152	Installations de voirie	381 500,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	81 500,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	50 000,00	50 000,00
21571	Matériel roulant	180 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 297 615,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	96 000,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 600,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	320 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	510 982,00	1 714 060,00	1 714 060,00
2184	Mobilier	260 078,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	433 917,00	258 500,00	258 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 249 115,35	3 289 910,00	3 289 910,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	385 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	10 215 115,35	3 300 000,00	3 300 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	140 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	509 000,00	-10 090,00	-10 090,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		21 423 563,35	18 794 156,09	18 794 156,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 895 060,40	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 698 012,91	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	197 047,49	0,00	0,00
16811	Emprunts - Organismes d'assurances	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	120 000,00	-120 000,00	-120 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	120 000,00	-120 000,00	-120 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 015 060,40	-120 000,00	-120 000,00
454100	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS DEPENSES (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		30 438 623,75	18 674 156,09	18 674 156,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	350 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	350 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	350 000,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déductif TVA	0,00	0,00	0,00
454100	TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS DEPENSES	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		350 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		30 788 623,75	18 674 156,09	18 674 156,09

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	12 957 480,37
-----------------------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 631 636,46
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 434 882,60	-3 523 059,00	-3 523 059,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	501 100,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	362 013,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	441 269,60	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	100 000,00	1 941,00	1 941,00
1343	P.A.E. non transférable	5 030 500,00	-3 525 000,00	-3 525 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 000 000,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00
1641	Emprunts en euros	6 000 000,00	-6 000 000,00	-6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 434 882,60	-9 523 059,00	-9 523 059,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 550 500,00	13 615 904,42	13 615 904,42
1021	Dotation	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 100 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	450 500,00	1 069 326,57	1 069 326,57
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	12 546 577,85	12 546 577,85
138	Autres subvent^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct ^o TVA	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 958 242,00	-3 895 700,00	-3 895 700,00
Total des recettes financières		12 508 742,00	9 720 204,42	9 720 204,42
454200	TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		24 943 624,60	197 145,42	197 145,42
021	Virement de la sect^o de fonctionnement	3 502 539,90	360 572,19	360 572,19
040	Opérat^o ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 342 459,25	843 788,25	843 788,25
1641	Emprunts en euros	0,00	843 788,25	843 788,25
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	19 766,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	105 311,04	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	188 720,61	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	14 988,83	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	375 354,78	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat ^o	501 740,13	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat ^o	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28051	Concessions et droits similaires	79 732,50	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	19 203,55	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	58 550,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	23 411,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	15 090,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 160,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	131 493,29	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	97 478,03	0,00	0,00
28158	Autres installat ^o , matériel et outillage	63 397,26	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 370,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	97 253,01	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	161 289,52	0,00	0,00
28184	Mobilier	158 784,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	219 365,70	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 844 999,15	1 204 360,44	1 204 360,44
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 844 999,15	1 204 360,44	1 204 360,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		30 788 623,75	1 401 505,86	1 401 505,86

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	141 652,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	30 088 478,60
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 631 636,46
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	8 895 060	5 272 350	929 478	9 443 697	590 180	3 882 513	72 306	310 360	180 000	19 296 835	240 000	49 112 780
- Equipements municipaux (2)		5 272 350	799 478	9 443 697	290 180	3 882 513	72 306	310 360	0	19 423 685	240 000	39 734 569
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	130 000	0	300 000	0	0	0	180 000	-126 850	0	483 150
- Opérations financières	8 895 060											8 895 060
Dépenses d'ordre	0											350 000
Total dépenses de l'exercice	8 895 060	5 622 350	929 478	9 443 697	590 180	3 882 513	72 306	310 360	180 000	19 296 835	240 000	49 462 780
RAR N-1 et reports	0	1 198 008	633 337	5 455 632	615 158	886 665	89 163	58 822	0	4 005 547	15 147	12 957 480
Total cumulé dépenses d'investissement	8 895 060	6 820 358	1 562 815	14 899 329	1 205 338	4 769 178	161 469	369 182	180 000	23 302 382	255 147	62 420 260
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	29 128 306	57 000	101 941	316 776	0	436 810	43 273	6 424	0	1 949 600	150 000	32 190 130
RAR N-1 et reports	30 088 479	0	0	16 775	0	0	43 273	11 604	0	70 000	0	30 230 131
Total cumulé recettes d'investissement	59 216 785	57 000	101 941	333 551	0	436 810	86 546	18 028	0	2 019 600	150 000	62 420 260

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	10 367 309	40 634 219	3 025 835	9 231 408	2 908 199	10 748 569	4 838 972	7 471 068	281 000	7 593 105	343 105	97 442 789
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	10 367 309	40 634 219	3 025 835	9 231 408	2 908 199	10 748 569	4 838 972	7 471 068	281 000	7 593 105	343 105	97 442 789
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	59 578 796	25 177 999	196 101	835 515	109 200	3 105 792	1 917 140	3 745 682	1 610 000	1 025 063	141 500	97 442 789
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	59 578 796	25 177 999	196 101	835 515	109 200	3 105 792	1 917 140	3 745 682	1 610 000	1 025 063	141 500	97 442 789

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		8 895 060	6 820 358	1 562 815	14 899 329	1 205 338	4 769 178	161 469	369 182	180 000	23 302 382	255 147	62 420 260
Dépenses réelles		8 895 060	6 470 358	1 562 815	14 899 329	1 205 338	4 769 178	161 469	369 182	180 000	23 302 382	255 147	62 070 260
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	8 895 060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 895 060
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	1 905 296	0	3 302	0	139 000	0	0	0	569 707	0	2 617 305
204	Subventions d'équipement versées	0	0	251 148	0	900 000	0	0	0	180 000	45 100	0	1 376 248
21	Immobilisations corporelles	0	3 227 745	1 284 668	686 321	18 765	2 977 900	102 437	179 221	0	19 165 212	150 000	27 792 270
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	1 337 317	27 000	14 209 706	286 573	1 652 278	59 032	189 961	0	3 522 363	105 147	21 389 377
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 000
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		29 128 306	57 000	101 941	333 551	0	436 810	86 546	18 028	0	2 019 600	150 000	32 331 782
Recettes réelles		22 078 946	57 000	101 941	333 551	0	436 810	86 546	18 028	0	2 019 600	150 000	25 282 422
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 912 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000	6 062 542
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 166 404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 166 404
13	Subventions d'investissement	0	57 000	101 941	333 551	0	436 810	86 546	18 028	0	2 019 600	0	3 053 476
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>7 049 360</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 049 360</i>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 863 112	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 863 112
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 186 248	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 186 248
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		10 367 309	40 634 219	3 025 835	9 231 408	2 908 199	10 748 569	4 838 972	7 471 068	281 000	7 593 105	343 105	97 442 789
Dépenses réelles		3 317 949	40 634 219	3 025 835	9 231 408	2 908 199	10 748 569	4 838 972	7 471 068	281 000	7 593 105	343 105	90 393 429
011	Charges à caractère général	204 150	6 429 877	506 335	4 318 843	654 034	1 811 328	442 002	1 409 552	280 000	2 496 475	106 900	18 659 496
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	21 719 550	1 574 000	4 826 595	2 041 115	8 004 875	4 281 260	4 863 770	0	4 936 630	227 205	52 475 000
014	Atténuations de produits	0	412 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412 700
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	50 000	11 952 392	945 000	85 120	98 250	907 266	27 810	1 117 746	1 000	160 000	9 000	15 353 584
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	2 968 799	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 043 799
67	Charges exceptionnelles	15 000	44 700	500	850	114 800	25 100	87 900	80 000	0	0	0	368 850
68	Dot. aux amortissements et provisions	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>7 049 360</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>7 049 360</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>3 863 112</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 863 112</i>
042	<i>Opérat^o ordre transfert entre sections</i>	<i>3 186 248</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 186 248</i>
043	<i>Opérat^o ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		59 578 796	25 177 999	196 101	835 515	109 200	3 105 792	1 917 140	3 745 682	1 610 000	1 025 063	141 500	97 442 789
Recettes réelles		59 578 796	24 827 999	196 101	835 515	109 200	3 105 792	1 917 140	3 745 682	1 610 000	1 025 063	141 500	97 092 789
013	Atténuations de charges	0	380 000	0	0	0	0	138 000	0	0	0	0	518 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	285 065	0	508 000	90 200	2 020 038	1 378 440	1 084 893	10 000	361 150	4 000	5 741 786
73	Impôts et taxes	44 728 987	23 004 909	170 000	0	0	0	0	0	1 600 000	603 696	90 000	70 197 592
74	Dotations et participations	12 264 467	857 875	26 101	201 400	19 000	1 085 755	400 700	2 660 789	0	48 217	17 500	17 581 804
75	Autres produits de gestion courante	1 100 000	300 000	0	126 115	0	0	0	0	0	12 000	30 000	1 568 115
76	Produits financiers	1 484 342	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 484 342
77	Produits exceptionnels	1 000	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 150
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>350 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>350 000</i>
042	<i>Opérat^o ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>350 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>350 000</i>
043	<i>Opérat^o ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)	10 367 308,59	40 609 019,00	0,00	25 200,00	51 001 527,59
	Dépenses de l'exercice	10 367 308,59	40 609 019,00	0,00	25 200,00	51 001 527,59
011	Charges à caractère général	204 150,00	6 415 877,00	0,00	14 000,00	6 634 027,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	21 719 550,00	0,00	0,00	21 719 550,00
014	Atténuations de produits	0,00	412 700,00	0,00	0,00	412 700,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 863 112,09	0,00	0,00	0,00	3 863 112,09
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	3 186 247,50	0,00	0,00	0,00	3 186 247,50
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	11 941 192,00	0,00	11 200,00	12 002 392,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 968 799,00	75 000,00	0,00	0,00	3 043 799,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	44 700,00	0,00	0,00	59 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	59 578 796,35	25 177 999,00	0,00	0,00	84 756 795,35
	Recettes de l'exercice	59 578 796,35	25 177 999,00	0,00	0,00	84 756 795,35
013	Atténuations de charges	0,00	380 000,00	0,00	0,00	380 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	285 065,00	0,00	0,00	285 065,00
73	Impôts et taxes	44 728 987,00	23 004 909,00	0,00	0,00	67 733 896,00
74	Dotations et participations	12 264 467,00	857 875,00	0,00	0,00	13 122 342,00
75	Autres produits de gestion courante	1 100 000,00	300 000,00	0,00	0,00	1 400 000,00
76	Produits financiers	1 484 342,35	0,00	0,00	0,00	1 484 342,35
77	Produits exceptionnels	1 000,00	150,00	0,00	0,00	1 150,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
SOLDE (2)		49 211 487,76	-15 431 020,00	0,00	-25 200,00	33 755 267,76

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		35 085 381,00	1 215 420,00	1 116 280,00	1 444 105,00	1 053 213,00	600 110,00	94 510,00	11 200,00	14 000,00
Dépenses de l'exercice		35 085 381,00	1 215 420,00	1 116 280,00	1 444 105,00	1 053 213,00	600 110,00	94 510,00	11 200,00	14 000,00
011	Charges à caractère général	4 708 104,00	39 360,00	15 900,00	500 300,00	1 053 213,00	11 000,00	88 000,00	0,00	14 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 582 985,00	537 060,00	1 100 080,00	943 805,00	0,00	549 110,00	6 510,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	412 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 261 892,00	639 000,00	300,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	11 200,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	44 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		24 589 448,00	5 000,00	57 496,00	176 030,00	106 895,00	72 800,00	170 330,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		24 589 448,00	5 000,00	57 496,00	176 030,00	106 895,00	72 800,00	170 330,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 840,00	5 000,00	0,00	88 030,00	5 895,00	0,00	170 300,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	23 004 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
74	Dotations et participations	800 499,00	0,00	57 346,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	38 200,00	0,00	0,00	88 000,00	101 000,00	72 800,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-10 495 933,00	-1 210 420,00	-1 058 784,00	-1 268 075,00	-946 318,00	-527 310,00	75 820,00	-11 200,00	-14 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		2 945 085,00	80 750,00	3 025 835,00
Dépenses de l'exercice		2 945 085,00	80 750,00	3 025 835,00
011	Charges à caractère général	426 085,00	80 250,00	506 335,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 574 000,00	0,00	1 574 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	945 000,00	0,00	945 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	500,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		196 101,00	0,00	196 101,00
Recettes de l'exercice		196 101,00	0,00	196 101,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	170 000,00	0,00	170 000,00
74	Dotations et participations	26 101,00	0,00	26 101,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 748 984,00	-80 750,00	-2 829 734,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	2 000 085,00	945 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	2 000 085,00	945 000,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	426 085,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	1 574 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	945 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	196 101,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	196 101,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	26 101,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-1 803 984,00	-945 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	4 865 975,00	0,00	77 120,00	0,00	0,00	4 288 313,00	9 231 408,00
	Dépenses de l'exercice	4 865 975,00	0,00	77 120,00	0,00	0,00	4 288 313,00	9 231 408,00
011	Charges à caractère général	1 710 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 608 433,00	4 318 843,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 155 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 030,00	4 826 595,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	77 120,00	0,00	0,00	8 000,00	85 120,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00	850,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	275 515,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00	835 515,00
	Recettes de l'exercice	275 515,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00	835 515,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 000,00	508 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	186 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	201 400,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
75	Autres produits de gestion courante	59 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 000,00	126 115,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-4 590 460,00	0,00	-77 120,00	0,00	0,00	-3 728 313,00	-8 395 893,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	4 186 963,00	0,00	0,00	0,00	101 350,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	4 186 963,00	0,00	0,00	0,00	101 350,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	2 507 933,00	0,00	0,00	0,00	100 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 671 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	407 000,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	407 000,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	-3 779 963,00	0,00	0,00	0,00	51 650,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		352 990,00	543 495,00	1 832 064,00	179 650,00	2 908 199,00
Dépenses de l'exercice		352 990,00	543 495,00	1 832 064,00	179 650,00	2 908 199,00
011	Charges à caractère général	352 990,00	39 500,00	261 544,00	0,00	654 034,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	319 345,00	1 570 520,00	151 250,00	2 041 115,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	69 850,00	0,00	28 400,00	98 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	114 800,00	0,00	0,00	114 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		26 200,00	59 000,00	24 000,00	0,00	109 200,00
Recettes de l'exercice		26 200,00	59 000,00	24 000,00	0,00	109 200,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	24 200,00	59 000,00	7 000,00	0,00	90 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 000,00	0,00	17 000,00	0,00	19 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
SOLDE (2)		-326 790,00	-484 495,00	-1 808 064,00	-179 650,00	-2 798 999,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		114 800,00	354 145,00	74 550,00	0,00	1 832 064,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		114 800,00	354 145,00	74 550,00	0,00	1 832 064,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	34 800,00	4 700,00	0,00	261 544,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	319 345,00	0,00	0,00	1 570 520,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	69 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	114 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	59 000,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	59 000,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	59 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-114 800,00	-295 145,00	-74 550,00	0,00	-1 808 064,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		3 987 194,00	137 000,00	6 624 375,00	10 748 569,00
Dépenses de l'exercice		3 987 194,00	137 000,00	6 624 375,00	10 748 569,00
011	Charges à caractère général	354 778,00	137 000,00	1 319 550,00	1 811 328,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 711 650,00	0,00	5 293 225,00	8 004 875,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	907 266,00	0,00	0,00	907 266,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	13 500,00	0,00	11 600,00	25 100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		75 000,00	0,00	3 030 792,44	3 105 792,44
Recettes de l'exercice		75 000,00	0,00	3 030 792,44	3 105 792,44
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	65 000,00	0,00	1 955 037,62	2 020 037,62
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 000,00	0,00	1 075 754,82	1 085 754,82
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 912 194,00	-137 000,00	-3 593 582,56	-7 642 776,56

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		7 000,00	20 000,00	110 000,00	0,00	0,00	4 745 850,00	1 583 210,00	295 315,00
Dépenses de l'exercice		7 000,00	20 000,00	110 000,00	0,00	0,00	4 745 850,00	1 583 210,00	295 315,00
011	Charges à caractère général	7 000,00	20 000,00	110 000,00	0,00	0,00	1 006 250,00	128 800,00	184 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 734 600,00	1 449 410,00	109 215,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	1 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 697,62	1 082 194,82	47 900,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 697,62	1 082 194,82	47 900,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 885 697,62	21 440,00	47 900,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	1 060 754,82	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-7 000,00	-20 000,00	-110 000,00	0,00	0,00	-2 845 152,38	-501 015,18	-247 415,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		3 623 177,00	1 215 795,00	4 838 972,00
Dépenses de l'exercice		3 623 177,00	1 215 795,00	4 838 972,00
011	Charges à caractère général	384 582,00	57 420,00	442 002,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 238 595,00	1 042 665,00	4 281 260,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	27 810,00	27 810,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	87 900,00	87 900,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 853 440,00	63 700,00	1 917 140,00
Recettes de l'exercice		1 853 440,00	63 700,00	1 917 140,00
013	Atténuations de charges	138 000,00	0,00	138 000,00
042	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 375 440,00	3 000,00	1 378 440,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	340 000,00	60 700,00	400 700,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 769 737,00	-1 152 095,00	-2 921 832,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	3 597 877,00	25 300,00	1 112 415,00	0,00	7 450,00	95 930,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	3 597 877,00	25 300,00	1 112 415,00	0,00	7 450,00	95 930,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	359 282,00	25 300,00	49 750,00	0,00	7 450,00	220,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 238 595,00	0,00	1 042 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	7 810,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 900,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	1 853 440,00	0,00	56 000,00	1 500,00	0,00	6 200,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	1 853 440,00	0,00	56 000,00	1 500,00	0,00	6 200,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat* ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 375 440,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	340 000,00	0,00	53 000,00	1 500,00	0,00	6 200,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 744 437,00	-25 300,00	-1 056 415,00	1 500,00	-7 450,00	-89 730,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)							
Dépenses de l'exercice		6 500,00	1 906 368,20	0,00	12 000,00	5 546 200,00	7 471 068,20
011	Charges à caractère général	6 500,00	532 402,20	0,00	0,00	870 650,00	1 409 552,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	215 220,00	0,00	0,00	4 648 550,00	4 863 770,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 117 746,00	0,00	0,00	0,00	1 117 746,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	41 000,00	0,00	12 000,00	27 000,00	80 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)							
Recettes de l'exercice		0,00	388 398,00	0,00	26 000,00	3 331 284,00	3 745 682,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	388 398,00	0,00	0,00	696 495,00	1 084 893,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	26 000,00	2 634 789,00	2 660 789,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	SOLDE (2)	-6 500,00	-1 517 970,20	0,00	14 000,00	-2 214 916,00	-3 725 386,20

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		279 000,00	2 000,00	0,00	0,00	281 000,00
Dépenses de l'exercice		279 000,00	2 000,00	0,00	0,00	281 000,00
011	Charges à caractère général	278 000,00	2 000,00	0,00	0,00	280 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 610 000,00	0,00	0,00	0,00	1 610 000,00
Recettes de l'exercice		1 610 000,00	0,00	0,00	0,00	1 610 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
73	Impôts et taxes	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		1 331 000,00	-2 000,00	0,00	0,00	1 329 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)					
Dépenses de l'exercice		598 275,00	6 437 830,00	557 000,00	7 593 105,00
011	Charges à caractère général	598 275,00	1 341 200,00	557 000,00	2 496 475,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 936 630,00	0,00	4 936 630,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
Recettes de l'exercice		211 000,00	814 063,00	0,00	1 025 063,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	211 000,00	150 150,00	0,00	361 150,00
73	Impôts et taxes	0,00	603 696,00	0,00	603 696,00
74	Dotations et participations	0,00	48 217,00	0,00	48 217,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-387 275,00	-5 623 767,00	-557 000,00	-6 568 042,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	DEPENSES (2)	221 850,00	50 000,00	0,00	181 800,00	55 425,00	23 200,00	66 000,00
	Dépenses de l'exercice	221 850,00	50 000,00	0,00	181 800,00	55 425,00	23 200,00	66 000,00
011	Charges à caractère général	221 850,00	50 000,00	0,00	181 800,00	55 425,00	23 200,00	66 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-221 850,00	-50 000,00	211 000,00	-181 800,00	-55 425,00	-23 200,00	-66 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act ^e spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		1 052 075,00	6 000,00	750 430,00	4 441 325,00	188 000,00	557 000,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 052 075,00	6 000,00	750 430,00	4 441 325,00	188 000,00	557 000,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	480 000,00	6 000,00	422 700,00	404 500,00	28 000,00	557 000,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	572 075,00	0,00	327 730,00	4 036 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat^e ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat^e ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		664 063,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		664 063,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat^e ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat^e ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	150,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act ^o spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
73	Impôts et taxes	603 696,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	48 217,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-388 012,00	-6 000,00	-600 430,00	-4 441 325,00	-188 000,00	-557 000,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	343 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 105,00
	Dépenses de l'exercice	343 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	343 105,00
011	Charges à caractère général	106 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	227 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 205,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	111 500,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 500,00
	Recettes de l'exercice	111 500,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
73	Impôts et taxes	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
74	Dotations et participations	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-231 605,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-201 605,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
	DEPENSES (2)	8 895 060,40	6 820 358,26	0,00	0,00	15 715 418,66
	Dépenses de l'exercice	8 895 060,40	5 622 350,09	0,00	0,00	14 517 410,49
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	350 000,00	0,00	0,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 895 060,40	0,00	0,00	0,00	8 895 060,40
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 510 244,09	0,00	0,00	1 510 244,09
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 735 169,00	0,00	0,00	2 735 169,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 026 937,00	0,00	0,00	1 026 937,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	1 198 008,17	0,00	0,00	1 198 008,17
	RECETTES (2)	59 216 784,61	57 000,00	0,00	0,00	59 273 784,61
	Recettes de l'exercice	29 128 306,01	57 000,00	0,00	0,00	29 185 306,01
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 863 112,09	0,00	0,00	0,00	3 863 112,09
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 912 542,00	0,00	0,00	0,00	5 912 542,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 186 247,50	0,00	0,00	0,00	3 186 247,50
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 166 404,42	0,00	0,00	0,00	16 166 404,42
13	Subventions d'investissement	0,00	57 000,00	0,00	0,00	57 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		30 088 478,60	0,00	0,00	0,00	30 088 478,60
SOLDE (2)		50 321 724,21	-6 763 358,26	0,00	0,00	43 558 365,95

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		6 669 297,53	0,00	7 844,00	58 000,00	0,00	5 000,00	80 216,73	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		5 533 506,09	0,00	7 844,00	6 000,00	0,00	5 000,00	70 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 510 244,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 727 325,00	0,00	7 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	945 937,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	5 000,00	70 000,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	1 135 791,44	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	10 216,73	0,00	0,00
	RECETTES (2)	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-6 612 297,53	0,00	-7 844,00	-58 000,00	0,00	-5 000,00	-80 216,73	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		1 562 815,37	0,00	1 562 815,37
Dépenses de l'exercice		929 478,00	0,00	929 478,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	130 000,00	0,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	772 478,00	0,00	772 478,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	27 000,00	0,00	27 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		633 337,37	0,00	633 337,37
RECETTES (2)		101 941,00	0,00	101 941,00
Recettes de l'exercice		101 941,00	0,00	101 941,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	101 941,00	0,00	101 941,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 460 874,37	0,00	-1 460 874,37

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		2 660,36	0,00	1 309 007,36	251 147,65	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	799 478,00	130 000,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	772 478,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 660,36	0,00	509 529,36	121 147,65	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	101 941,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	101 941,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	101 941,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 660,36	0,00	-1 207 066,36	-251 147,65	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	DEPENSES (2)	14 076 601,59	803 150,60	0,00	0,00	0,00	19 577,00	14 899 329,19
	Dépenses de l'exercice	9 237 120,35	187 000,00	0,00	0,00	0,00	19 577,00	9 443 697,35
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	457 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 577,00	476 819,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 779 878,35	187 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 966 878,35
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	4 839 481,24	616 150,60	0,00	0,00	0,00	0,00	5 455 631,84
	RECETTES (2)	333 550,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 550,80
	Recettes de l'exercice	316 775,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 775,80
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	316 775,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 775,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		16 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 775,00
SOLDE (2)		-13 743 050,79	-803 150,60	0,00	0,00	0,00	-19 577,00	-14 565 778,39

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		803 150,60	0,00	0,00	19 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		187 000,00	0,00	0,00	19 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	19 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	187 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	616 150,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-803 150,60	0,00	0,00	-19 577,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		44 573,27	909 185,00	251 580,00	0,00	1 205 338,27
Dépenses de l'exercice		32 000,00	306 600,00	251 580,00	0,00	590 180,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 600,00	9 580,00	0,00	16 180,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	32 000,00	0,00	242 000,00	0,00	274 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		12 573,27	602 585,00	0,00	0,00	615 158,27
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-44 573,27	-909 185,00	-251 580,00	0,00	-1 205 338,27

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	9 185,00	900 000,00	0,00	127 580,00	0,00	0,00	124 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	6 600,00	300 000,00	0,00	127 580,00	0,00	0,00	124 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 600,00	0,00	0,00	9 580,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00	0,00	0,00	124 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	2 585,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-9 185,00	-900 000,00	0,00	-127 580,00	0,00	0,00	-124 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		732 948,35	3 446 664,40	589 565,73	4 769 178,48
Dépenses de l'exercice		613 056,00	3 007 100,00	262 357,00	3 882 513,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	139 000,00	0,00	0,00	139 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 056,00	2 645 600,00	86 447,00	2 801 103,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	405 000,00	361 500,00	175 910,00	942 410,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		119 892,35	439 564,40	327 208,73	886 665,48
RECETTES (2)		0,00	0,00	436 809,80	436 809,80
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	436 809,80	436 809,80
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect* de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	436 809,80	436 809,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-732 948,35	-3 446 664,40	-152 755,93	-4 332 368,68

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		3 048 164,40	90 000,00	0,00	308 500,00	0,00	142 851,01	446 714,72	0,00
Dépenses de l'exercice		2 608 600,00	90 000,00	0,00	308 500,00	0,00	136 910,00	125 447,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
21	Immobilisations corporelles	2 440 600,00	30 000,00	0,00	175 000,00	0,00	6 000,00	80 447,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	168 000,00	60 000,00	0,00	133 500,00	0,00	130 910,00	45 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	439 564,40	0,00	0,00	0,00	0,00	5 941,01	321 267,72	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 809,80	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 809,80	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 809,80	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-3 048 164,40	-90 000,00	0,00	-308 500,00	0,00	293 958,79	-446 714,72	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		161 468,92	0,00	161 468,92
Dépenses de l'exercice		72 306,00	0,00	72 306,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 306,00	0,00	15 306,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	57 000,00	0,00	57 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		89 162,92	0,00	89 162,92
RECETTES (2)		86 546,00	0,00	86 546,00
Recettes de l'exercice		43 273,00	0,00	43 273,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	43 273,00	0,00	43 273,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		43 273,00	0,00	43 273,00
SOLDE (2)		-74 922,92	0,00	-74 922,92

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	160 968,92	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	71 806,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté	524 Autres services
21	Immobilisations corporelles	0,00	14 806,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	89 162,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	86 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	43 273,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	43 273,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	43 273,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-74 422,92	-500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	11 870,00	0,00	2 607,00	354 705,12	369 182,12
Dépenses de l'exercice		0,00	11 870,00	0,00	2 607,00	295 883,00	310 360,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	11 870,00	0,00	2 607,00	112 383,00	126 860,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	183 500,00	183 500,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	58 822,12	58 822,12
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	18 028,00	18 028,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	6 424,00	6 424,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 424,00	6 424,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	11 604,00	11 604,00
SOLDE (2)		0,00	-11 870,00	0,00	-2 607,00	-336 677,12	-351 154,12

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-180 000,00	0,00	-180 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		537 896,72	22 764 485,48	0,00	23 302 382,20
Dépenses de l'exercice		240 000,00	19 056 835,00	0,00	19 296 835,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	184 500,00	0,00	184 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	-126 850,00	0,00	-126 850,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	16 217 885,00	0,00	16 267 885,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	190 000,00	2 781 300,00	0,00	2 971 300,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		297 896,72	3 707 650,48	0,00	4 005 547,20
RECETTES (2)		70 000,00	1 949 600,00	0,00	2 019 600,00
Recettes de l'exercice		0,00	1 949 600,00	0,00	1 949 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 949 600,00	0,00	1 949 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financées	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
SOLDE (2)		-467 896,72	-20 814 885,48	0,00	-21 282 782,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		111 360,00	0,00	0,00	0,00	276 536,72	100 000,00	50 000,00
Dépenses de l'exercice		50 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	50 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		61 360,00	0,00	0,00	0,00	136 536,72	100 000,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
SOLDE (2)		-111 360,00	0,00	0,00	0,00	-276 536,72	-30 000,00	-50 000,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		18 470 125,60	1 427 467,16	730 788,13	490 453,22	1 645 651,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		16 264 350,00	667 615,00	569 100,00	431 500,00	1 124 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	144 500,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	25 100,00	0,00	0,00	0,00	-151 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 692 750,00	667 615,00	569 100,00	161 500,00	126 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 402 000,00	0,00	0,00	230 000,00	1 149 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	2 205 775,60	759 852,16	161 688,13	58 953,22	521 381,37	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	444 100,00	0,00	0,00	0,00	1 505 500,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	444 100,00	0,00	0,00	0,00	1 505 500,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	444 100,00	0,00	0,00	0,00	1 505 500,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	-18 026 025,60	-1 427 467,16	-730 788,13	-490 453,22	-140 151,37	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	255 147,00	0,00	0,00	255 147,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00	0,00	0,00	240 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de VILLEJUIF - Budget Principal - BS - 2018

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	15 147,00	0,00	0,00	15 147,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-105 147,00	0,00	0,00	-105 147,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L		5	28/11/1996
L	FRAIS RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	5	28/11/1996
L	LOGICIEL GROS SYSTEME	6	28/11/1996
L	LOGICIEL MICRO ORDINATEUR	3	28/11/1996
L		4	28/11/1996
L		3	28/11/1996
L		10	28/11/1996
L		4	28/11/1996
L		4	28/11/1996
L		10	28/11/1996
L		7	28/11/1996
L		4	28/11/1996
L		8	28/11/1996
L		10	28/11/1996
L		5	28/11/1996
L		5	28/11/1996
L		5	28/11/1996
L		8	28/11/1996
L		2	28/11/1996
L	ELECTRO MENAGER HIFI AUDIO ETC	4	28/11/1996
L	LIVRES/CD MEDIATHEQUE	4	17/01/1997
L		50	26/10/2005
L		5	01/01/2012
L	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	20	01/01/2012
L	SUBVENTION BATIMENTS	10	15/02/2012
L	PLANTATIONS ARBRES ARBUSTES	20	20/12/2012
L		10	01/11/2013
L	GPT DE RATTACHEMENT BATS ET INSTALLATIONS	5	26/11/2013
L	SUBVENTION LOGICIEL ETUDES	5	18/12/2013
L		5	17/12/2014
L		5	17/12/2014
L	RESEAUX D ADDUCTION D EAU	40	17/12/2014
L	RESEAUX D ASSAINISSEMENT	50	17/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 8 895 060,40	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		8 895 060,40	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 698 012,91	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	197 047,49	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 895 060,40	12 957 480,37	0,00	21 852 540,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 18 353 741,15	-2 465 801,24	VI -2 465 801,24
Ressources propres externes de l'année (a)		2 550 500,00	1 069 326,57	1 069 326,57
10222	FCTVA	2 100 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	450 500,00	1 069 326,57	1 069 326,57
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		15 803 241,15	-3 535 127,81	-3 535 127,81
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	19 766,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	105 311,04	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	188 720,61	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	14 988,83	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	375 354,78	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	501 740,13	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	79 732,50	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	19 203,55	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	58 550,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	23 411,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	15 090,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 160,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	131 493,29	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	97 478,03	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	63 397,26	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 370,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	97 253,01	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	161 289,52	0,00	0,00
28184	Mobilier	158 784,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	219 365,70	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4817	Pénalités de renégociation de la dette	0,00	0,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 958 242,00	-3 895 700,00	-3 895 700,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 502 539,90	360 572,19	360 572,19

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	15 887 939,91	141 652,00	30 088 478,60	12 546 577,85	58 664 648,36

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 21 852 540,77
Ressources propres disponibles	VIII 58 664 648,36
Solde	IX = VIII - IV (5) 36 812 107,59

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45	Intitulé de l'opération : TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS DEPENSES TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	111 610,52	0,00	0,00	0,00
TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS DEPENSES (5)	44 201,80	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	44 201,80	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	23 206,92	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	88 403,60	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	20 702,52	0,00	0,00	0,00
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 351,26	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	10 351,26	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	20 702,52	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h48 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO
Mme LE BAIL
M. BADEL
M. LECAVELIER
M. YÉBOUET
M. MONIN
Mme TAILLÉ-POLIAN
Mme LAMBERT-DAUVERGNE
M. STAGNETTO
Mme HAMIDI
Mme KADRI

par M. BOUNEGTA (*jusqu'à 17h48*)
par Mme OUCHARD
par M. LE BOHELLEC
par Mme LOUDIÈRE
par M. DUCCELLIER
par Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*)
par M. LAFON
par M. LIPIETZ
par Mme GANDAIS
par Mme LEYDIER
par M. PERILLAT-BOTTONET
(*jusqu'à 19h55*)

M. HAREL

Mme CASEL
Mme YAPO
M. BULCOURT

par M. PERILLAT-BOTTONET
(*à partir de 21h00*)
par M. OBADIA (*de 21h15 à 21h49*)
par Mme GRIVOT (*à partir de 21h40*)
par Mme DA SILVA PEREIRA
(*à partir de 22h50*)
par Mme CORDILLOT
(*à partir de 23h10*)
par M. BOUNEGTA (*à partir de 23h15*)
par M. CAPORUSSO (*à partir de 23h28*)

M. GIRARD

M. BOKRETA
Mme PIDRON

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11 / 2018



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 156/2018 SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

**OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 -
VILLE DE VILLEJUIF - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) notamment son article 107,

VU la loi de programmation des finances publiques 2018-2022,

VU le rapport présenté ce jour comportant les orientations budgétaires 2019 portant sur le Budget principal de la Ville et le Budget Annexe.

CONSIDÉRANT le débat sur les orientations budgétaires 2019 du Budget principal de la Ville et le Budget Annexe, qui s'est déroulé en séance ce jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019 du Budget principal de la Ville et le Budget Annexe,

Article 2 : Prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2019, s'agissant du Budget principal de la Ville et du Budget Annexe,

Article 3 : Renvoie à la prochaine séance du Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2019.

**Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France

Adoptée à 24 voix pour ; 17 voix contre

Rapport d'orientations budgétaires 2019

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGC) énonce que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique ».

L'article D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- ✓ les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la Métropole du Grand Paris ;
- ✓ la présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- ✓ des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- ✓ des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail dans la commune.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ajoute qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

- ✓ l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- ✓ l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Vu et annexé à ma délibération n° 156/2018
en date du 13 Novembre 2018

Le Maire de Villejuit



Table des matières

INTRODUCTION.....	1
I. CONTEXTE NATIONAL.....	3
1. LES NOUVEAUTÉS INTRODUITES PAR LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2018-2022.....	3
2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2019.....	5
II. LE PROJET DE BUDGET 2019 : UN PROJET AMBITIEUX DE MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUT EN RÉALISANT D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS POUR LA VILLE.....	7
1. LES NOUVEAUTÉS INTRODUITES PAR LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2018-2022.....	7
1.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	7
1.1.1 Des recettes fiscales et assimilées à des impôts et taxes (chapitre 73) stables en 2019.....	8
1.1.2 Des dotations de l'État et des subventions publiques globalement stables.....	10
1.1.3 Les autres recettes (chapitres 70, 75, 76 et 77).....	12
1.2 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTRÔLE.....	13
2. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	15
2.1 LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT.....	15
2.2 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	15
3. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES.....	17
3.1 STRUCTURE DES DÉPENSES DE PERSONNELS ET DES EFFECTIFS.....	17
3.1.1 Évolution des effectifs sur postes permanents sur les derniers exercices.....	17
3.1.2 Nombre d'agents permanents et répartition par genre sur les derniers exercices.....	17
3.1.3 Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre et catégorie.....	18
3.1.4 Évolution de la masse salariale des derniers exercices.....	18
3.1.5 Évolution de l'absentéisme.....	19
3.1.6 Les avantages en nature.....	19
3.1.7 Le temps de travail.....	19
3.2 PERSPECTIVE POUR L'EXERCICE 2019.....	20
3.2.1 Structure des dépenses du personnel 2019.....	20
3.2.2 Proposition d'évolution de la masse salariale.....	20
3.3 FEUILLE DE ROUTE RESSOURCES HUMAINES 2019.....	20
3.3.1 Moderniser la Fonction Ressources humaines.....	20
3.3.2 Poursuivre le dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC).....	20
3.3.3 Mettre la formation au cœur de nos politiques ressources humaines.....	21
3.3.4 Identifier les pistes d'amélioration en vue de maîtriser la masse salariale.....	21
3.3.5 Assurer une amélioration continue des conditions de travail.....	21
4. LA GESTION DE LA DETTE.....	21
4.1 L'ENCOURS DE DETTE AU 1ER JANVIER 2019.....	21
4.1.1 La répartition de l'encours.....	22
4.1.2 La diversification de l'encours.....	22
4.2 PROSPECTIVES 2019-2022.....	22
4.2.1 L'extinction de la dette existante.....	22
4.2.2 Évolution prévisionnelle du besoin de financement.....	23
5. LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS 2019-2022.....	23
5.1 ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE.....	24
5.2 CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT.....	24
6. BUDGET ANNEXE FLOBAIL.....	25

Introduction

Malgré la volonté du gouvernement de donner de la lisibilité aux collectivités locales à travers un processus national de contractualisation, les orientations budgétaires pour 2019, et désormais plus généralement celles pour la période 2018-2022, ont été établies dans un contexte mouvant.

Si la loi de finances pour 2018 a instauré un dégrèvement, intégralement compensé auprès des collectivités, de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables étalé entre 2018 et 2020. Dans le même temps, le gouvernement a annoncé une réforme de la fiscalité locale en 2020, ne faisant qu'accroître les doutes quant à sa possible transformation en exonération ou sur la ou les éventuelles recettes de substitution.

Si la loi de programmation des finances publiques traduit, quant à elle, le souhait exprimé par le Président de la République de **stabiliser la dotation globale de fonctionnement sur le quinquennat**, il en va différemment des autres concours financiers qui diminuent pour financer cette stabilité.

En outre, après **quatre années de baisse massive des dotations de l'État** envers les collectivités territoriales qui ont contribué à hauteur de 11,5 milliards d'euros au redressement des finances publiques, le Président de la République avait annoncé, lors de la première conférence nationale des territoires, que **les collectivités continueront à participer au redressement des comptes publics pour réduire le déficit et contenir la dépense publique** : elles devront contribuer à hauteur de 13 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat.

Concernant la contribution des collectivités à la réduction du déficit public à hauteur de 13 milliards d'euros de 2018 à 2022, **la méthode utilisée est totalement différente**. En effet, elle consiste à **limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à 1,2% par an en bâtissant un pacte de confiance** entre les pouvoirs locaux et l'État sur la durée de la mandature.

C'est dans ce nouveau contexte financier qu'a été adoptée la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

Si la ville de Villejuif, qui a fait le choix d'une politique de développement volontariste, présente des ratios de gestion satisfaisants malgré la forte baisse des dotations sur les 5 derniers exercices (avec une perte consolidée sur la période 2013-2017 de 10,6 M€), ceux-ci seront amenés à s'éroder du fait de l'accompagnement de la demande d'un service de proximité qualitatif dans un contexte de **fort dynamisme démographique**.

Le très fort développement que connaît notre Ville ainsi que son attractivité engendrent en effet des besoins d'investissement importants pour déployer les services à la population dans la continuité de l'effort d'équipement déjà mis en œuvre ces dernières années. À ce titre, il s'avère nécessaire de trouver des « ressources » pour maintenir un niveau d'épargne suffisant et limiter le recours à l'emprunt et les frais financiers induits.

C'est pourquoi le cadrage des dépenses a été déterminé non seulement pour respecter les objectifs contractualisés avec l'État pour la période 2018-2020, mais également limiter l'érosion de l'épargne dans un contexte de perte continue de ressources de dotations et de financement de la péréquation nationale (représentant 14,7 M€ de pertes consolidées entre 2013 et 2018).

Cette nécessaire consolidation de l'épargne permettra le financement du programme pluriannuel d'investissement du projet de mandature, conciliant la réalisation de nouveaux

équipements dans les quartiers en expansion et les programmes de rénovation et de renouvellement du patrimoine existant. Ces dépenses sont indispensables pour satisfaire les besoins de l'ensemble des Villejuifois, actuels et futurs.

Il convient de préciser que la présentation du rapport d'orientations budgétaires intègre les nouvelles obligations légales des lois de finances pour 2017 et 2018 et les orientations pluriannuelles sur les différents points évoqués ci-avant dans le cadre de la contractualisation avec le Préfet. Ces orientations seront donc présentées en projection de comptes administratifs sur la période 2019, puisque l'appréciation des ratios financiers déterminés par la loi, se fera entre les comptes de gestion n et n+1.

Il pourra donc y avoir des décalages avec les ouvertures de crédits qui seront proposées dans le cadre du budget primitif 2019.

I. Contexte national

Les mesures présentées dans les lois de programmation des finances publiques (LPFP) 2018 - 2022 et dans le projet de loi de finances (PLF) 2019 s'inscrivent dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat : le redressement des finances publiques tout en alliant deux objectifs :

- Redonner du pouvoir d'achat aux ménages (par une baisse des impôts),
- Favoriser la reprise économique en mettant l'accent sur la compétitivité des entreprises.

Le PLF 2019 prévoit un déficit public, pour la 3^e année consécutive, inférieur à 3 % du PIB. Pour 2019, le déficit public s'établirait à 1,9 % du PIB, hors mesures exceptionnelles. La croissance resterait soutenue en 2018 et 2019, à hauteur de 1,7 %.

S'agissant du redressement des comptes publics, l'endettement public se stabilisera en 2019, par rapport à 2018. La consolidation de la dette de SNCF Réseau a porté la dette publique à 98,5 % du PIB en 2017. L'endettement public sera stabilisé en 2018 à hauteur de 98,7 % du PIB, et à 98,6 % du PIB en 2019. La dette devrait, selon les prévisions énoncées, décroître par la suite pour atteindre 92,7 % à horizon 2022.

La progression de la dépense publique, en volume, sera limitée à 0,6 % en 2019, et son poids dans la richesse nationale passera de 54,6 % du PIB en 2018 à 54 % en 2019.

Il semble évident que si le déficit public s'améliore encore en 2019, cela ne pourra venir que des collectivités locales et de la sécurité sociale.

1. Les nouveautés introduites par la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022

Conformément à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'État est tenu de présenter des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 à 5 ans. La LPFP vise donc à inscrire sur 5 ans la trajectoire des finances publiques (État, sécurité sociale et collectivités locales). À cette fin, elle édicte des règles de gouvernance des finances publiques dans les différentes composantes des collectivités territoriales. Cette loi de programmation est la 5^{ème}.

Ses conséquences sur le « bloc communal » sont les suivantes :

L'article 3 précise la place des administrations publiques locales (APUL) dans la trajectoire du solde public global (« déficit maastrichtien », exprimé en pourcentage de produit intérieur brut (PIB)). Ainsi, le solde public effectif pour les APUL, actuellement à +0,1 % de PIB, devrait s'élever à +0,7 % de PIB en 2022.

L'article 7 fixe les objectifs d'évolution de la dépense publique des différents sous-secteurs des administrations publiques, exprimés en comptabilité nationale :

Taux de croissance des dépenses publiques en volume, hors crédits d'impôt et transferts, corrigées des changements de périmètre						
(En %)						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôt	0,9	0,6	0,7	0,3	0,2	0,1
Donc :						
- administrations publiques centrales	1,0	0,3	0,8	1,2	0,7	0,2
- administrations publiques locales	1,7	0,2	0,9	-0,4	-1,6	-0,6
- administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4
Administrations publiques, y compris crédits d'impôt	1,0	1,0	0,5	-1,2	0,1	0,1
Donc administrations publiques centrales	1,0	1,4	0,3	-3,2	0,3	0,2

Pour les administrations publiques locales, on constate que ce taux devient négatif en volume à compter de 2020. En valeur, c'est-à-dire inflation comprise, ce taux sera de 1,2 % en 2018 (inflation prévisionnelle de 1 %), 2 % en 2019 (inflation prévisionnelle de 1,1 %), 1 % en 2020 (inflation prévisionnelle de 1,4 %), 0,15 % en 2021 (inflation prévisionnelle de 1,75 %), et 1,15 % en 2022 (inflation prévisionnelle de 1,75 %).

L'article 13 plafonne l'ensemble des concours financiers sur la période 2018-2022 : tant en ce qui concerne les prélèvements sur recettes que les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT).

Cet article fixe le montant maximal par année des concours de l'État envers les collectivités territoriales :

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales	48.11	48.09	48.43	48.49	48.49
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	5.61	5.71	5.95	5.88	5.74
Taxe sur la valeur ajoutée affectée aux régions	4.12	4.23	4.36	4.50	4.66
Autres concours	38.37	38.14	38.12	38.10	38.10

L'article 29 prévoit la conclusion de contrats entre le Préfet et les collectivités locales ayant pour but d'organiser leur contribution à la réduction des dépenses publiques et du déficit public.

Pour Villejuif, les montants retenus dans le cadre de la contractualisation sont les suivants :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement (+1,45% par an)	81 209 135,00 €	82 386 667,00 €	83 581 274,00 €	84 793 203,00 €

Un bilan de l'application des dispositions des articles 10 et 29 sera dressé par le gouvernement dans le PLF pour 2020.

L'article 25 prévoit que le Gouvernement présente chaque année au Comité des Finances Locales (CFL) un bilan de l'exécution de l'objectif d'évolution de la dépense locale par

catégorie de collectivités : régions, départements, communes et EPCI à fiscalité propre.

2. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019

Le PLF 2019 présente un allègement d'impôts de 6 milliards d'euros pour les ménages, malgré des hausses de taxes sur les carburants et le tabac, évaluées au total à 2,3 milliards d'euros. Ce geste fiscal, reposant principalement sur une nouvelle baisse de la taxe d'habitation pour 80% d'entre eux et la suppression des cotisations sur les heures supplémentaires.

L'article 79 du projet de loi de finances pour 2019 lance le chantier de la réforme de la dotation d'intercommunalité, applicable au 1er janvier 2019, pour la simplifier, rendre ses évolutions plus prévisibles et mieux tenir compte des charges en introduisant un critère de revenu des habitants.

Cependant, cette évolution issue de la loi NOTRE se traduirait en l'état par une réduction de 13,6 millions d'euros des ressources de l'EPT dont nous sommes membres. Cette nouvelle donnée budgétaire aurait des conséquences lourdes sur les finances de l'EPT, conséquences qui ne manqueraient pas de se répercuter sur la qualité des services dispensée par nos équipements territoriaux présents sur le territoire de la Commune.

Ainsi, cette donnée réglementaire pourrait impliquer des impacts financiers sur le budget de la Commune (jusqu'à 1,5 M€ que la Ville devrait compenser).

Les EPT et les Maires ont ouvert une phase de dialogue avec les parlementaires et le gouvernement sur cette question.

Les régions, qui se sont "vu allouer une fraction de TVA en substitution de leur ancienne DGF à compter de 2018", progressent de 166 millions d'euros entre 2018 et 2019.

L'article 80 repousse d'une année la mise en place de l'automatisation du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) initialement prévue au 1er janvier 2019 via une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables. La procédure d'instruction, de contrôle et de versement sera quasi-intégralement dématérialisée.

Le montant du FCTVA estimé au PLF 2019 s'élève à 5,648 milliards.

Le PLF consacre 175 millions d'euros à la mise en œuvre du plan pauvreté, dont 150 millions au titre de la contractualisation avec les collectivités (accès aux droits, accès "aux biens et services essentiels", rénovation du travail social...).

S'agissant des seules mesures qui concernent le « bloc communal », on relèvera :

- La deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation¹, pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018) est prise en charge par l'État, sous forme de dégrèvement.
- Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales seront stables et même en très légère hausse par rapport à la précédente loi de finances (+100 millions)

¹ L'État instaure, à compter de 2018 en sus des exonérations existantes, un nouveau dégrèvement visant à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020.

Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 puis 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources.

L'État prendra en charge ces nouveaux dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements votés en 2017. Les éventuelles hausses de taux ou réduction d'abattements intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

Le gouvernement remettra chaque année, au plus tard le 1er octobre, un rapport sur la mise en application progressive du dégrèvement de la TH sur la résidence principale ainsi que sur les possibilités de substitution d'une autre ressource fiscale (une quote-part d'impôt national a été évoquée comme l'impôt sur le revenu ou la TVA ou un nouvel impôt local). Ce rapport devra évaluer notamment l'application de la compensation totale par l'État du dégrèvement de la taxe d'habitation pour les communes et établir un bilan de l'autonomie financière des collectivités territoriales.

d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements (article 23) restera stable en 2019, à hauteur de **26,9 milliards**. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (+ 180 millions d'euros : 90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR)) en faveur des collectivités les plus fragiles.
- Les ressources du fonds de péréquation des ressources intercommunale et communale (FPIC)² sont fixés à 1 Md€. C'est le même montant que pour les années 2016, 2017 et 2018.
- La stabilité pour les dotations de soutien à l'investissement (article 81) : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA). On comptera comme cette année 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), **570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)³** et **150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV)**. Pour les départements, il s'agit de 212 millions d'euros de l'ex-dotation globale d'équipement des départements (DGE), transformée en une "dotation de soutien à l'investissement dédiée aux départements". S'y ajoutent 50 millions pour des départements "remplissant certains critères de potentiel fiscal".
- Le gouvernement prévoit comme en 2018, une réduction du nombre de contrats aidés : 130.000, contre 200.000 budgétés en 2018 et 320.000 en 2017.
- La dépense de l'État ne progressera que de +0,8% hors inflation alors que la cible d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités est, en vertu de la loi de programmation des finances publiques, de +1,2%.

² Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

La loi de finances pour 2012 prévoyait une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus de 1 Md€.

Cependant, afin de tenir compte de la mise en place des nouveaux schémas de coopération intercommunale (SDCI), la loi de finances pour 2017 a stabilisé la péréquation horizontale avec un gel du FPIC à son niveau atteint en 2016, soit 1 Md€.

³ La DSIL est destinée au soutien de projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, de mobilité, de construction de logements, de développement du numérique et de la téléphonie mobile, de création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires (nouveau en 2018), de réalisations d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Elle est également destinée à financer les projets liés au développement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des contrats de ruralité.

II. Le projet de budget 2019 : un projet ambitieux de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en réalisant d'importants investissements pour la Ville

Le projet de budget communal est pleinement conforme aux orientations de l'équipe municipale depuis le début du mandat. L'objectif principal de la municipalité est de donner la priorité au cadre de vie des villejuifois, à l'éducation et à la sécurité de nos concitoyens. En termes budgétaires, cet objectif doit donc se traduire **par une priorité accordée aux moyens disponibles en matière d'investissement, en poursuivant une trajectoire de désendettement soutenable, et en n'augmentant pas la pression fiscale.**

Le projet de budget 2019 s'élabore dans un cadre pluriannuel prenant en compte les investissements importants à réaliser sur notre territoire. La Ville continue à se développer et sa population progresse de façon maîtrisée puisque à 51 000 habitants en 2007, aujourd'hui à près de 58 000 habitants, elle devrait progresser de 15 000 habitants dans les dix prochaines années

Dans cette perspective, la municipalité a choisi de se fixer pour 2019 des objectifs financiers ambitieux :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement proche de 0% voire inférieur par rapport au budget primitif 2018 sans dégradation du service public rendu. L'orientation fixée par la lettre de cadrage a été celle de la stabilité des dépenses de fonctionnement, aussi bien s'agissant de la masse salariale que des dépenses hors masse salariale, et de la poursuite d'une politique ambitieuse en matière d'investissement ;
- un niveau d'épargne brute ou « autofinancement » ambitieux, de **9 M€** sera dégagé dès le vote du budget ;
- une capacité de désendettement inférieure ou égale à 12 ans considérée comme un ratio particulièrement sécurisant et en l'occurrence inférieure à 8 ans en 2018.

Cela implique une très grande rigueur dans la gestion des deniers publics.

Pour cela, la municipalité a décidé de voter le budget primitif de l'exercice 2019 en décembre 2018.

Un vote en décembre permettra également aux services de la Ville d'avoir une visibilité sur l'exercice entier des actions à mener.

1. Section de fonctionnement

L'objectif de la municipalité pour le budget 2019 reste identique à celui de 2017 et de 2018 : il s'agit de dégager, en section de fonctionnement, des marges d'autofinancement suffisantes pour financer un plan d'investissement ambitieux.

Dans ce cadre, un niveau d'épargne brute ou « autofinancement » ambitieux, de 9 M€ sera dégagé dès le vote du budget primitif, l'objectif à atteindre, en exécution, demeurant à 15 M€.

1.1 Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement attendu s'établit à 100,6 M€ par an en moyenne sur la période 2019 - 2022, dont 98,6 M€ pour l'exercice 2019, soit une progression apparente de 1,78 % par rapport aux recettes prévisionnelles exécutées en 2018. Elles se décomposeraient comme suit :

1.1.1 Des recettes fiscales et assimilées à des impôts et taxes (chapitre 73) stables en 2019

Le montant des produits fiscaux et assimilés perçu par la Ville (Chapitre 73 – Impôts et taxes) s'élève, en projection d'exécution 2018, à 70,5 M€. Pour 2019, 72 M€ sont anticipés.

Ce montant global peut être décomposé en comptant, d'une part, **les recettes fiscales provenant des taxes foncières et d'habitation (44 M€ en exécution 2017, 44,7 M€ en prévision d'exécution 2018 et 45,8 M€ en prévision 2019) et d'autre part, le montant d'attribution de compensation (19,8 M€ en exécution 2017, 2018 et en prévision 2019) versé par la Métropole du Grand Paris et correspondant à la compensation des produits de la fiscalité locale des entreprises (CVAE et CFE).**

Le solde correspond au produit de diverses impositions : taxe sur la publicité extérieure, droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe de séjour,...

- Les produits de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières)

Depuis 2014, le choix de l'Exécutif a été très clair en matière de fiscalité : aucune hausse de taux ne sera votée.

En conséquence, les taux ont été maintenus, depuis 2014, au même niveau, à périmètre constant, la Ville ayant repris en 2016, conformément à la loi NOTRE, les anciennes parts intercommunales des taxes d'habitation (7,91 %) et des taxes sur le foncier non bâti (2,95 %).

Ainsi, depuis 2016, le taux de la taxe d'habitation est arrêté à 27,39 % (soit 19,48 %, ancien taux communal, + 7,91 %), le taux de la taxe foncière à 24,84 % et celui sur le foncier non bâti à 127,49 % (soit 124,54 %, ancien taux communal, + 2,95 %).

La revalorisation des bases locatives est réalisée, à compter de 2019, par une indexation sur l'inflation. En raison des anticipations de marché, la revalorisation des bases locatives est estimée, de 2019 à 2022, au même niveau de 1% de révision par an.

Le montant prévu pour les recettes fiscales 2019 est ainsi de 45,8 M€ pour l'exercice 2019, dont 19,8 M€ pour la taxe foncière, 25,8 M€ pour la taxe d'habitation et 0,2 M€ pour la taxe sur le foncier non bâti. S'agissant de la prospective 2020 à 2022, l'ensemble des recettes fiscales, liées uniquement à une revalorisation des bases ajustées sur le niveau de l'inflation ainsi qu'à l'effet lié à la construction de logements neufs, est anticipé à 48,3 M€ en 2020, 49,7 M€ en 2021 puis 51,2 M€ en 2022.

Les recettes correspondant aux anciennes parts des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti sont intégralement reversées à l'EPT Grand Orly Seine de Bièvre dans le cadre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) « fiscalité ».

La réforme de la taxe d'habitation⁴, en loi de finances 2018, conduit à une exonération progressive, sur 3 ans, de paiement de la taxe d'habitation pour les seules résidences principales pour une très grande majorité des ménages (environ 80 % des foyers au niveau national). Les contribuables concernés par ce dispositif seront exonérés progressivement à

⁴ Cette réforme concerne uniquement les célibataires dont le revenu fiscal de référence (RFR) est inférieur à 27 K€, les couples sans enfants dont le RFR est inférieur à 43 K€, les couples avec deux enfants dont le RFR est inférieur à 55 K€ et les couples avec trois enfants dont le RFR est inférieur à 61 K€.

Cette « exonération » d'impôt doit être intégralement compensée par l'État, qui la traitera fiscalement comme un dégrèvement. Cela signifie que l'État se substituera aux 80% de contribuables dégrévés en reversant aux collectivités le produit de la taxe d'habitation qu'ils n'auront pas payé. En revanche, si une modification fiscale venait à être proposée par la ville – hausse de taux ou réforme d'abattement – elle serait intégralement prise en charge par le contribuable villejuif, que celui-ci fasse partie des 80% des ménages les moins favorisés ou non.

hauteur de 30% de leur taxe d'habitation à payer en 2018, puis à hauteur de 65% en 2019, avant d'en être exonérés totalement en 2020.

À partir de 2021, la réforme de la taxe d'habitation sera pleinement appliquée. Le gouvernement garantit à ce jour la prise en compte de la dynamique des bases dans la compensation qu'il octroie aux collectivités. Cette donnée est particulièrement importante pour notre commune qui connaît une évolution importante.

Cependant, si la compensation de la taxe d'habitation est aujourd'hui assurée aux collectivités locales, y compris le dynamisme des bases, une refonte globale de la fiscalité locale est annoncée en 2021. Il conviendra d'être particulièrement vigilant devant cette refonte pour s'assurer qu'elle n'induisse pas de diminution des marges de manœuvres financières des collectivités désormais privées du levier fiscal en ce domaine.

- Les droits de mutation à titre onéreux

L'attractivité de Villejuif a pour corollaire l'essor de l'immobilier, condition d'accueil de la nouvelle population. Ces droits sont en forte progression depuis quelques années passant de 1,6 M€ en 2014 à plus de 4 M€ en 2017 et 1,6 M€ en estimation des produits 2018.

Pour 2019, cette recette est attendue à 1,6 M€ pour se stabiliser à 1,7 M€ environ sur les exercices suivants.

- La fiscalité compensatoire versée par la Métropole du Grand Paris, correspondant au transfert de la fiscalité d'entreprises

En raison des délais pris par la métropole du Grand Paris pour déterminer des transferts de compétence, la CLECT métropolitaine réunie fin 2017 avait renvoyé à fin 2018 l'établissement des transferts de compétences entre la métropole, les EPT et les communes. Compte tenu de la décision de l'ensemble des exécutifs, la CLECT métropolitaine devrait valider le principe de la reconduction, au même niveau, des attributions de compensation versées aux villes du Grand Paris. Le montant de l'attribution de compensation 2019, versé depuis 2016 par la Métropole du Grand Paris, s'élèverait donc en 2019 à 19,8 M€.

Dans la prospective sur les exercices 2020 à 2022, il faut souligner le risque réel de diminution de cette ressource, qui doit être impérativement anticipé. Les nouvelles compétences de la Métropole, qui seront chiffrées par la CLECT durant l'année 2019, nécessiteront à l'évidence plus de ressources financières pour leur mise en œuvre. Ces ressources ne pourront être trouvées que par prélèvement sur la fiscalité compensatoire versée aux villes membres de la Métropole.

- La fiscalité péréquatrice – le FSRIF et le FPIC

Après une période 2014-2017 marquée par l'augmentation nette des enveloppes de péréquation, visant à atténuer l'effet des baisses de dotations de l'État auprès des collectivités territoriales les moins aisées, la période 2017-2020 sera marquée par le coup d'arrêt apporté à la hausse jusqu'alors continue des dispositifs.

Les ressources du FPIC restent gelées à 1 Md€ (niveau atteint en 2016) à compter de 2018.

La ville de Villejuif sera en 2019 et, comme au cours des années précédentes, bénéficiaire du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF). Ce dernier sera

augmentation (+ 3,23 %), passant de 3,3 M€ en 2017, à 3,1 M€ en 2018 puis 3,2 M€ en 2019. La contribution simulée de Villejuif au FPIC 2019 devrait augmenter de + 17,36 %, portant son montant 2019 à 0,5 M€, soit + 0,1 M€ par rapport à 2018.

Pour les années 2020 à 2022, un risque de diminution encore plus importante de l'enveloppe de péréquation existe.

- Les autres taxes

Les autres taxes et impôts s'élèvent à environ 1,6 M€, en augmentation par rapport au prévisionnel d'exécution 2018. Elles regroupent principalement :

- les droits aux stationnements. Il s'agit de la principale progression en 2019 avec un produit attendu à 0,5 M€ suite à l'extension des zones réglementées, à la modernisation des horodateurs et à la mise en œuvre de contrôles plus fréquents dans le cadre du marché externalisant ces derniers.
Sur la période 2019-2022 est intégrée dans les perspectives de recettes, l'incidence de la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement avec une meilleure perception des redevances de stationnement, l'usager étant dissuadé de payer une redevance post-stationnement ;
- la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) évolue peu d'une année sur l'autre, et au vu du réalisé des années précédentes, la Ville a décidé de maintenir son hypothèse de recettes à 0,8 M€ pour 2019 ainsi que pour les années à venir ;
- la taxe sur les publicités extérieures, dont le produit prévu pour 2019 est de 0,1 M€ ;
- la taxe de séjour, dont le produit est prévu à : 0,2 M€ pour 2019. Le produit de cette taxe est en hausse, du fait de la nouvelle réforme applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 (notamment le reversement de cette taxe par les plateformes internet). Pour 2020-2022, un changement de périmètre est prévu avec l'ouverture de 2 hôtels minimum.

1.1.2 Des dotations de l'État et des subventions publiques globalement stables

Pour rappel, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de Villejuif se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP)⁵.

La contribution des collectivités au redressement des finances publiques (CRFP) prélevée sur la DGF n'est plus reconduite pour les exercices 2018 à 2022. Les conditions de maintien du niveau des dotations de l'État se matérialisent par la contractualisation.

En conséquence, pour la Ville, l'ensemble de la dotation globale de fonctionnement sera stable, évoluant de 11 M€ en 2018 à 11,2 M€ en estimation 2019, en légère hausse (+ 0,2 M€). En effet, il est prévu en 2019 une baisse (- 0,1 M€) de la part forfaitaire de la DGF par rapport à 2018, celle-ci passant de 8,9 M€ à 8,8 M€. Cette baisse s'explique par l'écrêtement de 0,1 M€ qui a été intégré dans le calcul de la part forfaitaire de la DGF, écrêtement subi par la Ville en raison de son rang en matière de potentiel fiscal et financier.

Cette baisse sera en revanche plus que compensée par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), évoluant de 1,8 M€ à 1,96 M€, soit +0,2 M€ (+ 8,9 %), en raison **d'une nouvelle hausse de l'enveloppe nationale dédiée à la DSU en PLF 2019, d'environ 90 M€.**

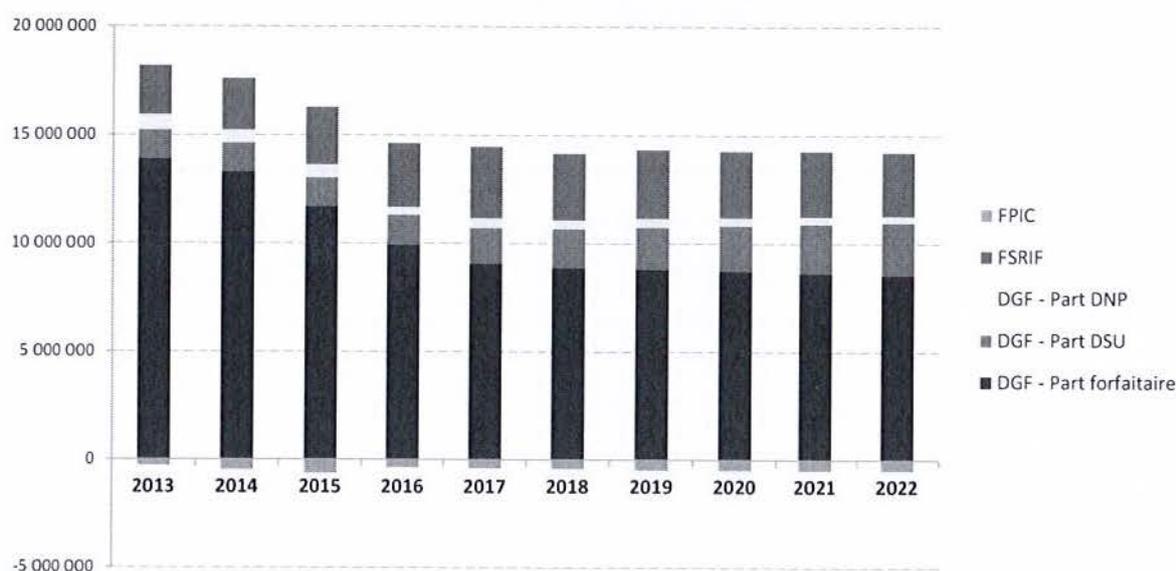
⁵ La Dotation Nationale de péréquation a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

Pour 2019, la ville de Villejuif, percevra une DNP estimée à 0,4 M€.

Cette évolution positive entre 2018 et 2019 ne compense néanmoins toujours pas l'évolution négative de 2013 à 2017, ayant engendré une perte de dotation totale DGF, de 13 M€ sur ces quatre exercices budgétaires.

Pour les années 2020 à 2022, une stabilité de la dotation globale de fonctionnement est anticipée.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DGF - Part forfaitaire	13 874 719	13 269 339	11 665 111	9 929 605	9 060 727	8 858 581	8 799 707	8 713 267	8 627 422	8 542 172
DGF - Part DSU	1 324 432	1 341 650	1 353 725	1 367 262	1 647 293	1 802 764	1 958 474	2 115 304	2 273 619	2 430 823
DGF - Part DNP	726 505	605 253	601 157	375 775	453 330	420 848	408 412	376 876	344 972	312 697
FSRIF	2 268 558	2 386 587	2 651 691	2 941 403	3 307 128	3 073 534	3 160 308	3 062 317	3 019 672	2 948 383
FPIC	-278 608	-472 022	-624 418	-368 885	-401 526	-412 700	-484 354	-489 995	-495 693	-501 447
Total péréquation (FSRIF+FPIC)	1 989 950	1 914 565	2 027 273	2 572 518	2 905 602	2 660 834	2 675 954	2 572 322	2 523 979	2 446 936
Total DGF	15 925 656	15 216 242	13 619 993	11 672 642	11 161 350	11 082 193	11 166 593	11 205 447	11 246 013	11 285 692



Graphique illustration : Évolution en € des principales dotations de l'État et recettes de péréquation de 2013 à 2022

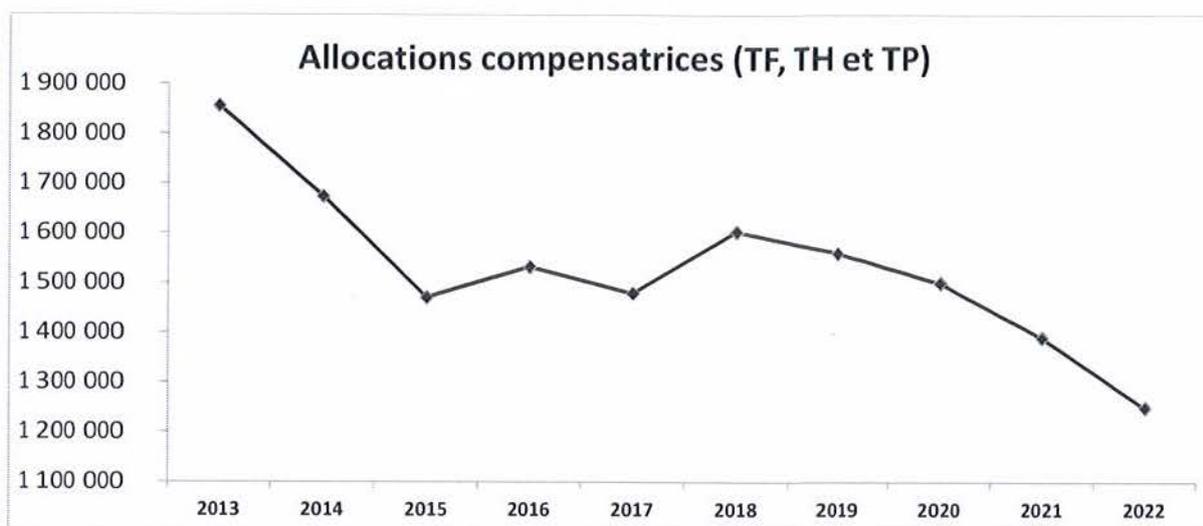
En outre, 2 M€ d'autres dotations diverses seront perçues de la part de l'État au titre :

- des compensations d'exonération de taxes foncières et d'habitation⁶ pour 1,6 M€ en 2019 et atteindre 1,2 M€ en 2022.

⁶ La compensation de taxe d'habitation au profit des personnes de condition modeste est versée chaque année, son montant résulte de la base exonérée en N-1 au taux de de TH de 1991. La compensation ne tient donc que de l'effet base exonérée et pas de l'effet taux.

Cette compensation a connu de fortes variations à la baisse puis à la hausse en 2015 et 2016 en lien avec la réforme engagée dès 2008, de suppression progressive de la ½ part « parents isolés » arrivée à terme en 2015. Ainsi de nombreux contribuables étaient exonérés de taxe d'habitation jusqu'en 2014, ne l'ont plus été en 2015 avec pour corollaire la baisse de la compensation correspondante perçue par la Ville en 2016.

Face à la forte campagne médiatique contre cette mesure, elle a été abandonnée en 2016, augmentant ainsi le montant des exonérations de taxe d'habitation et l'année suivante le montant de la compensation correspondant.



Graphique illustration : Évolution en € des exonérations TF, TH et TP de 2013 à 2022

- de la dotation générale de décentralisation (0,4 M€) et autres dotations (de la dotation de recensement, et de la dotation pour les titres sécurisés).

Enfin, s'agissant des **recettes de participations**, **4,3 M€** sont attendus. Il convient de noter la hausse de la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne au financement de 10 nouveaux berceaux et de 90 nouvelles places en accueil de loisirs.

1.1.3 Les autres recettes (chapitres 70, 75, 76 et 77)

Les autres recettes de fonctionnement comprennent : les services offerts à la population, les produits d'exploitation reliés aux délégations de service public, les produits financiers (chapitre 76) et les produits exceptionnels (chapitre 77).

Soucieuse de soutenir au quotidien les familles Villejuifoises, la Ville a décidé de ne pas augmenter les tarifs municipaux malgré l'érosion induite par l'inflation.

La Ville fera face, sur ses propres marges de manœuvres financières, à l'augmentation naturelle de ses dépenses : augmentation du prix de ses achats externes du fait de l'inflation et augmentation naturelle de la masse salariale du fait de l'avancement des agents dans leur carrière (avancements d'échelon, obtentions de concours, renégociations salariales, etc.). Ce maintien à l'identique des tarifs est donc un véritable effort financier consenti en faveur des usagers.

Même en maintenant ses tarifs actuels, les recettes sont en hausse. La progression des recettes provient principalement de l'augmentation du volume d'entrées ou de prestations rendues au regard des chiffres de fréquentation en progression. Par conséquent, 5 M€ de produits sont prévus en 2019 à ce titre, ce qui est supérieur aux prévisions d'exécution 2018 (4,8 M€).

Par ailleurs, les autres produits de gestion courante (redevances, revenus des immeubles, produits de gestion...) devraient s'élever à environ 1,9 M€.

En outre, les produits financiers attendus en 2019 seront au même niveau que ceux perçus en 2017 et 2018 (1,5 M€) et correspondent principalement aux aides versées par le fonds de soutien à la restructuration de la dette.

Enfin, les produits exceptionnels inscrits au budget 2019 correspondent à une estimation prudent : 0,3 M€ budgétés en 2019, contre 0,2 M€ en prévision d'exécution 2018 hors

montant des cessions foncières.⁷

	BP 2019	%	BP 2020	%	BP 2021	%	BP 2022
Produits des services (chapitre 70)	5 000 000	2,00%	5 100 000	2,00%	5 202 000	2,00%	5 306 040
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	1 890 560	-69,34%	579 606	0,00%	579 606	0,00%	579 606
Produits financiers (chapitre 76)	1 454 342	0,00%	1 454 342	0,00%	1 454 342	0,00%	1 454 342
Produits exceptionnels (chapitre 77)	330 000	-75,76%	80 000	0,00%	80 000	0,00%	80 000
Total :	8 674 902	-16,84%	7 213 948	1,41%	7 315 948	1,42%	7 419 988

Tableau illustration : Évolution en € des chapitres 70, 75, 76 et 77 de 2019 à 2022

1.2 Des dépenses de fonctionnement sous contrôle

Les orientations budgétaires pour les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans la continuité du contrat signé avec l'État dans le cadre fixé par l'article 24 de la loi de programmation des finances publiques.

Sur la base de ces éléments, les orientations budgétaires permettant **de ne pas avoir à supporter de pénalité sur la période 2019-2022 sont les suivantes :**

- Évolution des charges à caractère général limitée à 0 % en moyenne annuelle ;
- Stabilisation des subventions allouées aux organismes de droit privé sur la période (soit 1,1 M€) et aux établissements publics locaux (3,2 M€) ;
- Évolution de la masse salariale répondant aux seuls besoins des nouveaux équipements publics.

Par ailleurs, ces mesures doivent limiter la dégradation de l'épargne permettant de financer les opérations inscrites au programme pluriannuel d'investissement tout en respectant la limite indicative d'une capacité de désendettement d'au maximum 12 années.

À ce titre, la Municipalité s'étant engagée à ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, le modèle de financement communal se trouve assis essentiellement sur le seul dynamisme des bases fiscales. Après plusieurs années de recul des recettes de dotations, le seul dynamisme des bases fiscales ne permet plus de dégager les ressources supplémentaires nécessaires au maintien des services de qualité à la population, l'accroissement et le renouvellement des équipements dans les quartiers (et les coûts de fonctionnement induits) et la préservation des équilibres financiers. L'optimisation de la dépense publique (tant sur la politique d'achats que sur l'allocation des ressources humaines), ainsi que la recherche de nouveaux financements deviennent plus qu'indispensables pour financer cette politique ambitieuse et dynamique d'investissement.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement devraient atteindre 90 M€ en 2019, soit une progression de 0 % par rapport aux crédits votés au budget primitif 2018.

S'agissant des seules charges de fonctionnement courant, elles s'établiraient à 17 M€ en 2019. Toutefois, il convient de retraiter les charges inhérentes au fonctionnement des nouveaux équipements (Groupe Scolaire Simone Veil + 0,4 M€, PULP + 0,3 M€, 10 places

⁷ Les cessions foncières font l'objet, aux termes de la nomenclature comptable M14, d'une inscription budgétaire en recettes d'investissement (chapitre 024) et d'une exécution comptable en recettes exceptionnelles de fonctionnement (compte 775).

supplémentaires en crèche + 0,1 M€, la montée en puissance de la police municipale + 0,3 M€, mise en service du nouveau centre de supervision urbain (CSU) + 0,1 M€ et la maintenance des parcmètres + 0,3 M€,...). Une fois neutralisées, ces charges seraient en baisse de près de 8,82%.

Dans cet ensemble, la masse salariale (51,5 M€ pour 2019) représenterait un peu plus de 57 % des charges. Le budget prend en compte une baisse de 1 M€ liée aux rationalisations, réorganisations des services d'une part, et à l'effet de « noria⁸ » d'autre part.

Aussi, durant les prochaines années, la progression de la masse salariale dans son nouveau périmètre devra être limitée à 2 %, incluant les recrutements nécessaires au fonctionnement des nouveaux équipements.

Dans le cadre des reversements de fiscalité, le montant du FCCT versée à Grand Orly Seine de Bièvre s'établira à 10,35 M€ et ne devrait évoluer, à périmètre de compétences inchangé, que des révisions des charges indirectes de transferts.

S'agissant des subventions versées aux associations, l'enveloppe globale 2019 (soit 1,1 M€) serait en légère progression de 4,45 % par rapport au budget primitif 2018. Le montant des subventions aux établissements publics locaux serait stable et reconduit sur la période 2019-2022.

Les charges financières, correspondant aux intérêts des emprunts, poursuivront leur baisse en 2019 : 3 M€ sont prévus au budget primitif, en baisse de 1,44 % par rapport au budget primitif 2018.

Par ailleurs, la Ville poursuivra sa politique active de gestion de la dette entreprise depuis 2014, et qui s'est traduite par la renégociation de 4 emprunts « toxiques » en 2016. La renégociation a permis à la fois de mettre fin à des contrats d'emprunts structurés et de refinancer ces dettes à taux fixes et à des conditions de marché particulièrement favorables. Cette politique active de gestion de dette devra se traduire par des négociations auprès des établissements bancaires afin de sortir des 5 emprunts « toxiques » restant d'ici le 31/12/2020.

Pour 2019, un total de 0,5 M€ est prévu au budget primitif pour couvrir les éventuelles charges exceptionnelles. Cette enveloppe permet principalement de couvrir les dépenses suivantes :

- versement d'intérêts moratoires ;
- annulation de titres, correspondant aux annulations de titres de cantine, d'études ou de garderie accordés après examen du dossier par une commission ad hoc ;
- enveloppe budgétaire permettant le paiement d'éventuelles indemnités transactionnelles.

De plus, dans un souci de bonne gestion et d'anticipation, une inscription budgétaire d'une enveloppe dédiée à l'enregistrement de provisions pour risques et charges (0,8 M€) est prévue chaque année sur la période 2019-2022.

En effet, compte tenu de l'ampleur des opérations d'aménagement engagées par la Ville, des provisions pour risques et charges peuvent être prévues, pour anticiper les contentieux potentiels.

⁸ L'effet de noria désigne en matière de gestion des ressources humaines, la mesure de l'économie obtenue par une structure lors du remplacement de salariés âgés par des salariés plus jeunes, à effectif constant.

	BP 2019	%	BP 2020	%	BP 2021	%	BP 2022
Charges à caractère général (chapitre 011)	17,00	1,45%	17,25	1,45%	17,50	1,45%	17,76
Masse salariale (chapitre 012)	51,50	2,00%	52,53	2,00%	53,58	0,00%	53,58
Participations et subventions (chapitre 65)	15,30	0,17%	15,33	0,40%	15,39	0,32%	15,44
Charges financières (chapitre 66)	3,00	0,00%	3,00	0,00%	3,00	0,00%	3,00
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	0,48	-2,08%	0,47	8,51%	0,51	0,00%	0,51
Atténuations de produits (chapitre 014)	-0,48	-9,16%	-0,44	0,00%	-0,44	0,00%	-0,44
Atténuation de charges (chapitre 013)	-0,52	0,00%	-0,52	0,00%	-0,52	0,00%	-0,52
Total :	86,28	1,55%	87,62	1,60%	89,02	0,34%	89,32
Total après retraitements (à périmètre constant)	83,78	1,4531%	85,12	1,4555%			
Rappel des montants contractualisés	83,60	1,4500%	84,80	1,4500%			

Tableau illustration : Évolution en € des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement de 2019 à 2022

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes propres d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées de 4 parts principales : les recettes de cessions, le FCTVA, le produit de la taxe d'aménagement, les recettes perçues au titre des PUP et subventions diverses.

Pour les années 2019 à 2021, le produit global attendu s'établit en moyenne à 16,2 M€, avec une progression sur la période du FCTVA (corolaire des investissements réalisés), alors que les recettes de cessions et de participations sont prévues sur une base minimale par prudence à ce stade de l'instruction des dossiers et actes.

La taxe d'aménagement est attendue à hauteur de 1 M€ en 2019 et est estimée à 1,5 M€ sur les exercices suivants, correspondant à la dynamique des investissements réalisés sur l'ensemble des quartiers.

2.2 Les dépenses d'investissement

La Ville souhaite mettre en œuvre un programme d'équipements conciliant tout à la fois les besoins inhérents aux opérations d'aménagement urbain de la Ville (réalisations des équipements, sportifs ou socio-éducatifs, ...), mais également les opérations concourant à un cadre de vie de qualité. Ces investissements, qui contribuent au dynamisme du tissu économique local, représentent en cumulé près de 65 M€ d'ici à 2020 et 91,9 M€ jusqu'en 2022. Pour le seul exercice 2019, le montant des dépenses d'équipement qui serait exécuté est estimé à environ 32,6 M€.

Les principaux investissements en 2019 concernent :

Les travaux du quotidien dans les espaces publics (9,1 M€) :

- réfection des voiries et propreté des rues : 4 M€ ;
- entretien et rénovation des différents bâtiments du patrimoine communal : 2 M€ ;
- travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux : 1 M€ ;
- acquisition de matériels de propreté (balayeuses,...) : 0,3 M€ ;
- renouvellement du mobilier des équipements : 0,3 M€ ;
- réaménagement de la Place de la Mairie : 1 M€ ;
- travaux d'entretien de l'Église Sainte Julitte : 0,3 M€ ;
- terrassement au cimetière des Pommiers du Bois : 0,2 M€.

L'achèvement du groupe scolaire Simone VEIL (3,3 M€) :

Le chantier de construction du groupe scolaire Simone Veil s'achèvera fin juin 2019, pour une rentrée en septembre 2019.

Construction d'équipements sportifs et socio-éducatifs (11,8 M€) :

- lancement des constructions de la Halle des Sports Colette BESSON (6 M€ dont 3 M€ pour l'acquisition), du gymnase Paul GUIRAUD (1,2 M€) ; de la salle d'Arts Martiaux et la restitution des terrains de Tennis (1 M€) ainsi que la construction de vestiaires, tribunes et club house à Guy BONIFACE (0,5 M€) ;
- la construction de Petites Unités de Lecture Publique (2 M€) ;
- acquisition de la 1^{ère} tranche de la structure de la future Ecole Municipale des Beaux-Arts : 0,4 M€ ;
- acquisition de la 1^{ère} tranche de la structure du futur Centre Municipal de Santé : 0,5 M€ ;
- Réaménagement du 1^{er} étage de la médiathèque (0,2 M€).

La finalisation de la tranche 2 du déploiement de la vidéoprotection (1 M€) :

Le projet de déploiement de la vidéosurveillance a d'ores et déjà été initié avec la livraison, en 2018, de la première tranche du projet, conduisant à l'installation des 26 premières caméras. Le déploiement de la seconde tranche, qui a débuté par une phase d'études conduira à l'installation de 34 caméras supplémentaires à l'issue de la phase travaux prévue à l'hiver 2018, et conduisant à une livraison prévisionnelle de la seconde tranche pour le printemps 2019. Enfin 2018, verra l'inauguration du Centre de Supervision Urbain.

Les acquisitions immobilières (2,5 M€) :

Il est prévu en 2019 le rachat par la Ville du périmètre foncier porté par SAF 94.

La rénovation urbaine de nos quartiers accélérée :

En 2019, la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la Ville (Lebon et Lozait) continue avec la création de la ZAC Lebon. La Ville initiera des temps d'échanges via une concertation préalable ainsi qu'une enquête publique

Les études prospectives :

Différentes études prospectives seront menées tout au long de l'année :

- étude centre-ville ;
- étude sur les effectifs scolaires ;
- étude sur le patrimoine de la Ville ;
- étude schéma directeur immobilier.

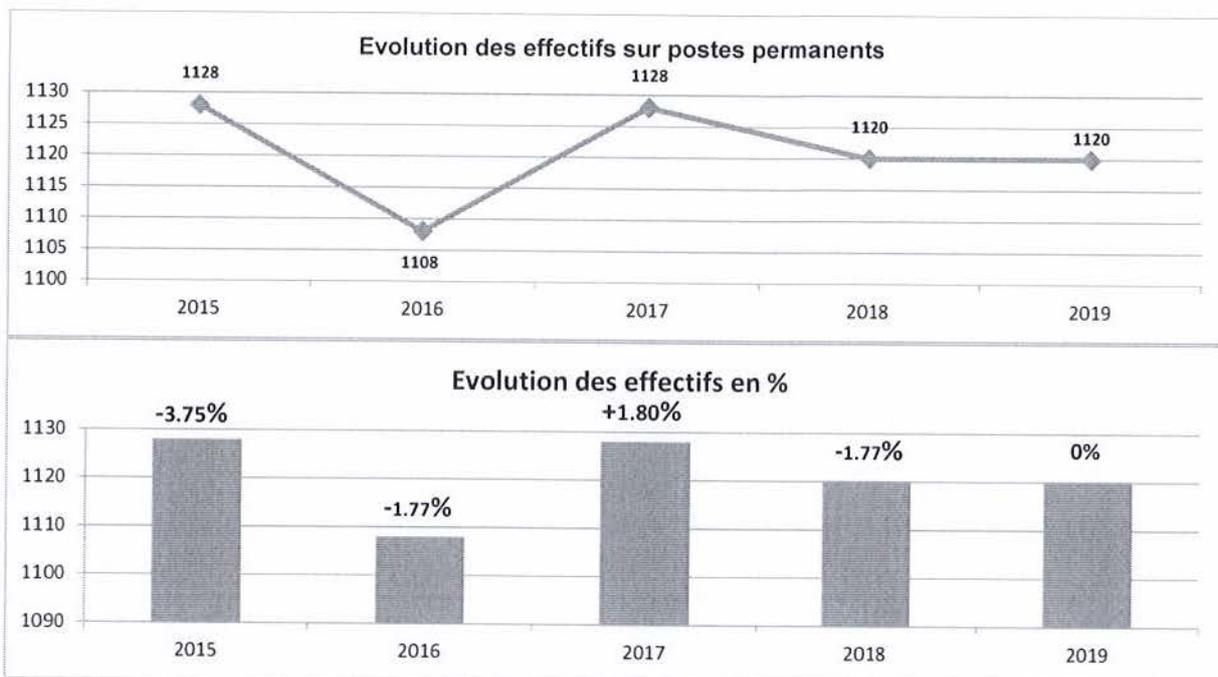
ZAC Campus Grand Parc :

Une provision pour la construction d'un nouveau groupe scolaire est budgétée à hauteur de 3,1 M€.

3. La politique Ressources Humaines

3.1 Structure des dépenses de personnels et des effectifs

3.1.1 Évolution des effectifs sur postes permanents sur les derniers exercices



*Effectif 2018 est arrêté au 30 septembre 2018.

L'effectif global de la collectivité est en diminution. La Ville recensait 1130 agents en septembre 2017 contre 1120 en septembre 2018 soit une diminution de 0.9%. Cet effectif sera stabilisé en 2019.

L'effectif global de la collectivité connaîtra une progression dans les années à venir correspondant à l'extension de l'offre de services en raison du fort développement de la Ville. Cela concerne tant la politique éducative (ouverture de nouveaux groupes scolaires), que sportive (ouverture de nouveaux équipements) ou encore sécuritaire (renforcement des métiers de la proximité et de la sécurité).

Le taux d'administration est de 1 agent pour 51 habitants.

3.1.2 Nombre d'agents permanents et répartition par genre sur les derniers exercices

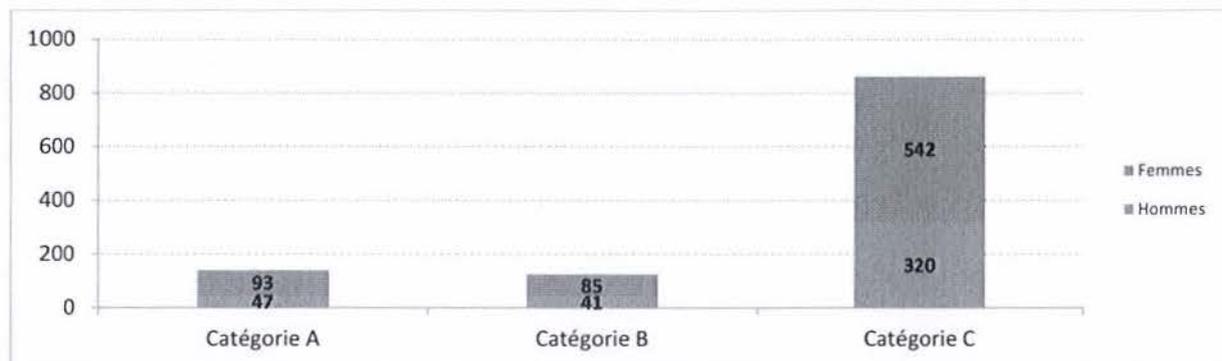
Au 31/12	2015	2016	2017	2018
Effectifs titulaires	969	936	909	876
Effectifs non titulaires sur emplois permanents	159	172	219	244
Total	1128	1108	1128	1120
Répartition hommes/femmes	36%/64%	36%/64%	36%/64%	37%/63%

Concernant la structuration et la répartition des effectifs on relèvera que l'effectif titulaire

représente 78% des agents de l'emploi permanent, l'effectif non titulaire sur emploi permanent représentant 22%.

A défaut de pouvoir recruter un titulaire, le statut de la fonction publique et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permettent le recours aux agents contractuels sur la base de leurs articles 3 à 3-3.

3.1.3 Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre et catégorie

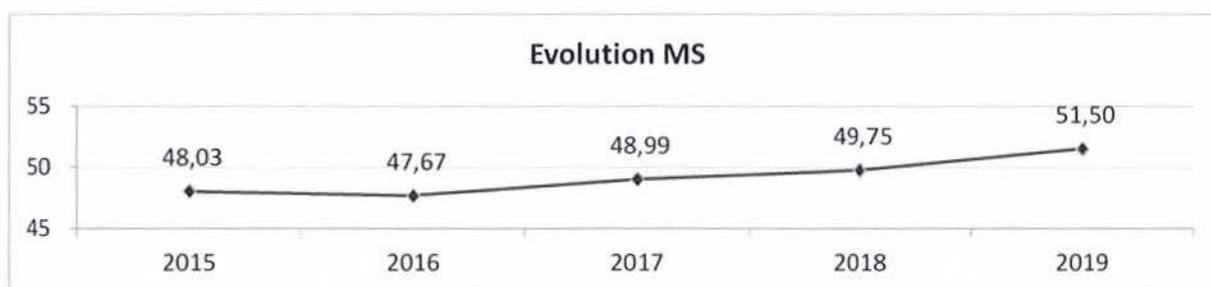


Catégorie/Genre	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Hommes	34%	32%	37%
Femmes	66%	68%	63%
Total	100%	100%	100%

Les femmes représentent à Villejuif 64% des effectifs de la Ville et sont surreprésentées sur tous les cadres d'emploi (66% des catégories A, 68% des catégories B et 63% des catégories C).

3.1.4 Évolution de la masse salariale des derniers exercices

À Villejuif les dépenses de personnel représentent 57,22% des dépenses de fonctionnement contre 59,9% en moyenne pour les collectivités de même strate (source : Finance Active ratio année 2016).



En 2018 l'évolution de la masse salariale a connu une légère augmentation du fait notamment :

- du glissement vieillesse technicité ;
- de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG ; de 5,10% à 6,80%) depuis le 1er janvier 2018 qui prévoyait la suppression de la contribution de solidarité exceptionnelle (CES) ainsi que la création par décret d'une indemnité compensatrice en faveur de tous les agents calculée sur la base de la rémunération perçue durant l'année 2017 ;

- de l'augmentation du taux de cotisation retraite à 10,56% au lieu de 10,29% compensé par la collectivité ;
- de l'augmentation des rémunérations de l'ensemble des agents de catégorie B et C à hauteur de 197€ annuel brut par agent.

En 2019, la masse salariale devrait s'élever à 51 M€ (hors autres dépenses et indemnités élus).

Les éléments significatifs pris en compte sont :

- le glissement vieillesse technicité ;
- le Parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR) dont l'objectif est de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires : en revalorisant leurs grilles indiciaires (toutes catégories confondues) et en améliorant leurs perspectives de carrière et en intégrant la deuxième phase du transfert prime point pour les catégories A.
Ce dispositif se poursuit au 1er janvier 2019. Ainsi un impact financier de 124 237€ est à prévoir. Il se poursuivra encore en 2020 et 2021 ;
- les élections européennes à hauteur de 40 000€ (1 tour).

3.1.5 Évolution de l'absentéisme

À Villejuif, **40% des agents occupant un poste permanent se situe sur une tranche d'âge supérieure à 50 ans**. Ce taux est supérieur à la moyenne de la Fonction Publique Territoriale qui est de 37,5% selon un rapport diffusé en 2016 par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP). Ce vieillissement accroît le taux d'absentéisme de la collectivité. En effet, « *les agents de plus de 55 ans s'arrêtent près de 2 fois plus longtemps que les agents âgés de 25 à 34 ans* » (source Sofaxis).

Le vieillissement explique un taux d'absentéisme villejuifois (10,1%) supérieur de 0,9 point par rapport à la moyenne nationale (9,2%).

Par ailleurs, sur 2017 le nombre de jours d'absences pour motifs médicaux de la collectivité s'élève à **41 670 jours**. Ce qui représente **114 ETP soit environ 10% du total des ETP**. Ce taux peut être majoré par le coût des remplacements générés par l'absentéisme.

Selon un rapport de Sofaxis, pour l'employeur, cet absentéisme représenterait un coût moyen de 2 067€ par agent employé. Ce coût rapporté à l'effectif 2017 de la Ville, permet de faire une estimation du coût annuel. Il s'élèverait à 2 352 290 euros ; sans compter les différents coûts indirects (de remplacement, de gestions, liés aux dysfonctionnements organisationnels, d'improductivité, sociaux) et en dernier chef l'insatisfaction de l'usager des services de la collectivité.

Aux vues de ces éléments, l'amélioration du traitement de l'absentéisme et de l'usure professionnelle représente un enjeu majeur pour la collectivité.

3.1.6 Les avantages en nature

Les logements de fonction pour nécessité absolue de service sont attribués prioritairement dans les écoles. Il n'y a pas d'évolution à prévoir dans l'année à venir.

3.1.7 Le temps de travail

Les services de la ville de Villejuif fonctionnent sur la base de 1607 heures annualisées.

3.2 Perspective pour l'exercice 2019

3.2.1 Structure des dépenses du personnel 2019

Les dépenses du personnel se structurent autour de trois grands postes :

- la masse salariale ;
- les autres dépenses du personnel (Assurances, médecine du travail, psychologue, assistante sociale, CNAS,...) ;
- les indemnités élus.

3.2.2 Proposition d'évolution de la masse salariale

Le budget 2019 devra faire face à un double enjeu : la tension budgétaire tout en appréhendant la poursuite de la dynamique de développement de la Ville.

Parmi les leviers transversaux mobilisables, la gestion des ressources humaine joue un rôle majeur, en veillant à la stabilisation des effectifs et à la maîtrise de la masse salariale, tout en contribuant par une allocation optimale des moyens humains à la réalisation des politiques publiques portées par la collectivité.

3.3 Feuille de route Ressources Humaines 2019

La Direction des ressources humaines traduit dans la prospective budgétaire de la masse salariale l'objectif nécessaire d'efficience de l'action publique. Sa feuille de route consistera pour 2019 à :

3.3.1 Moderniser la Fonction Ressources humaines

Une refonte de la direction des ressources humaines a été réalisée afin de répondre à cet enjeu. Ainsi, la fusion des deux services « carrière » et « études et pilotage » contribuera à améliorer l'efficacité du pilotage de la masse salariale. La fusion des services « formation » et « organisation valorisation des compétences » concourra à favoriser les conditions pour la poursuite de la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences qui vise une adaptation permanente du service public aux besoins des habitants.

Par ailleurs, la poursuite de l'optimisation de nos outils ressources humaines sera le fil conducteur de l'atteinte de cet objectif (outil de prospective, e-congés...). L'objectif pour cette année 2019 étant de disposer d'un outil de dématérialisation des évaluations.

Enfin, cette modernisation se matérialisera par la mise à disposition aux encadrants et agents d'outils favorisant l'objectivité et l'équité de traitement. Pour exemple un référentiel de compétence sera mis à disposition des agents dans le cadre de l'entretien professionnel.

3.3.2 Poursuivre le dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)

Un référentiel des compétences sera réalisé afin d'identifier l'écart entre les compétences nécessaires sur un poste et les compétences réelles des agents. Cette démarche permettra de mettre en place des plans de formation individualisés au profit des agents concernés.

Les orientations 2019 tendront à une stabilité des effectifs et de la masse salariale malgré l'augmentation des charges. Cela impliquera une nécessaire montée en compétences internes et favorisera la mobilité interne.

Ainsi, la GPEC consistera sur ce point à l'identification de passerelles à la mobilité et à la prévention de l'usure professionnelle.

Cette gestion prévisionnelle concourra également à clarifier le rôle de chacun et renforcer les missions pour assurer plus de cohérence et d'interactions des agents entre eux.

3.3.3 Mettre la formation au cœur de nos politiques ressources humaines

En 2017, 71,5% des agents sur emplois permanents ont suivi une formation. Il est important de mettre en exergue la progression des formations pour les agents de catégories C (8,3 points). Ces taux particulièrement élevés et en augmentation démontrent l'engagement de la collectivité dans ce domaine.

Par ailleurs, pour faire face à la diminution des formations au CNFPT, diminution particulièrement pénalisante pour les agents, le nombre de formations internes est passé de 13% en 2015 à 21% en 2017. Ces formations internes permettent de construire des formations « sur mesure » et parfaitement adaptées aux besoins des personnels de la collectivité. Cette tendance se poursuivra sur 2019. De nouvelles modalités de formation seront étudiées (ex : formateurs internes) afin de poursuivre l'augmentation du nombre d'agents formés sur différentes thématiques en lien direct avec les besoins de la collectivité et en vue de l'amélioration des compétences des services et des agents.

3.3.4 Identifier les pistes d'amélioration en vue de maîtriser la masse salariale

Ces pistes d'amélioration consisteront notamment à :

- lutter contre l'absentéisme et ses coûts potentiels (de remplacement, de gestion, liés aux dysfonctionnements organisationnels,...) ;
- maîtriser l'octroi des heures supplémentaires et des astreintes sans diminuer la qualité du service public rendu.

3.3.5 Assurer une amélioration continue des conditions de travail

L'amélioration continue des conditions de travail se réalisera au travers d'actions sur les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'impacter la qualité de vie au travail.

Par ailleurs, la collectivité s'engagera progressivement dans l'obtention du label « égalité hommes – femmes ». Ce label récompense l'exemplarité des pratiques dans ce domaine. Il concrétise une volonté politique forte de valoriser l'égalité professionnelle. Un rapport, présenté à l'occasion de la préparation budgétaire 2019 détaillera l'ensemble des actions réalisées par la ville en la matière.

4. La gestion de la dette

4.1 L'encours de dette au 1^{er} janvier 2019

L'encours de dette au 1er janvier 2019 s'élèvera à 113,4 M€, contre 121,44 M€ au budget primitif 2018. L'encours de dette a donc connu une baisse de 6,62 % en un an. Cette diminution de 8 M€ en un an est particulièrement significative. La trajectoire de désendettement est donc parfaitement acquise.

L'annuité de la dette pour 2019 se décompose entre les intérêts, estimés à 3 M€, et le remboursement du capital estimé à 8,9 M€, soit un total de 11,9 M€.

4.1.1 La répartition de l'encours

Type	Encours au 01/01/2019	% d'exposition
Fixe	76 105 993 €	67,09%
Variable	37 339 402 €	32,91%
Ensemble des risques	113 445 394 €	100,00%

Après deux années où les conditions de taux, avaient atteints des niveaux historiquement bas, les taux anticipés devraient remonter progressivement en 2019.

Compte tenu de ce contexte financier, il est donc de bonne gestion de poursuivre la rigidification de l'encours de la dette à taux fixe. L'encours de dette au 1er janvier 2019 est positionné à 67 % à taux fixe et 33 % à taux variable.

4.1.2 La diversification de l'encours



L'encours de la Ville se caractérise par la diversité des prêteurs. Les grandes banques « publiques » détiennent une grande partie de l'encours de la dette municipale.

4.2 Prospectives 2019-2022

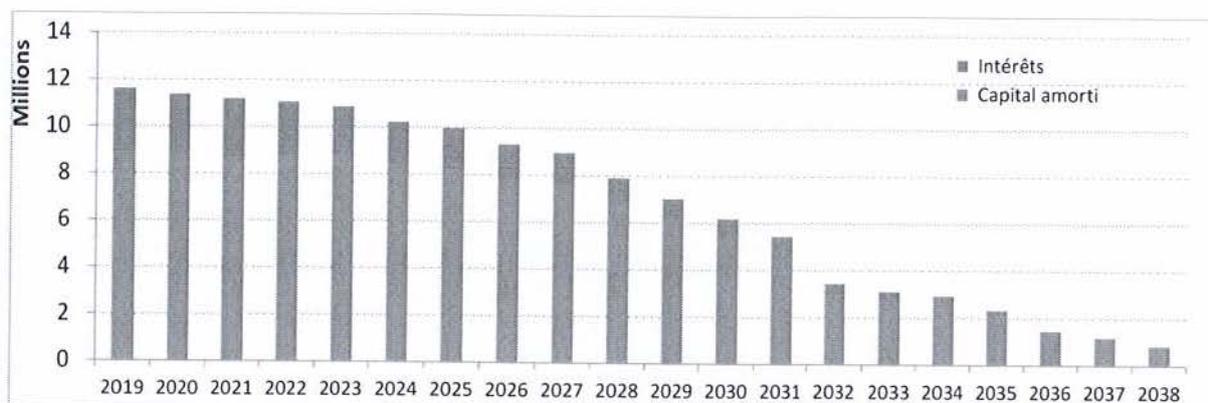
4.2.1 L'extinction de la dette existante

Année	CRD début d'exercice	Annuité	Capital amorti	Intérêts	CRD fin d'exercice
2019	113 445 394,02 €	11 607 291,39 €	8 862 207,86 €	2 745 083,52 €	104 583 186,16 €
2020	104 583 186,16 €	11 381 704,26 €	8 834 314,46 €	2 547 389,80 €	95 748 871,70 €
2021	95 748 871,70 €	11 181 289,28 €	8 736 253,91 €	2 445 035,37 €	87 012 617,79 €
2022	87 012 617,79 €	11 069 772,18 €	8 813 174,18 €	2 256 598,01 €	78 199 443,61 €

En prospective « au fil de l'eau », c'est-à-dire sans contractualisation de nouveaux emprunts, on constate une relative stabilité de l'amortissement sur la période 2019-2022 entre 8,7 M€ et 8,9 M€ par an.

La part intérêts de la dette baisserait continuellement pour passer de 23,65 % de l'annuité en 2019 à 20,39 % en 2022, reflet des conditions attractives sur les derniers emprunts contractés en taux fixe.

Extinction en annuité au 1er janvier 2019 :



Le profil de l'extinction en annuité prévoit une baisse significative des flux de remboursements à compter de 2026 (l'encours passera en dessous des 50 M€).

4.2.2 Évolution prévisionnelle du besoin de financement

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 définit le calcul du besoin de financement comme étant le résultat de l'emprunt prévisionnel moins le remboursement de la dette. Pour la ville de Villejuif, le besoin de financement prévisionnel ressort comme suit :

En M€	2019	2020	2021	2022	Total période
Prospective d'encours nouveaux	10,5	6,2	11,5	2,9	33,1
Remboursement en capital lié à l'encours nouveau	0,08	0,45	0,75	0,9	2,18
Amortissement de l'encours existant au 31/12/2018	8,9	8,8	8,7	8,8	35,2
Besoin de financement	1,52	-3,05	2,05	-6,8	-6,28

Ce besoin de financement prévisionnel est le reflet de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et correspond au plan d'engagement des opérations.

On observe sur la période un excédent de financement qui progresse (1,57 M€ annuel en moyenne) du fait de besoins prévisionnels d'emprunts stables. De plus, les remboursements de la dette nouvelle sont moins importants sur la période 2019-2022 du fait de la progressivité de l'amortissement sur des mobilisations plus longues.

5. Les grands équilibres financiers 2019-2022

Les équilibres budgétaires pluriannuels en projection des comptes administratifs se présenteraient ainsi :

	BP 2019	%	BP 2020	%	BP 2021	%	BP 2022
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	98,6	1,05%	99,7	1,54%	101,2	1,57%	102,8
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	89,4	1,36%	90,6	1,55%	92,0	0,33%	92,3
Épargne Brute (autofinancement)	9,2	-1,91%	9,1	1,52%	9,2	13,99%	10,5
Remboursement du capital de la dette	8,9	-0,69%	8,8	-1,14%	8,7	1,15%	8,8
Épargne Nette	0,4	-30,23%	0,3	89,28%	0,5	235,48%	1,7
Recette définitives d'investissement	26,2	-18,32%	21,4	-72,43%	5,9	-10,17%	5,30
Dépenses d'investissement	37,1	-24,80%	27,9	-35,84%	17,9	-44,69%	9,9
Besoin de financement	10,5	-40,74%	6,2	84,42%	11,5	-74,70%	2,9

5.1 Évolution de l'épargne

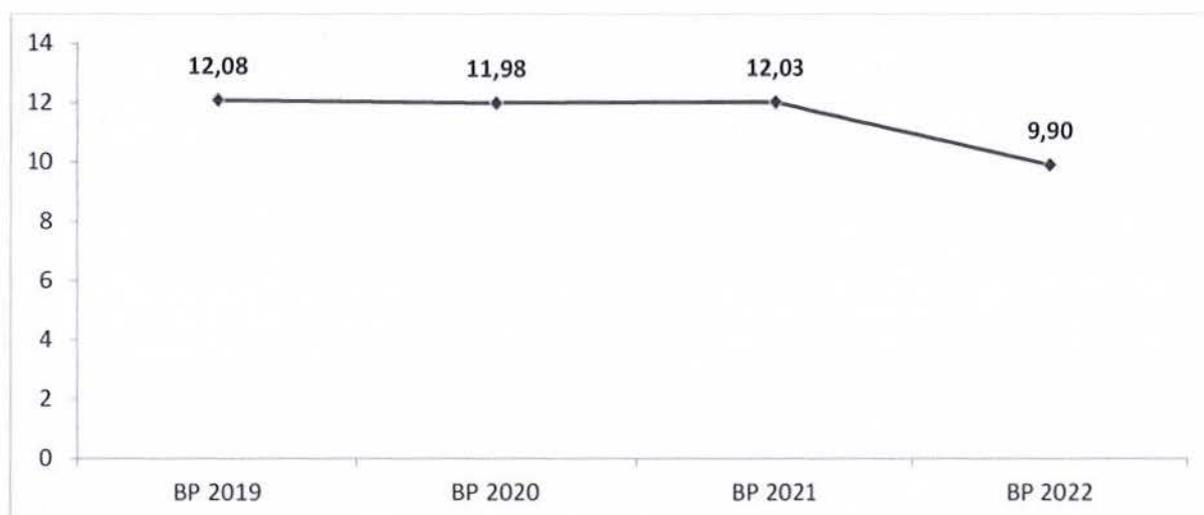
Le montant de l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement : 98,6 M€ et les dépenses réelles de fonctionnement : 89,4M€) estimé pour 2019 serait de 9,2 M€, soit un niveau d'épargne brute plus élevé que les années précédentes malgré la baisse des dotations, montrant ainsi les efforts de gestion importants réalisés durant ce mandat.

L'évolution de l'épargne nette (0,4 M€ en 2019, pour 0,3 M€ en 2020, 0,5 M€ en 2021 et 1,7 M€ en 2022) serait quant à elle impactée par le maintien d'une politique élevée d'investissement, puisque le recours plus important à l'emprunt génèrera un besoin plus important en remboursement d'annuités.

5.2 Capacité de désendettement

Pour rappel, la capacité de désendettement, mesure le nombre d'années d'épargne nécessaire à rembourser la dette.

La capacité de désendettement qui était de 16,57 années en 2014, passerait à 12,08 années en 2019 pour atteindre 9,90 années fin 2022.



6. Budget annexe Flobail

Pour rappel, ce budget se rapporte au règlement en location-bail de deux bâtiments situés 17 rue Paul Bert et 6, place de la Fontaine.

Les dépenses sont constituées des loyers du crédit-bail, des charges de copropriétés et de la taxe foncière.

Les recettes correspondent à une subvention du budget principal de la Ville. Cette subvention est nécessaire compte-tenu des difficultés rencontrées pour louer les locaux.

Pour 2019, une subvention du budget Ville sera proposée pour équilibrer le budget ; soit couvrir les charges de fonctionnement des lieux.



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 17h05.

PRÉSENTS :

M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, M. BOKRETA (*jusqu'à 23h15*), M. MILLE, Mme YAPO (*arrivée à 17h448 – départ à 21h40*) M. MOSTACCI, Mme BERTON, Mme PIDRON (*jusqu'à 23h28*), Mme ARLÉ, Mme ESCLANGON, Mme LEYDIER, Mme GANDAIS (*jusqu'à 23h35*), M. HAREL (*jusqu'à 21h00*), M. VIDAL (*jusqu'à 23h35*), M. LIPIETZ (*jusqu'à 23h35*), M. FERREIRA NUNES (*jusqu'à 23h35*), Mme CORDILLOT, Mme DA SILVA PEREIRA (*jusqu'à 23h35*), M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON (*jusqu'à 23h35*), M. GIRARD (*jusqu'à 23h10*), M. BULCOURT (*jusqu'à 22h50*)

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme YAPO	par M. BOUNEGTA (<i>jusqu'à 17h48</i>)
Mme LE BAIL	par Mme OUCHARD
M. BADEL	par M. LE BOHELLEC
M. LECAVELIER	par Mme LOUDIÈRE
M. YEBOUET	par M. DUCELLIER
M. MONIN	par Mme PIDRON (<i>jusqu'à 23h28</i>)
Mme TAILLÉ-POLIAN	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ
M. STAGNETTO	par Mme GANDAIS
Mme HAMIDI	par Mme LEYDIER
Mme KADRI	par M. PERILLAT-BOTTONET (<i>jusqu'à 19h55</i>)
M. HAREL	par M. PERILLAT-BOTTONET (<i>à partir de 21h00</i>)
Mme CASEL	par M. OBADIA (<i>de 21h15 à 21h49</i>)
Mme YAPO	par Mme GRIVOT (<i>à partir de 21h40</i>)
M. BULCOURT	par Mme DA SILVA PEREIRA (<i>à partir de 22h50</i>)
M. GIRARD	par Mme CORDILLOT (<i>à partir de 23h10</i>)
M. BOKRETA	par M. BOUNEGTA (<i>à partir de 23h15</i>)
Mme PIDRON	par M. CAPORUSSO (<i>à partir de 23h28</i>)

République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 13 novembre 2018

Le 13 / 11 / 2018



ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DUMONT-MONNET
Mme TIJERAS
M. GABORIT
Mme BOYER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. CARVALHO a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 157/2018 SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

OBJET : AUTORISE LA CESSION PAR LE SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE (SAF 94), AU PROFIT DE LA SCI « LA RÉSIDENCE DE L'ARCHE », DE LA PROPRIÉTÉ À VILLEJUIF (VAL-DE-MARNE), SITUÉE 50 À 56, AVENUE DE STALINGRAD (OPÉRATION 431)

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code civil,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} juin 1995 décidant l'adhésion de la Commune de Villejuif au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (S.A.F.94) et approuvant ses statuts,

VU la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2011, décidant la création de deux périmètres d'études et de veille Foncière sur les franges de la RD7, dénommés "*Onze novembre - rue des Villas*" et "*Quatre communes*", et validant les modalités d'intervention du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne au sein de ces périmètres,

VU la délibération du Conseil municipal n° 11-2012 du 26 janvier 2012, décidant la saisine du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94) pour l'acquisition par exercice du droit de préemption du réméré de la propriété située à Villejuif, 50 à 56, avenue de Stalingrad, cadastrée section AY numéros 371 et 373,

VU la convention de portage signée le 21 février 2012 entre la Commune et le Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT que la SCI "*La résidence de l'Arche*" a fait valoir son intention d'exercer le réméré, conformément aux dispositions du code civil,

CONSIDÉRANT que cette cession s'opérera au prix du compte conventionnel,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

Article 1 : Autorise la cession par le Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94), au profit de la SCI "La Résidence de l'Arche" de la propriété située à Villejuif (Val-de-Marne), 50 à 56, avenue de Stalingrad, cadastrée section AY numéro 371 et 373, au prix du compte conventionnel, soit 1.848.836,16 euros (un million huit cent quarante-huit mille huit cent trente-six euros et seize cents)

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller régional d'Ile-de-France



Adoptée à 23 voix pour ; 18 abstentions

Vu et annexé à ma délibération n° 157/2018
 en date du 13 novembre 2018

11/07/2018

SAF 94

Le Maire de Villejuif



COMPTE DE CESSION
VILLEJUIF - ONZE NOVEMBRE-RUE DES VILLAS - 50 à 56 Av de Stalingrad
Operation 431 code 800193

Cadastre : AY n°371 et n°373 Superficie : 3300 m²
 Décision d'acquisition en date du : 15/12/2011
 Date convention du portage : 21/02/2012
 Extinction le : 20/12/2019

DEPENSES		RECETTES	
1 - FINANCEMENT DE L'ACQUISITION			
ACQUISITION	1 500 000,00	Participation de la commune	0,00
Frais d'actes	18 537,16	Affectation fonds propres SAF	450 620,16
Indemnités d'éviction	0,00	Montant de l'emprunt	1 067 917,00
TOTAL	1 518 537,16	TOTAL	1 518 537,16
2 - DETERMINATION DU PRIX DE CESSION DE L'UNITE FONCIERE			
Acquisition totale	1 518 537,16	Subvention communale	0,00
		Valeur conventionnelle des biens	1 518 537,16
		Actualisation du prix de cession 1,5%/an	1 660 975,95
		Rémunération du SAF	45 556,11
		Prix conventionnel de vente du foncier	1 706 532,06
		pénalités	
		. Bonifications emprunt Département	
		. Pénalité conventionnelle	
		. Pénalité bancaire remboursement anticipé	
		Autres postes à charge de la ville	
		. dette sur bonification emprunt	
		. dette sur fiscalité	
		En sus récupération du compte de travaux	142 304,10
		Total à régler au SAF	1 848 836,16

